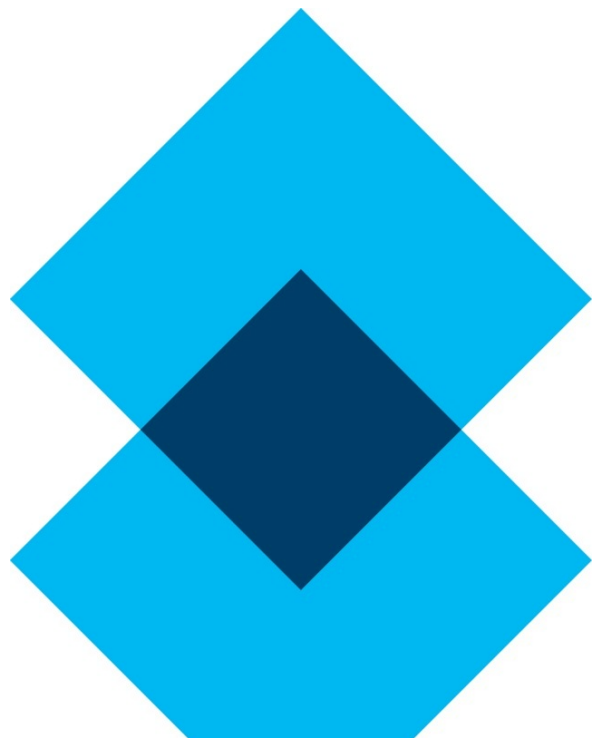




RAPPORT DE GESTION

Exercices terminés les 31 décembre 2013 et 2012



RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DE GESTION

Aimia Inc. (avec ses filiales directes et indirectes, lorsque le contexte l'exige, « Aimia » ou la « Société »), anciennement Groupe Aeroplan Inc., a été constituée le 5 mai 2008 en vertu des lois du Canada en tant que filiale en propriété exclusive du Fonds de revenu Aéroplan (le « Fonds »). Elle a succédé au Fonds de revenu Aéroplan à la suite de la réorganisation de la structure de fiducie de revenu du Fonds en structure de société par actions aux termes d'un plan d'arrangement approuvé par les tribunaux le 25 juin 2008.

Le présent rapport de gestion contient une analyse de la situation financière et des résultats opérationnels d'Aimia.

Le présent rapport de gestion est établi en date du 26 février 2014 et doit être lu à la lumière des états financiers consolidés audités d'Aimia pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 et des notes y afférentes.

Les résultats et les flux de trésorerie d'Aimia sont soumis à certains risques. Pour une description des risques, se reporter à la rubrique [Risques et incertitudes](#).

AVERTISSEMENT CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs. Ces derniers se reconnaissent à l'usage de termes tels que « prévoir », « croire », « pouvoir », « estimer », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « planifier », « projeter », et à l'emploi d'autres termes semblables, notamment à la mention de certaines hypothèses. Ces énoncés peuvent porter, par exemple, sur des stratégies, des attentes, des objectifs, des activités prévues ou des mesures à venir sans s'y limiter.

De par leur nature, les énoncés prospectifs partent d'hypothèses et sont soumis à d'importants risques et incertitudes. Les prévisions, les prédictions ou les énoncés prospectifs ne sont pas fiables en raison notamment de la nature évolutive des événements externes et des incertitudes auxquelles les activités et la structure de l'entreprise sont soumises en général. La réalité pourra se révéler très différente des résultats exprimés dans les énoncés prospectifs pour de nombreuses raisons, entre autres la dépendance envers les principaux partenaires d'accumulation et les clients, les modifications apportées au programme Aéroplan, l'incapacité de protéger les bases de données et les renseignements personnels des consommateurs, les conflits d'intérêts, un nombre plus élevé que prévu d'échanges contre des primes, la réglementation, la situation de l'économie ou du marché de détail, la concurrence, les problèmes de liquidité d'Air Canada, les perturbations chez Air Canada ou dans l'industrie du voyage, des changements dans le secteur du transport aérien et une hausse des coûts des transporteurs aériens, les coûts d'approvisionnement et de capacité, les frais d'échange futurs non provisionnés, les changements aux programmes de fidélisation coalisés, la nature saisonnière des activités, d'autres facteurs et le rendement antérieur, les activités à l'étranger, les poursuites, la dépendance envers le personnel clé, les relations de travail, le passif au titre des régimes de retraite, les pannes d'équipement électronique et l'incapacité d'utiliser les logiciels tiers, l'incapacité de protéger les droits de propriété intellectuelle, les fluctuations des taux d'intérêt et du change, le niveau

RAPPORT DE GESTION

d'endettement et les clauses restrictives relativement à la dette actuelle et future, l'incertitude des versements de dividendes, la gestion de la croissance, les notations de crédit de même que les autres facteurs précisés dans ce rapport de gestion et dans les autres documents publics d'Aimia déposés auprès des organismes de réglementation en valeurs mobilières canadiens. Les énoncés prospectifs contenus dans les présentes témoignent des attentes d'Aimia au 26 février 2014 et ils pourraient changer après cette date. Toutefois, Aimia n'a aucunement l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs, que ce soit en raison d'une nouvelle information, d'un fait nouveau ou pour toute autre raison, sauf si cela est exigé en vertu des règlements en valeurs mobilières applicables.

RAPPORT DE GESTION

RUBRIQUES DU RAPPORT DE GESTION :

GLOSSAIRE	4
APERÇU	7
STRATÉGIE	9
INDICATEURS DE RENDEMENT	10
CAPACITÉ DE PRODUIRE DES RÉSULTATS	14
RÉSULTATS OPÉRATIONNELS ET RÉSULTATS FINANCIERS	16
PRINCIPALES INFORMATIONS ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU RÉSULTAT NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES	17
INFORMATIONS SECTORIELLES	21
RÉSULTATS OPÉRATIONNELS ET INDICATEURS DE RENDEMENT EXPRIMÉS EN %	26
COMPARAISON DES EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE 2013 ET 2012	28
COMPARAISON DES TRIMESTRES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE 2013 ET 2012	40
SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS	50
STRATÉGIE DE FINANCEMENT	52
SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT	52
ACQUISITIONS D'ENTREPRISES	56
PLACEMENTS MIS EN ÉQUIVALENCE	59
INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE	61
PROVISIONS, PASSIFS ÉVENTUELS ET GARANTIES	62
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	64
NOUVELLES ENTENTES AVEC DES ENTREPRISES DE CARTES DE CRÉDIT FINANCIÈRES	65
TRANSACTIONS AVEC AIR CANADA	66
SOMMAIRE DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DES ENGAGEMENTS COMMERCIAUX	68
DIVIDENDES	69
CAPITAL SOCIAL	70
INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL	70
INSTRUMENTS FINANCIERS	72
ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE	78
RÉSULTAT PAR ACTION ORDINAIRE	78
CHANGEMENTS TOUCHANT LES MÉTHODES COMPTABLES	78
MODIFICATIONS COMPTABLES À VENIR	82
ESTIMATIONS COMPTABLES CRUCIALES	83
CONTRÔLES ET PROCÉDURES	89
RISQUES ET INCERTITUDES	90
ÉVALUATION DE NOTRE RENDEMENT PAR RAPPORT AUX PRÉVISIONS POUR 2013	105
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	106

RAPPORT DE GESTION

GLOSSAIRE

- « **Aéroplan** » : Aimia Canada Inc. (anciennement Aéroplan Canada Inc.);
- « **Aimia** » ou la « **Société** » : Aimia Inc., anciennement Groupe Aéroplan Inc. et, lorsque le contexte l'exige, ses filiales et sociétés affiliées;
- « **Capacité productive** » : englobe les positions de tête d'Aimia et de ses filiales sur le marché et la notoriété de leurs marques, le grand nombre de leurs membres, leurs relations avec les partenaires commerciaux et les clients ainsi que leur technologie et leurs employés;
- « **Cardlytics** » : Cardlytics, Inc.;
- « **Coût moyen des primes par unité de fidélisation** » : coût qui équivaut, pour une période donnée, au coût des primes pour la période divisé par le nombre d'unités de fidélisation échangées contre des primes pour cette période;
- « **Désistements** » : nombre estimatif d'unités de fidélisation vendues qui ne devraient pas être échangées. De par leur nature, les désistements sont assujettis à des estimations et à l'exercice du jugement. La direction estime que le taux moyen pondéré consolidé de désistements s'établit à 12 % au 31 décembre 2013 (17 % au 31 décembre 2012). Ce taux est calculé en fonction du total des unités de fidélisation en circulation en vertu des programmes de fidélisation de la Société;
- « **EIM** » : Excellence in Motivation, Inc.;
- « **Facturation brute** » : produit brut tiré de la vente d'unités de fidélisation, des services de fidélisation propriétaire, des services d'analyse et de connaissances ainsi que d'autres services rendus ou à rendre;
- « **Facturation brute tirée de la vente d'unités de fidélisation** » : produit brut tiré de la vente d'unités de fidélisation;
- « **Frais d'échange futurs** » : total du passif estimatif relatif au coût futur des primes à l'égard des unités de fidélisation vendues et en cours, déduction faite des désistements, évalué en fonction du coût moyen des primes par unité de fidélisation pour le dernier trimestre écoulé (pour les périodes intermédiaires) ou le dernier exercice écoulé (pour la présentation de l'information financière annuelle);
- « **IFRS** » : Normes internationales d'information financière;
- « **ISS** » : services d'Intelligent Shopper Solutions, anciennement appelée « LMG Insight and Communication (I&C) »;
- « **i2c** » : Insight 2 Communication LLP;
- « **Milles Aéroplan** » : milles émis par Aéroplan en vertu du programme Aéroplan;
- « **Milles ayant fait l'objet d'un désistement** » : milles émis, non expirés, qui ne devraient pas être échangés;
- « **Milles expirés** » : milles Aéroplan retranchés du compte d'un membre et qui ne sont plus échangeables;
- « **Nectar** », « **Nectar UK** » ou « **programme Nectar** » : programme de fidélisation coalisé exploité par notre secteur EMOA au Royaume-Uni;

RAPPORT DE GESTION

« **Nectar Italia** » ou « **programme Nectar Italia** » : programme de fidélisation coalisé exploité par notre secteur EMOA en Italie;

« **Paiement à la CIBC** » : paiement de 150,0 M\$ versé à la CIBC par Aimia le 27 décembre 2013 relativement à la vente d'environ la moitié du portefeuille de cartes Aéroplan à TD conformément au contrat d'achat d'actifs, tel qu'il est décrit sous la rubrique *NOUVELLES ENTENTES AVEC DES ENTREPRISES DE CARTES DE CRÉDIT FINANCIÈRES*;

« **Partenaires commerciaux** » : partenaires d'accumulation et partenaires d'échange;

« **Partenaires d'accumulation** » : partenaires commerciaux qui achètent des services de fidélisation coalisée, y compris les unités de fidélisation;

« **Partenaires d'échange** » : partenaires commerciaux qui offrent des primes-voyages, des réductions sur des articles achetés et d'autres primes aux membres en échange d'unités de fidélisation;

« **PCGR** » : principes comptables généralement reconnus du Canada, qui s'entendent des Normes internationales d'information financière depuis le 1^{er} janvier 2011;

« **PLM** » : PLM Premier, S.A.P.I. de C.V., collectivement avec son prédécesseur, Premier Loyalty & Marketing, S.A.P.I. de C.V., propriétaire et exploitant de Club Premier, programme de fidélisation coalisé mexicain;

« **Points Nectar** » : points accumulés par les membres en vertu du programme Nectar;

« **Points Nectar Italia** » : points accumulés par les membres en vertu du programme Nectar Italia;

« **Prismah** » : Prismah Fidelidade S. A., société formée pour offrir des services de fidélisation au Brésil;

« **Programme Aéroplan** » : programme de fidélisation coalisé exploité par Aéroplan, qui en est le propriétaire;

« **Provision au titre de la migration des cartes** » : provision relative à la migration nette de comptes de cartes de crédit de marque Aéroplan entre la CIBC et TD, telle qu'elle est décrite sous la rubrique *NOUVELLES ENTENTES AVEC DES ENTREPRISES DE CARTES DE CRÉDIT FINANCIÈRES*;

« **Smart Button** » : Smart Button Associates, Inc.;

« **Think Big** » : Think Big Digital Sdn Bhd;

« **Total des milles** » : total des milles Aéroplan échangeables (y compris les milles ayant fait l'objet d'un désistement, mais pas les milles expirés) émis en vertu du programme Aéroplan;

« **Unités de fidélisation** » : milles, points ou autres unités de programmes de fidélisation émis par des filiales d'Aimia en vertu des programmes respectifs détenus et exploités par chacune des entités;

« **Unités de fidélisation ayant fait l'objet d'un désistement** » : unités de fidélisation émises, non expirées, qui ne devraient pas être échangées;

RAPPORT DE GESTION

« **Variation des frais d'échange futurs** » : variation du passif relatif aux frais d'échange futurs estimatif survenue au cours d'un trimestre (pour les périodes intermédiaires) ou d'un exercice (pour la présentation de l'information financière annuelle). Aux fins de ce calcul, le solde d'ouverture du passif relatif aux frais d'échange futurs est réévalué au moyen de l'application rétroactive à toutes les périodes antérieures du dernier coût moyen des primes par unité de fidélisation pour le dernier trimestre écoulé (pour les périodes intermédiaires) ou le dernier exercice écoulé (pour la présentation de l'information financière annuelle). Elle est calculée en multipliant la variation du nombre estimatif d'unités de fidélisation en cours et n'ayant pas fait l'objet d'un désistement d'une période à l'autre par le coût moyen des primes par unité de fidélisation pour la période.

RAPPORT DE GESTION

APERÇU

Aimia est un chef de file international dans le domaine de la gestion de la fidélisation qui, par l'intermédiaire de ses filiales, compte trois secteurs opérationnels régionaux : Canada; États-Unis et Asie-Pacifique (« É.-U. et APAC »); et Europe, Moyen-Orient et Afrique (« EMOA »).

Au Canada, Aimia est le propriétaire et l'exploitant du programme Aéroplan, programme de fidélisation coalisé par excellence. En EMOA, Aimia est le propriétaire et l'exploitant de Nectar, programme de fidélisation coalisé le plus important du Royaume-Uni, de Nectar Italia, programme de fidélisation coalisé le plus important d'Italie, et d'Air Miles Moyen-Orient, programme de fidélisation coalisé de premier plan des Émirats arabes unis, du Qatar et du Bahreïn, par l'entremise d'une participation de 60 %. Par l'intermédiaire des services d'ISS et de sa participation de 50 % dans i2c, une coentreprise avec Sainsbury's, le secteur EMOA d'Aimia fournit aussi des services d'analytique et de connaissances fondés sur des données aux détaillants et à leurs fournisseurs au Royaume-Uni et dans le monde entier. Aimia conçoit également des outils d'analyse pour aider les clients dans le monde entier à recueillir, à analyser et à trouver des connaissances utilisables à partir de leurs données clientèle afin d'accroître le rendement du capital investi dans le marketing. Dans chaque région, Aimia fournit des services de fidélisation propriétaire, notamment l'élaboration de stratégies, la conception, le lancement et l'exploitation de programmes de fidélisation. En outre, Aimia a renforcé sa gamme de solutions grâce à l'acquisition de Smart Button, qui offre aux clients une solution de fidélisation clés en main et riche en fonctionnalités fondée sur le modèle logiciel-service.

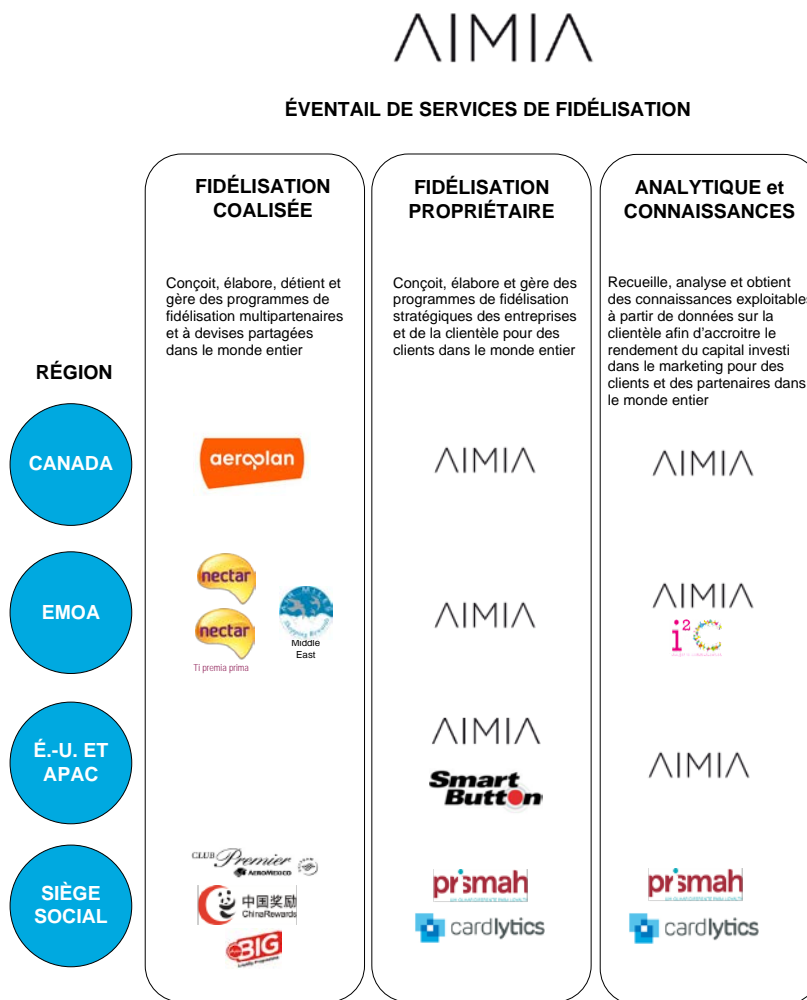
Aimia détient aussi une participation de 48,9 % dans PLM, qu'elle contrôle conjointement avec Grupo Aeromexico, propriétaire et exploitant de Club Premier, programme de fidélisation coalisé du Mexique, ainsi qu'une participation de 50 % dans Prismah, qu'elle contrôle conjointement avec Multiplus S.A., société créée en vue de proposer des services de fidélisation au Brésil. Aimia détient également une participation dans China Rewards, programme de fidélisation coalisé en phase de démarrage pour le commerce de détail en Chine, et une participation minoritaire dans Cardlytics, société américaine fermée dans le domaine du marketing lié aux cartes pour les services bancaires électroniques. Ces placements sont pris en compte dans le secteur Siège social.

Aimia détient également une participation dans Think Big, propriétaire et exploitant de BIG, le programme de fidélisation d'AirAsia et de Tune Group. Se reporter à la rubrique [ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE](#) pour de plus amples informations.

RAPPORT DE GESTION

STRUCTURE RÉGIONALE ET SERVICES DE FIDÉLISATION

Le diagramme suivant illustre la structure régionale adoptée par Aimia aux fins de la communication de l'information et l'éventail complet de services de fidélisation :



Notes :

- Le diagramme ci-dessus ne reflète pas la structure d'entreprise réelle d'Aimia, mais plutôt sa structure opérationnelle.
- Au 31 décembre 2013, Aimia détenait 60 % d'Air Miles Moyen-Orient, 50 % de Prismah, 50 % d'i2c, 48,9 % de Club Premier, une participation dans China Rewards et une participation minoritaire dans Cardlytics. Toutes les autres unités opérationnelles présentées dans le diagramme ci-dessus sont détenues à 100 % par Aimia.
- Les services d'analyse et de connaissances comprennent les services d'ISS et d'i2c. Bien qu'ISS offre des services dans l'ensemble des régions, ses résultats sont présentés dans le secteur EMOA seulement aux fins de la communication de l'information financière.
- Par l'intermédiaire de son alliance stratégique, Aimia collabore avec Cardlytics afin d'offrir des services de marketing lié aux cartes de fidélisation pour les services bancaires électroniques dans chacune de nos régions sauf les États-Unis. Au 31 décembre 2013, le placement dans Cardlytics était présenté dans le secteur Siège social comme un placement disponible à la vente.
- Le 6 février 2014, Aimia a acquis une participation minoritaire dans Think Big, propriétaire et exploitant de BIG, le programme de fidélisation d'AirAsia et de Tune Group.

RAPPORT DE GESTION

STRATÉGIE

La vision d'Aimia est d'être reconnue en tant que chef de file international dans le domaine de la gestion de la fidélisation. Notre stratégie consiste à déployer notre expertise pour établir des solutions de fidélisation propriétaire, concevoir, lancer et gérer des programmes de fidélisation coalisés, créer de la valeur grâce à l'analytique et aux connaissances et susciter l'innovation dans l'espace numérique, mobile et des communications sociales en émergence. Nous établissons et exploitons des programmes de fidélisation pour nous-mêmes et pour certaines des plus grandes marques mondiales. Notre expérience en matière d'exploitation de programmes de fidélisation nous a donné des moyens innovateurs de déverrouiller les données et de révéler des informations cachées pour nos clients et nos partenaires. Les données clientèle sont au cœur de tout ce que nous faisons. Nous croyons qu'il est possible de personnaliser les activités en inspirant les marques à bâtir des relations sans égal avec leurs clients et à rendre la participation de ceux-ci plus pertinente et gratifiante.

Notre capacité à mettre en œuvre cette stratégie se fonde sur les talents de nos ressources, de notre technologie et de notre expertise opérationnelle. À titre de propriétaire-exploitant dans le secteur de la fidélisation, nous avons mis au point des plateformes technologiques avancées et acquis une expérience opérationnelle que nous mettons à profit pour accroître notre rentabilité ainsi que celle de nos partenaires et de nos clients.

Notre stratégie et notre modèle de solutions complètes sont offerts à l'échelle mondiale par le biais des trois principaux services de fidélisation décrits ci-dessous.

Fidélisation coalisée

Les experts en fidélisation coalisée d'Aimia créent de la valeur pour les partenaires de programmes coalisés existants, lancent des coalitions entièrement nouvelles, établissent des partenariats avec d'anciens programmes afin de les convertir en coalitions multipartenaires et déploient l'ensemble complet des services de fidélisation pour les partenaires des programmes coalisés. Grâce à une approche centrée sur les membres et les partenaires, ces coalitions ajoutent de la valeur à l'écosystème des partenaires et des membres en soutenant, améliorant et approfondissant les relations des membres avec les partenaires.

Fidélisation propriétaire

Les experts en fidélisation propriétaire d'Aimia conçoivent, lancent et exploitent de nouveaux programmes clients, lancent à nouveau, actualisent et exploitent les programmes clients existants et mettent nos plateformes technologiques, numériques et mobiles ainsi que notre expertise analytique au service de nos clients afin de leur permettre de soutenir, de renforcer et d'approfondir les relations avec leur clientèle. De plus, nous créons des programmes incitatifs et des solutions de fidélisation dans le but d'encourager la fidélisation, d'accroître les ventes et de produire des résultats pour les réseaux des canaux et des employés.

Analyse et connaissances

Aimia est à l'avant-garde des connaissances et de l'analyse. La compréhension des clients et de leurs besoins permet la prise de décisions qui transforment les entreprises. Nous fournissons des services d'analyse de données à

RAPPORT DE GESTION

la fine pointe aux clients coalisés et propriétaires, nous tirons des connaissances des données issues de programmes, de numéros de référence, de tiers et d'autres sources et nous employons ces données pour offrir un rendement inégalé du capital investi dans le marketing, transformer l'expérience client et susciter la fidélisation. Nos services d'analyse et de connaissances comprennent l'analyse des membres, ainsi que l'optimisation des récompenses, des partenaires et des passifs.

Aimia exécute sa stratégie au moyen des initiatives suivantes :

- l'amélioration de la proposition de valeur pour nos partenaires et nos clients;
- l'augmentation de la participation des membres aux programmes de fidélisation que nous détenons et exploitons grâce à l'ajout de nouvelles occasions d'accumulation et à l'offre d'un éventail plus vaste de possibilités d'échange;
- l'assistance à nos clients en ce qui concerne la gestion et le développement de leurs programmes de fidélisation propriétaire afin de maximiser l'effet sur leurs entreprises;
- l'offre de services et d'applications de gestion de la fidélisation qui couvrent tous les modèles coalisés et propriétaires de tiers, qu'il s'agisse de stratégie, d'exécution ou d'optimisation;
- l'assistance à nos clients pour leur permettre d'acquérir une connaissance sans pareil des tendances d'achat à partir de l'analyse des produits et des informations clientèle afin de les aider à prendre des décisions stratégiques;
- la livraison de solutions fondées sur des données optimales à nos clients aux fins de leurs interactions avec les clients, des programmes de fidélisation et de récompense et d'autres sources de données.

Nous sommes également en bonne position pour tirer parti de notre éventail complet de services de gestion de la fidélisation afin d'accroître notre rentabilité :

- en cherchant à acquérir des participations dans les programmes pour grands voyageurs et les programmes de fidélisation des clients actuels dans des marchés géographiques existants et nouveaux;
- en réalisant des investissements dans des acquisitions stratégiques et synergiques.

INDICATEURS DE RENDEMENT

FACTURATION BRUTE

Aimia tire ses rentrées de fonds principalement de la vente d'unités de fidélisation à ses partenaires d'accumulation au titre de ses programmes de fidélisation coalisés, des services de fidélisation propriétaire rendus ou à rendre à des clients et des services d'analyse et de connaissances. Ces rentrées de fonds sont appelées « facturation brute ».

RAPPORT DE GESTION

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Produits des activités ordinaires

Fidélisation coalisée

Une caractéristique clé des programmes de fidélisation multipartenaires ou à devises partagées d'Air Canada est que les produits bruts tirés de la vente d'unités de fidélisation à ses partenaires, autrement dit la « facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation », sont différés puis constatés à titre de produits des activités ordinaires au moment où les unités de fidélisation sont échangées par les membres. En se fondant sur l'expérience passée, la direction prévoit qu'un certain nombre d'unités de fidélisation vendues ne seront jamais échangées par les membres. Il s'agit des « désistements ». Air Canada constate les produits liés aux unités de fidélisation dont elle ne prévoit pas qu'elles seront échangées par les membres en fonction du nombre d'unités de fidélisation échangées dans une période donnée par rapport au nombre total des unités de fidélisation qui devraient, d'après la Société, être échangées.

Fidélisation propriétaire

Air Canada touche des honoraires liés aux services de fidélisation propriétaire qui se rattachent à la commercialisation directe, à la promotion des ventes ainsi qu'à la conception, à l'élaboration et à l'administration de programmes de fidélisation pour le compte de ses clients. Ces honoraires sont pris en compte dans la facturation brute et constatés dans les produits des activités ordinaires lorsque le montant, le degré d'avancement et les coûts du service peuvent être évalués de manière fiable et qu'il est probable que les avantages économiques liés au service seront réalisés.

Autres

Les autres produits des activités ordinaires sont constitués de ce qui suit :

- les honoraires liés aux services d'analyse et de connaissances, tirés des services et des outils sous licence qui aident les clients à recueillir, analyser et trouver des connaissances utilisables à partir de leurs données clientèle afin d'accroître le rendement du capital investi dans le marketing;
- les frais facturés aux membres de programmes de fidélisation coalisés pour divers services;
- la commercialisation du savoir-faire, des marques de commerce et de l'expertise dans le secteur de la fidélisation, ainsi que les redevances relatives aux marques de commerce Air Miles et Nectar;
- la gestion du programme hiérarchisé pour grands voyageurs d'Air Canada.

Ces honoraires sont également pris en compte dans la facturation brute et sont constatés à titre de produits des activités ordinaires lorsque les services sont rendus ou selon la comptabilité d'exercice, compte tenu de la nature des ententes, dans le cas des redevances.

RAPPORT DE GESTION

Coût des primes, coûts directs et charges opérationnelles

Le coût des primes s'entend du coût d'achat des billets d'avion ou d'autres produits ou services des partenaires d'échange pour remettre aux membres les primes qu'ils ont choisies au moment de l'échange de leurs unités de fidélisation. À ce moment-là, Aimia engage et constate le coût d'achat des primes choisies. Le coût total des primes varie selon le nombre d'unités de fidélisation échangées et le coût des primes achetées par Aimia relativement aux unités de fidélisation échangées.

Le coût moyen des primes par unité de fidélisation échangée est une mesure importante, car une simple variation, si faible soit-elle, peut avoir de fortes répercussions sur le coût global compte tenu de l'importance du volume des unités de fidélisation échangées.

Les coûts directs sont les coûts directement attribuables à la prestation de services de fidélisation propriétaire et de services d'analyse et de connaissances, notamment la main-d'œuvre, la technologie, la distribution de primes et les commissions.

Les charges opérationnelles engagées représentent, entre autres, les frais d'exploitation des centres de contacts, principalement constitués des salaires ainsi que les frais de publicité et de promotion, les frais liés aux systèmes et à la technologie de l'information et les autres frais administratifs généraux.

RÉSULTAT AVANT INTÉRÊTS, IMPÔTS ET AMORTISSEMENT AJUSTÉ (« BAIIA AJUSTÉ »)

La direction se sert du BAIIA ajusté en fonction de certains facteurs propres aux activités de la Société, tels que les variations des produits différés et des frais d'échange futurs (le « BAIIA ajusté »), pour évaluer le rendement et pour mesurer la conformité aux clauses restrictives relatives à la dette. De l'avis de la direction, le BAIIA ajusté aide les investisseurs à comparer le rendement d'Aimia d'une manière uniforme, sans égard à l'amortissement et aux pertes de valeur, qui de par leur nature sont des éléments hors trésorerie et peuvent varier de façon importante en fonction des méthodes de comptabilisation utilisées ou de divers facteurs non opérationnels tels que le coût d'origine.

Le BAIIA ajusté tient aussi compte des distributions et des dividendes reçus ou à recevoir des placements mis en équivalence.

La variation des produits différés correspond à la différence entre la facturation brute et les produits constatés, y compris la constatation des désistements.

Les frais d'échange futurs correspondent à l'estimation par la direction du coût futur des primes au titre des unités de fidélisation vendues qui sont en cours et n'ont pas fait l'objet d'un désistement à la fin d'une période donnée. Les frais d'échange futurs sont réévalués à la fin de la période en fonction du coût unitaire moyen le plus récemment établi par

RAPPORT DE GESTION

unité de fidélisation échangée durant la période en question (coût des primes par rapport au nombre d'unités de fidélisation échangées) appliqué au nombre d'unités de fidélisation en cours et n'ayant pas fait l'objet d'un désistement à la fin de la période. Par conséquent, les frais d'échange futurs et la variation des frais d'échange futurs doivent être calculés à la fin de la période et pour la période. La simple somme des variations séquentielles d'une période à l'autre pour aboutir à une variation cumulative pour une période donnée peut produire des résultats erronés selon la fluctuation du coût moyen des primes par unité de fidélisation échangée durant la période en question.

Le BAIIA et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures non conformes aux PCGR recommandées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») conformément à sa publication d'octobre 2008, intitulée *Améliorer la communication de l'information au moyen de mesures financières hors PCGR – Principes généraux et lignes directrices sur la présentation du BAIIA et des flux de trésorerie disponibles*.

Le BAIIA ajusté n'est pas une mesure conforme aux PCGR, il ne saurait se substituer au résultat opérationnel ou au résultat net pour mesurer le rendement et il n'est pas comparable aux mesures similaires employées par d'autres émetteurs. Pour un rapprochement avec les PCGR, se reporter à la section [PRINCIPALES INFORMATIONS ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU RÉSULTAT NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES](#) sous la rubrique *Résultats opérationnels et résultats financiers*. Le BAIIA ajusté ne doit pas être utilisé comme mesure exclusive des flux de trésorerie, puisqu'il ne tient compte ni de la croissance du fonds de roulement, ni des dépenses en immobilisations, des remboursements de la dette et d'autres rentrées et sorties de fonds présentées dans les tableaux des flux de trésorerie.

RÉSULTAT NET AJUSTÉ

Le résultat net ajusté permet d'évaluer la rentabilité d'une manière cohérente avec le BAIIA ajusté. Il correspond au résultat net attribuable aux actionnaires de la Société, ajusté pour exclure l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie, la quote-part du résultat net des placements mis en équivalence et les pertes de valeur comptabilisées. Le résultat net ajusté tient compte de la variation des produits différés et de la variation des frais d'échange futurs, déduction faite de l'incidence de l'impôt sur le résultat et de la participation ne donnant pas le contrôle (le cas échéant) dans ces éléments à l'échelle de l'entité. Le résultat net ajusté tient aussi compte des distributions et des dividendes reçus ou à recevoir des placements mis en équivalence.

Le résultat net ajusté n'est pas une mesure conforme aux PCGR, il ne saurait se substituer au résultat net pour mesurer la rentabilité et il n'est pas comparable aux mesures similaires employées par d'autres émetteurs. Pour un rapprochement avec les PCGR, se reporter à la section [PRINCIPALES INFORMATIONS ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU RÉSULTAT NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES](#) sous la rubrique *Résultats opérationnels et résultats financiers*.

RAPPORT DE GESTION

FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES NORMALISÉS (« FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES »)

Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure non conforme aux PCGR recommandée par l'ICCA en vue d'établir une mesure cohérente et comparable des flux de trésorerie disponibles d'une entité à l'autre à partir des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles. Cette mesure est utilisée comme indicateur de la solidité et de la performance financières.

Les flux de trésorerie disponibles se définissent comme étant les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, comme ils sont comptabilisés selon les PCGR, déduction faite des ajustements pour tenir compte :

- a) du total des dépenses en immobilisations inscrit selon les PCGR;
- b) des dividendes versés, quand cela est stipulé, à moins qu'ils ne soient déduits du calcul des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles.

Pour un rapprochement avec les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, se reporter à la section *PRINCIPALES INFORMATIONS ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU RÉSULTAT NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES* sous la rubrique *Résultats opérationnels et résultats financiers*.

CAPACITÉ DE PRODUIRE DES RÉSULTATS

Aimia exerce ses activités dans un secteur relativement nouveau comptant un nombre limité de pairs. En conséquence, il existe peu de comparables dans le secteur et de points de référence en matière de capacité productive.

Sources de financement

Aimia génère des flux de trésorerie suffisants à l'interne pour financer ses distributions en trésorerie et ses dépenses en immobilisations, ainsi que pour s'acquitter de ses obligations de remboursement de la dette. De l'avis de la direction, les flux de trésorerie générés à l'interne par Aimia, conjugués à sa capacité d'accéder à des capitaux extérieurs, sont suffisants pour financer ses besoins de liquidités dans un avenir prévisible et conserver des liquidités disponibles, comme il en est question sous la rubrique *Situation de trésorerie et sources de financement*.

Ressources non financières

Les ressources non financières essentielles d'Aimia sont ses marques, son grand nombre de membres et les données connexes, les relations avec ses partenaires commerciaux et ses clients, ses plateformes technologiques et ses employés.

RAPPORT DE GESTION

Position de tête sur le marché et notoriété des marques

La position de tête d'Aimia sur le marché et la notoriété de ses marques, notamment Aéroplan et Nectar, la rendent attrayante pour ses partenaires commerciaux et ses clients actuels et potentiels. Selon la direction, ses marques sont associées à une clientèle attrayante en termes de revenu des ménages, d'habitudes de consommation et de participation aux programmes de fidélisation.

Grand nombre de membres

Les programmes de fidélisation coalisés d'Aimia profitent d'un nombre croissant de membres. Les caractéristiques démographiques intéressantes des membres des programmes de fidélisation coalisés d'Aimia ont démontré une grande volonté d'accumuler des unités de fidélisation plutôt que les unités d'autres programmes de fidélisation.

Relations avec les partenaires commerciaux

Aimia entretient des relations avec de nombreux partenaires commerciaux, notamment des chefs de file des services financiers, des services de voyage, des détaillants et des sociétés de biens et services de consommation. Les modalités de ces ententes contractuelles s'échelonnent habituellement sur 2 à 5 ans et sont plus longues avec Air Canada et certains partenaires de services financiers en ce qui a trait au programme Aéroplan. De l'avis de la direction, les partenaires commerciaux bénéficient du comportement d'achat soutenu des membres, qui se traduit par une facturation brute récurrente.

Relation stratégique à long terme avec Air Canada

Aimia profite de la relation stratégique unique d'Aéroplan avec Air Canada et de son affiliation avec la marque bien établie d'Air Canada. Aéroplan bénéficie d'une entente commerciale à long terme visant l'achat d'une capacité de sièges auprès d'Air Canada et de ses sociétés affiliées, à des tarifs intéressants fondés sur son statut de principal client d'Air Canada. Ceci est d'une grande importance puisque les primes-voyages demeurent l'une des récompenses les plus recherchées du programme Aéroplan. De plus, Aéroplan a non seulement accès aux passagers d'Air Canada dans le but d'acquérir de nouveaux membres Aéroplan, il a également accès aux clients les mieux nantis d'Air Canada par l'intermédiaire de la gestion de son programme hiérarchisé pour grands voyageurs. À titre d'avantage exclusif, Aéroplan est aussi en mesure d'offrir aux membres admissibles l'accès au réseau mondial des salons d'aéroport Feuille d'érable d'Air Canada.

En outre, Air Canada est l'un des principaux partenaires commerciaux d'Aéroplan, achetant un grand volume de milles Aéroplan qu'il offre à titre de récompenses à ses clients. Aéroplan est le fournisseur exclusif de services de marketing lié à la fidélisation d'Air Canada établi au Canada.

Grand bassin de clientèle de marketing lié à la fidélisation à l'échelle mondiale

Les activités internationales d'Aimia couvrent le monde entier avec certaines des marques les plus connues; elle est présente en Amérique du Nord, en Amérique du Sud, en Europe, au Moyen-Orient et en Asie, dans des secteurs aussi variés que les lignes aériennes, l'automobile, les biens de consommation courante et les biens de

RAPPORT DE GESTION

consommation courante, les services financiers, la haute technologie, la pharmaceutique et les soins de santé, commerce de détail, les télécommunications et l'hébergement de voyage.

Technologie

Aimia s'appuie sur plusieurs systèmes perfectionnés pour exploiter les plateformes de gestion de la fidélisation et les centres de contacts, ainsi que pour gérer et analyser les bases de données sur les membres et traiter les primes d'échange. Grâce à l'utilisation de ses plateformes technologiques distinctives, Aimia est capable d'offrir des services à valeur ajoutée à ses partenaires commerciaux, ses clients et ses membres. De plus, Aimia emploie la technologie pour offrir des services d'analyse à ses partenaires, à ses fournisseurs et à d'autres.

Employés

Notre personnel est ce qui fait d'Aimia une société de qualité. Notre culture se fonde sur quelques valeurs simples mais puissantes qui modèlent tous les aspects de notre façon de faire des affaires. Elles peuvent se résumer par la passion. Aimia jouit d'une main-d'œuvre nombreuse et expérimentée dans la fidélisation coalisée, les services de fidélisation propriétaire ainsi que l'analyse et les connaissances qui a à cœur de stimuler la croissance et d'accroître la valeur pour nos partenaires commerciaux, nos clients et nos membres. Aimia compte 32 bureaux dans 20 pays, et ses plus grands effectifs se trouvent au Canada (où la société détient et exploite le programme Aéroplan), au Royaume-Uni (où la société détient et exploite le programme Nectar) et aux États-Unis. Environ les trois quarts de notre bassin de presque 4 300 employés travaillent dans ces pays, dont près de la moitié au Canada.

RÉSULTATS OPÉRATIONNELS ET RÉSULTATS FINANCIERS

Certaines des données financières d'Aimia qui suivent sont tirées des états financiers consolidés audités des exercices terminés les 31 décembre 2013 et 2012 et des notes y afférentes, avec lesquelles ces données doivent être lues.

Historiquement, les activités du programme Aéroplan sont généralement saisonnières, le volume d'échanges étant plus élevé pendant le premier semestre de l'exercice et l'accumulation étant plus grande au deuxième semestre. Le programme Nectar est caractérisé par un volume d'échanges plus élevé pendant le dernier trimestre de l'exercice en raison de la période des Fêtes. Les activités de fidélisation propriétaire connaissent une variation saisonnière analogue au dernier trimestre de l'exercice, en raison également de la période des Fêtes, mais cette variation n'a pas d'effet significatif sur les activités consolidées, l'importance relative des services liés aux distributions de primes étant moindre que celle du programme d'Aéroplan et du programme Nectar.

RAPPORT DE GESTION

PRINCIPALES INFORMATIONS ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU RÉSULTAT NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES

	Exercices terminés les 31 décembre			%Δ	
	2013	2012 ^(g)	2011	2013 par rapport à 2012	2012 par rapport à 2011
(en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)					
Facturation brute	2 366 449	2 243 023	2 233 226	5,5	0,4
Facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation	1 711 376	1 628 429	1 560 801	5,1	4,3
Total des produits des activités ordinaires avant la modification du taux de désistements	2 376 360	2 248 918	2 229 205	5,7	0,9
Modification du taux de désistements ^{(f)(p)}	(702 812)	-	(113 300)	**	**
Total des produits des activités ordinaires (tels que présentés)	1 673 548	2 248 918	2 115 905	(25,6)	6,3
Coût des primes et coûts directs	(1 301 795) ^(g)	(1 300 925)	(1 332 874)	0,1	(2,4)
Marge brute avant amortissement ^(a)	371 753 ^(g)	947 993	783 031	(60,8)	21,1
Amortissement	(43 474)	(38 425)	(36 033)	13,1	6,6
Amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	(84 414)	(87 234)	(93 474)	(3,2)	(6,7)
Marge brute	243 865 ^(g)	822 334	653 524	(70,3)	25,8
Charges opérationnelles	(908 911) ^{(g)(h)(i)}	(566 386)	(612 548)	60,5	(7,5)
Amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	84 414	87 234	93 474	(3,2)	(6,7)
Résultat opérationnel avant amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	(580 632) ^{(g)(h)(i)}	343 182	134 450	**	**
Amortissement	43 474	38 425	36 033	13,1	6,6
Perte de valeur du goodwill	19 144	-	53 901	**	**
BAIIA ^{(a)(c)}	(518 014) ^{(g)(h)}	381 607	224 384	**	70,1
Ajustements :					
Variation des produits différés					
Facturation brute	2 366 449	2 243 023	2 233 226		
Produits des activités ordinaires	(1 673 548)	(2 248 918)	(2 115 905)		
Variation des frais d'échange futurs ^(b)	(40 070) ⁽ⁱ⁾	11 640	472		
(Variation du nombre net d'unités de fidélisation en cours x coût moyen des primes par unité de fidélisation pour la période)					
Distributions de placements mis en équivalence	15 700	15 712	-		
Total partiel des ajustements	668 531	21 457	117 793		
BAIIA ajusté ^(c)	150 517 ^{(g)(h)(i)}	403 064	342 177	(62,7)	17,8
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	(498 281) ^{(g)(i)(k)(l)(m)}	165 507	(59 678)	^{(i)(p)}	
Nombre moyen pondéré d'actions	172 514 527	173 015 589	179 146 339		
Résultat par action ordinaire ^(d)	(2,95) ^{(g)(i)(k)(l)(m)}	0,89	(0,40)	^{(i)(p)}	
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	(498 281) ^{(g)(i)(k)(l)(m)}	165 507	(59 678)	^{(i)(p)}	
Amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	84 414	87 234	93 474		
Quote-part du résultat net des placements mis en équivalence	6 556	(2 917)	4 444		
Perte de valeur du goodwill	19 144	-	53 901		
Ajustements du BAIIA ajusté (indiqué plus haut)	668 531	21 457	117 793		
Impôts liés aux ajustements ^(e)	(173 245)	(196)	6 273		
Quote-part de la participation ne donnant pas le contrôle des ajustements ci-haut	(3 974)	(2 252)	(18 042)		
Résultat net ajusté ^(c)	103 145 ^{(g)(i)(m)(n)}	268 833	198 165	(61,6)	35,7
Résultat net ajusté par action ordinaire ^{(c)(d)}	0,53 ^{(g)(i)(m)(n)}	1,49	1,04		
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	150 000 ^(o)	357 443	242 541		
Dépenses en immobilisations	(54 383)	(57 955)	(44 919)		
Dividendes	(126 873)	(119 992)	(113 481)		
Flux de trésorerie disponibles ^(c)	(31 256) ^(o)	179 496	84 141	**	**
Total de l'actif	5 338 596	5 246 581	4 931 733		
Total du passif non courant	2 107 669	1 760 871	1 313 201		
Total des dividendes par action privilégiée	1,625	1,625	1,625		
Total des dividendes par action ordinaire	0,670	0,630	0,575		

RAPPORT DE GESTION

- a) Compte non tenu de l'amortissement ainsi que de l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.
- b) Le coût unitaire issu de ce calcul s'applique rétroactivement à toutes les périodes antérieures, donnant lieu à une réévaluation du passif au titre des frais d'échange futurs en fonction du dernier coût moyen unitaire disponible.
- c) Mesure hors PCGR.
- d) Déduction faite des dividendes déclarés sur les actions privilégiées.
- e) Les taux d'impôt effectifs, correspondant à la charge d'impôt sur le résultat divisée par le résultat avant impôt de la période par entité, sont appliqués aux ajustements respectifs de chaque entité notés ci-dessus.
- f) L'incidence de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan au deuxième trimestre de 2013 a donné lieu à une baisse de 663,6 M\$ des produits au titre des unités de fidélisation, dont une tranche de 617,0 M\$ est attribuable aux exercices antérieurs à 2013 et une tranche de 46,6 M\$, au semestre terminé le 30 juin 2013. Pour le troisième trimestre et le quatrième trimestre de 2013, la modification apportée au taux de désistements a entraîné une réduction de 39,2 M\$ des produits au titre des unités de fidélisation.
- g) Inclut l'incidence favorable de 26,1 M\$ (16,4 M£) découlant du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA qui a été rendu au deuxième trimestre de 2013. Une tranche de 74,9 M\$ (47,0 M£) de ce montant a été portée en réduction du coût des primes et une tranche de 48,8 M\$ (30,6 M£) a été ajoutée aux charges opérationnelles.
- Avant le jugement définitif, Aimia avait comptabilisé un montant de 2,1 M\$ (1,4 M£) dans le coût des primes, lequel représentait les crédits de taxes sur les intrants accumulés du 1^{er} janvier 2013 au 31 mars 2013.
- h) Inclut l'incidence du paiement à la CIBC de 150,0 M\$ et de la provision au titre de la migration des cartes de 50,0 M\$.
- i) Inclut les pertes de valeur du goodwill de 19,1 M\$ et de 53,9 M\$ comptabilisées au cours des exercices terminés les 31 décembre 2013 et 2011, respectivement, au titre de l'UGT de la fidélisation propriétaire aux États-Unis.
- j) La variation des frais d'échange futurs de l'exercice terminé le 31 décembre 2013 inclut l'incidence défavorable découlant de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan au deuxième trimestre de 2013, qui s'est chiffrée à 49,9 M\$.
- k) Inclut l'incidence défavorable découlant de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan au deuxième trimestre de 2013, soit 512,6 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, déduction faite d'un recouvrement d'impôt sur le résultat de 190,2 M\$.
- l) Inclut l'incidence défavorable attribuable au paiement à la CIBC et à la provision au titre de la migration des cartes totalisant 146,9 M\$, déduction faite d'un recouvrement d'impôt sur le résultat de 53,1 M\$.
- m) Inclut l'incidence favorable du renversement d'intérêts courus comptabilisés antérieurement de 17,3 M\$ (10,8 M£) par suite du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA qui a été rendu au deuxième trimestre de 2013.
- Avant le jugement définitif, Aimia avait comptabilisé un montant de 1,1 M\$ (0,7 M£) au titre de la charge d'intérêts pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 mars 2013.
- n) Inclut l'incidence défavorable sur la variation des frais d'échange futurs découlant de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan au deuxième trimestre de 2013, soit 36,8 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, déduction faite d'un recouvrement d'impôt sur le résultat de 13,1 M\$.
- o) Inclut le paiement à la CIBC de 150,0 M\$ versé le 27 décembre 2013 à la clôture du contrat d'achat d'actifs et la taxe de vente harmonisée connexe de 22,5 M\$.
- p) Inclut l'incidence défavorable découlant des modifications apportées aux taux de désistements des programmes Nectar et Air Miles Moyen-Orient, qui ont donné lieu à une réduction de 113,3 M\$ des produits au titre des unités de fidélisation attribuables aux exercices antérieurs à 2011. Une tranche de 82,0 M\$ du montant total des modifications est attribuable au programme Nectar et le solde de 31,3 M\$, au programme Air Miles Moyen-Orient.
- q) L'information financière de 2012 a été retraitée pour rendre compte de l'application rétroactive des modifications apportées à IAS 19. Se reporter à la rubrique [CHANGEMENTS TOUCHANT LES METHODES COMPTABLES](#) pour obtenir de plus amples informations.

** Information non significative.

RAPPORT DE GESTION

	Trimestres terminés les 31 décembre		%Δ
	2013	2012 ⁽ⁿ⁾	T4
<i>(en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)</i>			
Facturation brute	658 067	615 055	7,0
Facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation	464 673	429 534	8,2
Total des produits des activités ordinaires avant la modification du taux de désistements	706 820	678 179	4,2
Modification du taux de désistements ^(f)	(19 193)	-	**
Total des produits des activités ordinaires (tels que présentés)	687 627	678 179	1,4
Coût des primes et coûts directs	(427 407)	(412 651)	3,6
Marge brute avant amortissement ^(a)	260 220	265 528	(2,0)
Amortissement	(11 774)	(12 013)	(2,0)
Amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	(23 890)	(24 831)	(3,8)
Marge brute	224 556	228 684	(1,8)
Charges opérationnelles	(400 318) ^{(g)(h)}	(153 435)	**
Amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	23 890	24 831	(3,8)
Résultat opérationnel avant amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	(151 872) ^{(g)(h)}	100 080	**
Amortissement	11 774	12 013	(2,0)
Perte de valeur du goodwill	19 144	-	**
BAIIA ^{(a)(c)}	(120 954) ^(g)	112 093	**
Ajustements :			
Variation des produits différés			
Facturation brute	658 067	615 055	
Produits des activités ordinaires	(687 627)	(678 179)	
Variation des frais d'échange futurs ^(b)	34 111 ⁽ⁱ⁾	53 504	
(Variation du nombre net d'unités de fidélisation en cours x coût moyen des primes par unité de fidélisation pour la période)			
Distributions de placements mis en équivalence	5 313	15 712	
Total partiel des ajustements	9 864	6 092	
BAIIA ajusté ^(c)	(111 090) ^{(g)(l)}	118 185	**
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	(125 592) ^{(h)(j)(k)}	56 897	
Nombre moyen pondéré d'actions	172 852 768	172 123 799	
Résultat par action ordinaire ^(d)	(0,74) ^{(h)(j)(k)}	0,31	
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	(125 592) ^{(h)(j)(k)}	56 897	
Amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	23 890	24 831	
Quote-part du résultat net des placements mis en équivalence	(1 516)	374	
Perte de valeur du goodwill	19 144	-	
Ajustements du BAIIA ajusté (indiqué plus haut)	9 864	6 092	
Impôts liés aux ajustements ^(e)	(8 171)	(1 377)	
Quote-part de la participation ne donnant pas le contrôle des ajustements ci-haut	(1 041)	(889)	
Résultat net ajusté ^(c)	(83 422) ^{(k)(l)}	85 928	**
Résultat net ajusté par action ordinaire ^{(c)(d)}	(0,50) ^{(k)(l)}	0,48	
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(30 243) ^(m)	100 570	
Dépenses en immobilisations	(21 858)	(23 506)	
Dividendes	(32 207)	(30 374)	
Flux de trésorerie disponibles ^(c)	(84 308) ^(m)	46 690	**
Total de l'actif	5 338 596	5 246 581	
Total du passif non courant	2 107 669	1 760 871	
Total des dividendes par action privilégiée	0,406	0,406	
Total des dividendes par action ordinaire	0,170	0,160	

RAPPORT DE GESTION

- a) Compte non tenu de l'amortissement ainsi que de l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.
 - b) Le coût unitaire issu de ce calcul s'applique rétroactivement à toutes les périodes antérieures, donnant lieu à une réévaluation du passif au titre des frais d'échange futurs en fonction du dernier coût moyen unitaire disponible.
 - c) Mesure hors PCGR.
 - d) Déduction faite des dividendes déclarés sur les actions privilégiées.
 - e) Les taux d'impôt effectifs, correspondant à la charge d'impôt sur le résultat divisée par le résultat avant impôt de la période par entité, sont appliqués aux ajustements respectifs de chaque entité notés ci-dessus.
 - f) L'incidence relative de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan au deuxième trimestre de 2013 a donné lieu à une baisse de 19,2 M\$ des produits au titre des unités de fidélisation pour le trimestre terminé le 31 décembre 2013.
 - g) Inclut l'incidence du paiement à la CIBC de 150,0 M\$ et de la provision au titre de la migration des cartes de 50,0 M\$.
 - h) Inclut une perte de valeur du goodwill de 19,1 M\$ comptabilisée au cours du trimestre terminé le 31 décembre 2013 au titre de l'UGT de la fidélisation propriétaire aux États-Unis.
 - i) La variation des frais d'échange futurs du trimestre terminé le 31 décembre 2013 inclut l'incidence défavorable découlant de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan au deuxième trimestre de 2013, qui s'est chiffrée à 12,9 M\$.
 - j) Inclut l'incidence défavorable découlant de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan au deuxième trimestre de 2013, soit 14,2 M\$, déduction faite d'un recouvrement d'impôt sur le résultat de 5,0 M\$.
 - k) Inclut l'incidence défavorable attribuable au paiement à la CIBC et à la provision au titre de la migration des cartes totalisant 146,9 M\$, déduction faite d'un recouvrement d'impôt sur le résultat de 53,1 M\$.
 - l) Inclut l'incidence défavorable sur la variation des frais d'échange futurs découlant de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan au deuxième trimestre de 2013, soit 9,5 M\$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2013, déduction faite d'un recouvrement d'impôt sur le résultat de 3,4 M\$.
 - m) Inclut le paiement à la CIBC de 150,0 M\$ versé le 27 décembre 2013 à la clôture du contrat d'achat d'actifs et la taxe de vente harmonisée connexe de 22,5 M\$.
 - n) L'information financière de 2012 a été retraitée pour rendre compte de l'application rétroactive des modifications apportées à IAS 19. Se reporter à la rubrique [CHANGEMENTS TOUCHANT LES METHODES COMPTABLES](#) pour obtenir de plus amples informations.
- ** Information non significative.

RAPPORT DE GESTION

INFORMATIONS SECTORIELLES

Au 31 décembre 2013, la Société comptait trois secteurs à présenter et secteurs opérationnels : Canada; EMOA; et É.-U. et APAC.

Les secteurs de la Société sont ses unités opérationnelles stratégiques. Pour chacune des unités opérationnelles stratégiques, le chef de la direction du groupe et le chef de l'exploitation du groupe de la Société examinent des rapports de gestion internes tous les mois. Les secteurs ont été définis en fonction des régions géographiques et sont alignés avec la structure organisationnelle et l'orientation stratégique de l'entité. Les régions É.-U. et APAC ont été regroupées puisqu'elles réunissent les critères de regroupement prescrits par IFRS 8, *Secteurs opérationnels*.

Le secteur Canada génère principalement ses produits du programme Aéroplan et des services de fidélisation propriétaire. Le secteur É.-U. et APAC génère principalement ses produits des services de fidélisation propriétaire. Le secteur EMOA tire principalement ses produits des programmes de fidélisation, y compris les programmes Nectar et Nectar Italia, dont les activités sont exercées au Royaume-Uni et en Italie, respectivement, et de sa participation dans le programme Air Miles Moyen-Orient. De plus, le secteur EMOA tire aussi des produits des services de fidélisation propriétaire et de services d'analytique et de connaissances, ce qui comprend les services d'ISS.

Les méthodes comptables se rapportant à chacun des secteurs sont identiques à celles qui sont utilisées aux fins des états financiers consolidés. La gestion des services communs à l'échelle mondiale, des autres charges financières, de la rémunération fondée sur des actions et de la charge d'impôt sur le résultat étant centralisée, ces charges ne sont pas attribuées aux secteurs opérationnels.

RAPPORT DE GESTION

Les informations financières pertinentes sont résumées par secteur opérationnel ci-dessous :

Exercices terminés les 31 décembre												
(en milliers de dollars canadiens)	2013	2012 ^(f)	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012 ^(f)
Secteur opérationnel	Canada		EMOA		États-Unis et APAC		Siège social ^(b)		Éliminations		Données consolidées	
Facturation brute	1 300 101	1 292 551	704 120 ^(c)	639 851 ^(c)	362 685 ^(c)	315 205 ^(c)	-	-	(457)	(4 584)	2 366 449 ^(c)	2 243 023 ^(c)
Facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation	1 085 820	1 079 793	625 556	548 636	-	-	-	-	-	-	1 711 376	1 628 429
Produits au titre des unités de fidélisation avant la modification du taux de désistements	1 096 266	1 109 523	625 307	528 359	-	-	-	-	-	-	1 721 573	1 637 882
Modification du taux de désistements ^(f)	(702 812)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(702 812)	-
Produits au titre des unités de fidélisation (tels que présentés)	393 454	1 109 523	625 307	528 359	-	-	-	-	-	-	1 018 761	1 637 882
Produits au titre des services de fidélisation propriétaire	166 512	158 169	18 531	15 191	362 288	312 337	-	-	-	-	547 331	485 697
Autres produits des activités ordinaires	47 378	49 731	60 078	75 608	-	-	-	-	-	-	107 456	125 339
Produits intersociétés	-	17	220	304	237	4 263	-	-	(457)	(4 584)	-	-
Total des produits des activités ordinaires	607 344	1 317 440	704 136	619 462	362 525	316 600	-	-	(457)	(4 584)	1 673 548	2 248 918
Coût des primes et coûts directs	689 200	693 044	410 900 ^(f)	438 639	201 695	169 563	-	-	-	(321)	1 301 795 ^(f)	1 300 925
Marge brute avant amortissement	(81 856)	624 396	293 236 ^(f)	180 823	160 830	147 037	-	-	(457)	(4 263)	371 753 ^(f)	947 993
Amortissement ^(a)	98 762	95 170	16 663	17 005	12 463	13 484	-	-	-	-	127 888	125 659
Marge brute	(180 618)	529 226	276 573 ^(f)	163 818	148 367	133 553	-	-	(457)	(4 263)	243 865 ^(f)	822 334
Charges opérationnelles avant les éléments suivants	438 807 ^(g)	224 579	195 268 ^(f)	141 995	164 781	138 277	71 925	53 260	(457)	(4 263)	870 324 ^{(g)(f)}	553 848
Rémunération fondée sur des actions	-	-	-	-	-	-	19 443	12 538	-	-	19 443	12 538
Perte de valeur du goodwill	-	-	-	-	19 144	-	-	-	-	-	19 144	-
Total des charges opérationnelles	438 807 ^(g)	224 579	195 268 ^(f)	141 995	183 925	138 277	91 368	65 798	(457)	(4 263)	908 911 ^{(g)(f)}	566 386
Résultat opérationnel	(619 425) ^(g)	304 647	81 305 ^(f)	21 823	(35 558)	(4 724)	(91 368)	(65 798)	-	-	(665 046) ^{(g)(f)}	255 948
BALIA ajusté ^(k)	137 664 ^{(g)(h)}	396 598	94 000 ^{(f)(l)}	49 187	(3 791)	7 365	(77 356) ^(f)	(50 086) ^(f)	-	-	150 517 ^{(g)(h)(f)(l)}	403 064 ^(f)
Dépenses en actifs non courants ^(d)	33 054	32 269	17 693	18 675	3 636	7 011	-	2 273	S.O.	S.O.	54 383	60 228
Actifs non courants ^(d)	3 131 097	3 190 837	516 682 ^(e)	468 782 ^(e)	78 077 ^(e)	77 805 ^(e)	2 244	2 156	S.O.	S.O.	3 728 100 ^(e)	3 739 580 ^(e)

RAPPORT DE GESTION

- a) Inclut l'amortissement ainsi que de l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.
- b) Inclut les charges qui ne sont pas directement attribuables à un secteur opérationnel. Le siège social inclut également la situation financière et les résultats opérationnels de nos activités en Inde.
- c) Inclut la facturation brute aux clients externes de 573,2 M\$ au R.-U. et de 227,2 M\$ aux États-Unis pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, comparée à une facturation brute aux clients externes de 525,2 M\$ au R.-U. et de 191,5 M\$ aux États-Unis pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012. La répartition de la facturation brute aux clients externes est effectuée selon le pays où résident la responsabilité contractuelle et la responsabilité de gestion du client.
- d) Les actifs non courants incluent les montants relatifs au goodwill, aux immobilisations incorporelles et aux immobilisations corporelles.
- e) Inclut des actifs non courants de 463,5 M\$ au R.-U. et de 69,1 M\$ aux États-Unis en date du 31 décembre 2013, comparés à des actifs non courants de 418,2 M\$ au R.-U. et de 71,1 M\$ aux États-Unis en date du 31 décembre 2012.
- f) L'incidence relative à la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan au deuxième trimestre de 2013 a donné lieu à une baisse de 663,6 M\$ des produits au titre des unités de fidélisation, dont une tranche de 617,0 M\$ est attribuable aux exercices antérieurs à 2013 et une tranche de 46,6 M\$, au semestre terminé le 30 juin 2013. Pour le troisième trimestre et le quatrième trimestre de 2013, la modification apportée au taux de désistements a entraîné une réduction de 39,2 M\$ des produits au titre des unités de fidélisation.
- g) Inclut l'incidence du paiement à la CIBC de 150,0 M\$ et de la provision au titre de la migration des cartes de 50,0 M\$.
- h) La variation des frais d'échange futurs de l'exercice terminé le 31 décembre 2013 inclut l'incidence défavorable découlant de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan au deuxième trimestre de 2013, qui s'est chiffrée à 49,9 M\$.
- i) Inclut l'incidence favorable de 26,1 M\$ (16,4 M£) découlant du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA qui a été rendu au deuxième trimestre de 2013. Une tranche de 74,9 M\$ (47,0 M£) de ce montant a été portée en réduction du coût des primes et une tranche de 48,8 M\$ (30,6 M£) a été ajoutée aux charges opérationnelles.

Avant le jugement définitif, Aimia avait comptabilisé un montant de 2,1 M\$ (1,4 M£) dans le coût des primes, lequel représentait les crédits de taxes sur les intrants accumulés du 1^{er} janvier 2013 au 31 mars 2013.
- j) Le BAIIA ajusté inclut les distributions reçues ou à recevoir des placements mis en équivalence totalisant 15,7 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, dont une tranche de 14,0 M\$ se rapporte à PLM et est prise en compte dans le secteur Siège social et une tranche de 1,7 M\$ se rapporte à i2c et est prise en compte dans la région EMOA. Le BAIIA ajusté de l'exercice terminé le 31 décembre 2012 inclut une distribution de 15,7 M\$ reçue de PLM qui a été prise en compte dans le secteur Siège social.
- k) Mesure hors PCGR.
- l) L'information financière de 2012 a été retraitée pour rendre compte de l'application rétroactive des modifications apportées à IAS 19. Se reporter à la rubrique [CHANGEMENTS TOUCHANT LES MÉTHODES COMPTABLES](#) pour obtenir de plus amples informations.

RAPPORT DE GESTION

Trimestres terminés les 31 décembre												
(en milliers de dollars canadiens)	2013	2012 ^(k)	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012 ^(k)
Secteur opérationnel	Canada		EMOA		États-Unis et APAC		Siège social ^(b)		Éliminations		Données consolidées	
Facturation brute	347 049	336 232	200 046 ^(c)	177 586 ^(c)	111 020 ^(c)	102 265 ^(c)	-	-	(48)	(1 028)	658 067 ^(c)	615 055 ^(c)
Facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation	289 388	278 780	175 285	150 754	-	-	-	-	-	-	464 673	429 534
Produits au titre des unités de fidélisation avant la modification du taux de désistements	244 609	267 678	271 069	223 728	-	-	-	-	-	-	515 678	491 406
Modification du taux de désistements ^(f)	(19 193)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(19 193)	-
Produits au titre des unités de fidélisation (tels que présentés)	225 416	267 678	271 069	223 728	-	-	-	-	-	-	496 485	491 406
Produits au titre des services de fidélisation propriétaire	45 905	45 314	5 969	4 276	109 010	101 858	-	-	-	-	160 884	151 448
Autres produits des activités ordinaires	11 496	12 546	18 762	22 779	-	-	-	-	-	-	30 258	35 325
Produits intersociétés	-	5	48	48	-	975	-	-	(48)	(1 028)	-	-
Total des produits des activités ordinaires	282 817	325 543	295 848	250 831	109 010	102 833	-	-	(48)	(1 028)	687 627	678 179
Coût des primes et coûts directs	155 836	172 597	210 259	182 578	61 312	57 529	-	-	-	(53)	427 407	412 651
Marge brute avant amortissement	126 981	152 946	85 589	68 253	47 698	45 304	-	-	(48)	(975)	260 220	265 528
Amortissement ^(a)	26 812	25 257	4 745	4 881	4 107	6 706	-	-	-	-	35 664	36 844
Marge brute	100 169	127 689	80 844	63 372	43 591	38 598	-	-	(48)	(975)	224 556	228 684
Charges opérationnelles avant les éléments suivants	272 883 ^(g)	58 796	38 699	36 910	41 219	38 018	22 573	18 172	(48)	(975)	375 326 ^(g)	150 921
Rémunération fondée sur des actions	-	-	-	-	-	-	5 848	2 514	-	-	5 848	2 514
Perte de valeur du goodwill	-	-	-	-	19 144	-	-	-	-	-	19 144	-
Total des charges opérationnelles	272 883 ^(g)	58 796	38 699	36 910	60 363	38 018	28 421	20 686	(48)	(975)	400 318 ^(g)	153 435
Résultat opérationnel	(172 714) ^(g)	68 893	42 145	26 462	(16 772)	580	(28 421)	(20 686)	-	-	(175 762) ^(g)	75 249
BAlIA ajusté ^(j)	(114 962) ^{(g)(h)}	100 428	20 179 ⁽ⁱ⁾	16 013	8 489	6 718	(24 796) ⁽ⁱ⁾	(4 974) ⁽ⁱ⁾	-	-	(111 090) ^{(g)(h)(i)}	118 185 ⁽ⁱ⁾
Dépenses en actifs non courants ^(d)	13 967	12 351	6 017	8 964	1 874	2 191	-	-	S.O.	S.O.	21 858	23 506
Actifs non courants ^(d)	3 131 097	3 190 837	516 682 ^(e)	468 782 ^(e)	78 077 ^(e)	77 805 ^(e)	2 244	2 156	S.O.	S.O.	3 728 100 ^(e)	3 739 580 ^(e)

RAPPORT DE GESTION

- a) Inclut l'amortissement ainsi que l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.
- b) Inclut les charges qui ne sont pas directement attribuables à un secteur opérationnel. Le siège social inclut également la situation financière et les résultats opérationnels de nos activités en Inde.
- c) Inclut la facturation brute aux clients externes de 170,3 M\$ au R.-U. et de 68,5 M\$ aux États-Unis pour le trimestre terminé le 31 décembre 2013, comparée à une facturation brute aux clients externes de 148,4 M\$ au R.-U. et de 67,0 M\$ aux États-Unis pour le trimestre terminé le 31 décembre 2012. La répartition de la facturation brute aux clients externes est effectuée selon le pays où résident la responsabilité contractuelle et la responsabilité de gestion du client.
- d) Les actifs non courants incluent les montants relatifs au goodwill, aux immobilisations incorporelles et aux immobilisations corporelles.
- e) Inclut des actifs non courants de 463,5 M\$ au R.-U. et de 69,1 M\$ aux États-Unis en date du 31 décembre 2013, comparés à des actifs non courants de 418,2 M\$ au R.-U. et de 71,1 M\$ aux États-Unis en date du 31 décembre 2012.
- f) L'incidence relative à la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan au deuxième trimestre de 2013 a donné lieu à une baisse de 19,2 M\$ des produits au titre des unités de fidélisation pour le trimestre terminé le 31 décembre 2013.
- g) Inclut l'incidence du paiement à la CIBC de 150,0 M\$ et de la provision au titre de la migration des cartes de 50,0 M\$.
- h) La variation des frais d'échange futurs du trimestre terminé le 31 décembre 2013 inclut l'incidence défavorable découlant de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan au deuxième trimestre de 2013, qui s'est chiffrée à 12,9 M\$.
- i) Le BAIIA ajusté inclut les distributions reçues ou à recevoir des placements mis en équivalence totalisant 5,3 M\$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2013, dont une tranche de 3,6 M\$ se rapporte à PLM et est prise en compte dans le secteur Siège social et une tranche de 1,7 M\$ se rapporte à i2c et est prise en compte dans la région EMOA. Le BAIIA ajusté du trimestre terminé le 31 décembre 2012 inclut une distribution de 15,7 M\$ reçue de PLM qui a été prise en compte dans le secteur Siège social.
- j) Mesure hors PCGR.
- k) L'information financière de 2012 a été retraitée pour rendre compte de l'application rétroactive des modifications apportées à IAS 19. Se reporter à la rubrique [CHANGEMENTS TOUCHANT LES MÉTHODES COMPTABLES](#) pour obtenir de plus amples informations.

RAPPORT DE GESTION

RÉSULTATS OPÉRATIONNELS ET INDICATEURS DE RENDEMENT EXPRIMÉS EN %

	Exercices terminés les 31 décembre	
<i>(en pourcentage du total des produits des activités ordinaires)</i>	2013	2012 ^(l)
Total des produits des activités ordinaires avant la modification du taux de désistements	100,0 ^(c)	100,0
Coût des primes et coûts directs	(54,8) ^(d)	(57,8)
Marge brute avant amortissement ^(a)	45,2 ^{(c)(d)}	42,2
Charges opérationnelles	(38,2) ^{(d)(e)(f)}	(25,2)
Amortissement	(1,8)	(1,7)
Résultat opérationnel avant amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	5,1 ^{(c)(d)(e)(f)}	15,3

	Exercices terminés les 31 décembre	
<i>(en pourcentage de la facturation brute)</i>	2013	2012 ^(l)
Facturation brute	100,0	100,0
Total des produits des activités ordinaires avant la modification du taux de désistements	100,4 ^(c)	100,3
Coût des primes et coûts directs	(55,0) ^(d)	(58,0)
Charges opérationnelles	(38,4) ^{(d)(e)(f)}	(25,3)
Résultat opérationnel avant amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	5,2 ^{(c)(d)(e)(f)}	15,3
BAIIA ajusté ^(b)	6,4 ^{(d)(g)(h)(i)}	18,0 ⁽ⁱ⁾
Résultat net ajusté ^(b)	4,4 ^{(d)(g)(h)(i)(j)}	12,0 ⁽ⁱ⁾
Flux de trésorerie disponibles ^(b)	(1,3) ^(k)	8,0

RAPPORT DE GESTION

- a) Compte non tenu de l'amortissement ainsi que de l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.
- b) Mesure hors PCGR.
- c) Compte non tenu de l'incidence relative à la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan au deuxième trimestre de 2013, laquelle a donné lieu à une baisse des produits au titre des unités de fidélisation de 702,8 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013.

- d) Inclut l'incidence favorable de 26,1 M\$ (16,4 M£) découlant du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA qui a été rendu au deuxième trimestre de 2013. Une tranche de 74,9 M\$ (47,0 M£) de ce montant a été portée en réduction du coût des primes et une tranche de 48,8 M\$ (30,6 M£) a été ajoutée aux charges opérationnelles.

Avant le jugement définitif, Aimia avait comptabilisé un montant de 2,1 M\$ (1,4 M£) dans le coût des primes, lequel représentait les crédits de taxes sur les intrants accumulés du 1^{er} janvier 2013 au 31 mars 2013.

- e) Inclut l'incidence du paiement à la CIBC de 150,0 M\$ et de la provision au titre de la migration des cartes de 50,0 M\$.
- f) Inclut une perte de valeur du goodwill de 19,1 M\$ comptabilisée au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2013 au titre de l'UGT de la fidélisation propriétaire aux États-Unis.
- g) Le BAIIA ajusté et le résultat net ajusté tiennent compte de l'incidence défavorable sur la variation des frais d'échange futurs découlant de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan au deuxième trimestre de 2013, qui s'élève à 49,9 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013. Le résultat net ajusté inclut également un recouvrement d'impôt sur le résultat de 13,1 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, associé à l'incidence sur la variation des frais d'échange futurs décrite précédemment.
- h) Le BAIIA ajusté et le résultat net ajusté tiennent compte de l'incidence défavorable du paiement à la CIBC de 150,0 M\$ et de la provision au titre de la migration des cartes de 50,0 M\$. Le résultat net ajusté inclut également un recouvrement d'impôt sur le résultat de 53,1 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, associé à l'incidence décrite précédemment.
- i) Le BAIIA ajusté inclut des distributions reçues ou à recevoir des placements mis en équivalence totalisant 15,7 M\$ pour chacun des exercices terminés les 31 décembre 2013 et 2012.
- j) Inclut l'incidence favorable du renversement au deuxième trimestre de 2013 d'intérêts courus comptabilisés antérieurement de 17,3 M\$ (10,8 M£) par suite du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA.

Avant le jugement définitif, Aimia avait comptabilisé un montant de 1,1 M\$ (0,7 M£) au titre de la charge d'intérêts pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 mars 2013.

- k) Inclut le paiement à la CIBC de 150,0 M\$ versé le 27 décembre 2013 à la clôture du contrat d'achat d'actifs et la taxe de vente harmonisée connexe de 22,5 M\$.
- l) L'information financière de 2012 a été retraitée pour rendre compte de l'application rétroactive des modifications apportées à IAS 19. Se reporter à la rubrique [CHANGEMENTS TOUCHANT LES MÉTHODES COMPTABLES](#) pour obtenir de plus amples informations.

RAPPORT DE GESTION

COMPARAISON DES EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE 2013 ET 2012

RÉSULTATS OPÉRATIONNELS CONSOLIDÉS

Suit une analyse des résultats opérationnels consolidés d'Aimia. Pour une analyse approfondie des résultats opérationnels par secteur, se reporter à la rubrique *Résultats opérationnels par secteur*.

La **facturation brute** de l'exercice terminé le 31 décembre 2013 s'est élevée à 2 366,4 M\$, contre 2 243,0 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, soit une hausse de 123,4 M\$ ou de 5,5 %, compte tenu de l'incidence de 22,4 M\$ des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. Le solde de l'écart s'explique principalement par le rendement des programmes Nectar, Air Miles Moyen-Orient et Aéroplan, ainsi que la facturation brute supplémentaire dans la région É.-U. et APAC découlant de l'inclusion des activités d'EIM pour un exercice complet en 2013.

La capacité d'Aimia de rapporter une facturation brute est fonction du comportement sous-jacent de la clientèle respective des partenaires d'accumulation et de ses habitudes de consommation ainsi que de la clientèle des services de fidélisation propriétaire et des services d'analyse et de connaissances, dont les habitudes sont, à leur tour, tributaires de la conjoncture économique des pays où opèrent les programmes de fidélisation et où les services sont rendus.

Le **total des produits des activités ordinaires** engendrés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 s'est chiffré à 1 673,5 M\$, comparativement à 2 248,9 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, soit une baisse de 575,4 M\$. Compte non tenu de l'incidence de 702,8 M\$ découlant de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan, lequel a été révisé de 18 % à 11 % au deuxième trimestre de 2013, le total des produits des activités ordinaires pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 s'est élevé à 2 376,4 M\$, soit une hausse de 127,5 M\$ ou de 5,7 %, compte tenu de l'incidence de 31,1 M\$ des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. Le solde de l'écart résulte principalement de l'augmentation des produits des activités ordinaires au titre des unités de fidélisation découlant d'un volume d'échanges plus important dans les programmes Nectar et Air Miles Moyen-Orient, ainsi que de l'augmentation des produits des activités ordinaires au titre des services de fidélisation propriétaire qui provient essentiellement du secteur É.-U. et APAC, partiellement neutralisée par la diminution des autres produits des activités ordinaires attribuable au fait qu'une part importante des produits des activités ordinaires d'ISS au Royaume-Uni est présentée au sein de la coentreprise i2c depuis le premier trimestre de 2013.

En raison du grand volume d'unités de fidélisation émises et échangées, une simple fluctuation, si faible soit-elle, du prix de vente d'une unité de fidélisation a de profondes répercussions sur les résultats.

Sur une base consolidée, une variation de 1 % du prix de vente moyen d'une unité de fidélisation aurait donné lieu à une fluctuation des produits des activités ordinaires et du résultat avant impôt sur le résultat de 16,4 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013.

RAPPORT DE GESTION

Le **coût des primes** et les **coûts directs** se sont chiffrés à 1 301,8 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, contre 1 300,9 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, soit une hausse de 0,9 M\$ ou de 0,1 %. Compte non tenu de l'effet du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA, le coût des primes et les coûts directs se sont élevés à 1 374,6 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, soit une hausse de 73,7 M\$ ou de 5,7 %, incluant l'incidence de 19,7 M\$ des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. Le solde de l'écart est principalement attribuable au volume d'échanges plus important dans les programmes Nectar et Air Miles Moyen-Orient, ainsi qu'à l'augmentation des coûts directs résultant de la progression des services de fidélisation propriétaire dans la région É.-U. et APAC et au Canada. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la réduction du coût des primes pour le programme Aéroplan.

En raison du grand volume d'unités de fidélisation émises et échangées, une simple fluctuation, si faible soit-elle, du coût moyen des primes par unité de fidélisation a de profondes répercussions sur les résultats.

Sur une base consolidée, une variation de 1 % du coût moyen des primes par unité de fidélisation aurait donné lieu à une fluctuation du coût des ventes et du résultat avant impôt sur le résultat de 10,6 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013.

La **marge brute avant amortissement**, compte non tenu de l'incidence de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan et de l'effet du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA, est demeurée stable par rapport à l'exercice précédent et représente 42,2 % du total des produits des activités ordinaires pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013.

Les **charges opérationnelles** se sont chiffrées à 908,9 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, compte tenu des éléments suivants :

- le paiement à la CIBC de 150,0 M\$ et la provision au titre de la migration des cartes de 50,0 M\$ pour le programme Aéroplan;
- l'effet du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA de 48,8 M\$ pour la période écoulée, incluant un montant de 43,2 M\$ (27,1 M£) au titre de la contrepartie conditionnelle à payer aux anciens actionnaires d'Aimia EMEA Limited;
- la perte de valeur du goodwill de 19,1 M\$ au titre de l'unité génératrice de trésorerie de la fidélisation propriétaire aux États-Unis (« l'UGT de la fidélisation propriétaire aux États-Unis »).

Compte non tenu des éléments susmentionnés, les charges opérationnelles se sont établies à 641,0 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, contre 566,4 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, soit une hausse de 74,6 M\$ ou de 13,2 %, incluant l'incidence de 6,7 M\$ des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. Le solde de l'écart provient principalement des charges opérationnelles supplémentaires de 22,5 M\$ attribuables à l'inclusion des activités d'EIM pour un exercice complet en 2013 dans la région É.-U. et APAC, de l'augmentation de 23,5 M\$ des frais de marketing et de promotion associés essentiellement aux améliorations du programme Aéroplan, des honoraires de 10,3 M\$ liés à la négociation de nouvelles ententes avec des entreprises de cartes de crédit financières au Canada et de la hausse des charges du siège social.

RAPPORT DE GESTION

La **charge d'amortissement** s'est élevée à 43,5 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, contre 38,4 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012. L'augmentation est principalement attribuable aux nouvelles initiatives technologiques au Canada et dans la région EMOA.

La **charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie** s'est établie à 84,4 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, contre 87,2 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012.

Le **résultat opérationnel**, compte non tenu de la charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie précitée, s'est établi à (580,6) M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, contre 343,2 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, en baisse de 923,8 M\$. Cette diminution s'explique par l'incidence défavorable de 702,8 M\$ de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan, par l'incidence défavorable du paiement à la CIBC de 150,0 M\$ et de la provision de 50,0 M\$ au titre de la migration des cartes pour le programme Aéroplan, par la perte de valeur du goodwill de 19,1 M\$ au titre de l'UGT de la fidélisation propriétaire aux États-Unis et par l'incidence favorable de 24,0 M\$ du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA, le solde étant une conséquence directe des facteurs décrits ci-dessus.

Les **frais financiers nets** de l'exercice terminé le 31 décembre 2013 sont composés principalement de produits d'intérêts de 13,1 M\$ gagnés sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les placements à court terme en dépôt et les placements à long terme dans des obligations, du renversement d'une charge d'intérêts courus comptabilisée antérieurement de 16,2 M\$ par suite du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA, déduction faite d'une charge d'intérêts courus de 1,1 M\$ comptabilisée pour la période considérée, ainsi que d'un gain de 4,2 M\$ au titre de la juste valeur des bons de souscription d'Air Canada. Ces facteurs ont été contrebalancés par la charge d'intérêts sur la dette à long terme de 51,2 M\$.

Le **résultat net** des exercices terminés les 31 décembre 2013 et 2012 tient compte de l'effet du recouvrement (de la charge) d'impôt sur le résultat exigible, soit respectivement 95,2 M\$ et (54,4) M\$, et du recouvrement (de la charge) d'impôt sur le résultat différé de 101,8 M\$ et de (1,2) M\$, respectivement. Le résultat net des exercices terminés les 31 décembre 2013 et 2012 tient également compte de la quote-part du résultat net des placements mis en équivalence, soit respectivement (6,6) M\$ et 2,9 M\$.

Compte non tenu de l'incidence des recouvrements d'impôt sur le résultat de 190,2 M\$ découlant de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan ainsi que de l'incidence du paiement à la CIBC et de la provision au titre de la migration des cartes totalisant 53,1 M\$, le recouvrement (la charge) d'impôt sur le résultat exigible et le recouvrement (la charge) d'impôt sur le résultat différé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 se sont chiffrés à (55,6) M\$ et à 9,3 M\$, respectivement.

Les impôts sur le résultat exigibles sont essentiellement attribuables à nos activités au Canada. Comme c'était le cas pour l'exercice précédent, les impôts sur le résultat différés qui ont trait à notre structure d'impôt internationale et à nos établissements à l'étranger n'ont pas été comptabilisés. En conséquence, le recouvrement d'impôt sur le résultat différé de la période, qui est principalement lié aux activités au Canada, n'a pas été augmenté par les impôts sur le

RAPPORT DE GESTION

résultat différés liés à nos établissements à l'étranger, ce qui fausse le taux d'impôt effectif et le rend non pertinent aux fins d'information et de comparaison.

Le **BAIIA ajusté** s'est établi à 150,5 M\$ ou à 6,4 % (en pourcentage de la facturation brute) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013. Le BAIIA ajusté a été de 403,1 M\$ ou de 18,0 % (en pourcentage de la facturation brute) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012.

Le **résultat net ajusté** s'est établi à 103,1 M\$ ou à 4,4 % (en pourcentage de la facturation brute) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013. Le résultat net ajusté de l'exercice terminé le 31 décembre 2012 s'est élevé à 268,8 M\$ ou à 12,0 % (en pourcentage de la facturation brute). L'incidence sur le taux d'impôt effectif est expliquée sous la rubrique **Résultat net**.

Un changement touchant les produits tirés des désistements n'a pas d'incidence sur le BAIIA ajusté ni sur le résultat net ajusté; une modification apportée au taux de désistements se répercute toutefois sur la variation des frais d'échange futurs. Un ajustement est apporté aux frais d'échange futurs comme si le taux de désistements avait existé depuis la création du programme. Ainsi, la variation des frais d'échange futurs reflète seulement l'incidence de la modification apportée au taux de désistements pour la période écoulée. L'incidence de la modification apportée au taux de désistements sur la variation des frais d'échange futurs pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 s'est chiffrée à 49,9 M\$. Le BAIIA ajusté de l'exercice terminé le 31 décembre 2013 tient compte de l'incidence défavorable du paiement à la CIBC et de la provision au titre de la migration des cartes totalisant 200,0 M\$. Le résultat net ajusté de l'exercice terminé le 31 décembre 2013 tient également compte des recouvrements d'impôt attribuables à l'incidence de la modification apportée au taux de désistements sur la variation des frais d'échange futurs de 13,1 M\$ et à l'incidence du paiement à la CIBC et de la provision au titre de la migration des cartes de 53,1 M\$. En outre, le BAIIA ajusté et le résultat net ajusté de l'exercice terminé le 31 décembre 2013 tiennent compte de l'incidence favorable de 24,0 M\$ du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA. Le résultat net ajusté de l'exercice terminé le 31 décembre 2013 tient également compte de l'incidence favorable du renversement d'intérêts courus comptabilisés antérieurement de 16,2 M\$ relativement au litige concernant la TVA. Compte non tenu des éléments qui précèdent, le BAIIA ajusté et le résultat net ajusté de l'exercice terminé le 31 décembre 2013 se sont élevés à 376,4 M\$ ou 15,9 % (en pourcentage de la facturation brute) et à 246,6 M\$ ou 10,4 % (en pourcentage de la facturation brute), respectivement.

Le **BAIIA ajusté** et le **résultat net ajusté** ne tiennent pas compte des pertes de valeur, comme il est indiqué sous la rubrique **INDICATEURS DE RENDEMENT**.

Les **flux de trésorerie disponibles** de l'exercice terminé le 31 décembre 2013 se sont chiffrés à (31,3) M\$, contre 179,5 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012. Compte non tenu de l'incidence du paiement à la CIBC de 150,0 M\$ et de la taxe de vente harmonisée connexe de 22,5 M\$ pour le quatrième trimestre de 2013, les flux de trésorerie disponibles de l'exercice terminé le 31 décembre 2013 se sont établis à 141,2 M\$. Le jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA n'ayant eu aucune incidence sur la trésorerie provenant des activités opérationnelles, à l'exception de la provision de 7,2 M\$ (4,5 M£) payable à certains employés versée au troisième

RAPPORT DE GESTION

trimestre de 2013, les explications données ci-après ne tiennent pas compte de tout effet hors trésorerie s'y rapportant. L'écart défavorable de 38,3 M\$ résulte surtout des facteurs suivants :

- une diminution de 34,9 M\$ de la trésorerie provenant des activités opérationnelles, principalement attribuable aux variations des actifs opérationnels nets. La baisse s'explique également par l'augmentation de 73,7 M\$ du coût des primes et des coûts directs, la hausse de 74,9 M\$ des charges opérationnelles et l'augmentation de 3,1 M\$ du montant net des intérêts payés. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par une hausse de 123,4 M\$ de la facturation brute et une baisse de 32,9 M\$ de l'impôt sur le résultat payé;
- une réduction des dépenses en immobilisations d'environ 3,6 M\$;
- une augmentation de 6,9 M\$ des dividendes versés sur les actions ordinaires, laquelle s'explique essentiellement par la hausse du taux de dividende trimestriel.

Le *BAlIA ajusté*, le *résultat net ajusté* et les *flux de trésorerie disponibles* ne sont pas des mesures conformes aux PCGR. Se reporter à la rubrique *INDICATEURS DE RENDEMENT* pour un complément d'information.

RÉSULTATS OPÉRATIONNELS PAR SECTEUR

Cette section présente une analyse des résultats opérationnels de chacun des secteurs.

CANADA

La *facturation brute* de l'exercice terminé le 31 décembre 2013 s'est chiffrée à 1 300,1 M\$, contre 1 292,6 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, soit une hausse de 7,5 M\$ ou de 0,6 %.

Les divers postes de facturation brute ont évolué de la façon suivante :

La *facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation* s'est élevée à 1 085,8 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, contre 1 079,8 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, ce qui représente une augmentation de 6,0 M\$ ou de 0,6 %. L'écart s'explique pour l'essentiel par une augmentation au titre du secteur des services financiers découlant de la hausse des acquisitions de cartes et des conversions de programmes de partenaires, contrebalancée par la diminution des dépenses de consommation moyennes par carte de crédit active. L'écart reflète en outre une augmentation dans les secteurs du commerce de détail et des voyages non aériens attribuable aux activités promotionnelles et au rendement accru des partenaires. Ces facteurs ont été partiellement neutralisés par une réduction de l'accumulation pour Air Canada découlant de la modification de la grille d'accumulation.

RAPPORT DE GESTION

Le nombre de milles Aéroplan émis au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2013 a diminué de 0,6 % par rapport à l'exercice terminé le 31 décembre 2012.

Les **autres éléments de facturation brute**, qui comprennent les honoraires tirés des services de fidélisation propriétaire et d'autres produits des activités ordinaires, ont totalisé 214,3 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, contre 212,8 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, soit une hausse de 1,5 M\$ ou de 0,7 % qui s'explique pour l'essentiel par la hausse de la facturation brute provenant des services de fidélisation propriétaire en raison d'une augmentation nette de nouvelles activités, contrebalancée en partie par la contrepartie de 5,5 M\$ reçue d'Air Canada à la période correspondante dans le cadre du transfert de tous les actifs et toutes les obligations de retraite accumulés avant 2009 par les employés des centres de contacts qui ont été transférés à Aéroplan en 2009. Les facteurs qui sous-tendent le solde de la variation sont expliqués sous la rubrique **Total des produits des activités ordinaires**.

Échanges – Le total des milles échangés aux termes du programme Aéroplan pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 s'est chiffré à 73,0 milliards, contre 74,2 milliards pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, soit une baisse de 1,2 milliard ou de 1,6 % attribuable surtout à la diminution des échanges contre des primes-voyages en prévision de l'offre de primes-voyages améliorées dans le cadre du programme Distinction débutant le 1^{er} janvier 2014.

Le **total des produits des activités ordinaires** s'est chiffré à 607,3 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, contre 1 317,4 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, en baisse de 710,1 M\$. Compte non tenu de l'incidence de 702,8 M\$ découlant de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan, lequel a été révisé de 18 % à 11 % au deuxième trimestre de 2013, le total des produits des activités ordinaires pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 s'est élevé à 1 310,2 M\$, soit une baisse de 7,2 M\$ ou de 0,6 %. Cette baisse s'explique principalement par :

- une diminution de 13,3 M\$ des produits des activités ordinaires au titre des unités de fidélisation découlant surtout des volumes d'échanges moins importants; contrebalancée en partie par
- une hausse de 8,3 M\$ des produits des activités ordinaires tirés des services de fidélisation propriétaire essentiellement attribuable à une augmentation nette de nouvelles activités.

Le **coût des primes** et les **coûts directs** se sont chiffrés à 689,2 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, contre 693,0 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, soit une diminution de 3,8 M\$ ou de 0,6 %. Cet écart est surtout attribuable aux facteurs suivants :

- une baisse du coût d'échange par mille Aéroplan échangé de 13,3 M\$ attribuable à la composition des échanges;
- une réduction du volume d'échanges contre des primes-voyages et des primes autres que des voyages pour la période, à hauteur de 9,6 M\$; facteurs partiellement neutralisés par
- une hausse des coûts directs des services de fidélisation propriétaire d'environ 19,1 M\$ en raison surtout des volumes à coûts accrus.

RAPPORT DE GESTION

La **marge brute avant amortissement**, compte non tenu de l'incidence de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan, est demeurée stable par rapport à l'exercice précédent. Elle représente 47,4 % du total des produits des activités ordinaires pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013.

Les **charges opérationnelles** se sont chiffrées à 438,8 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, contre 224,6 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, soit une augmentation de 214,2 M\$. Compte non tenu de l'incidence du paiement à la CIBC de 150,0 M\$ et de la provision au titre de la migration des cartes de 50,0 M\$, les charges opérationnelles se sont établies à 238,8 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, soit une hausse de 14,2 M\$ ou de 6,3 % par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est attribuable à l'augmentation de 23,5 M\$ des frais de marketing et de promotion principalement liés aux améliorations du programme ainsi qu'aux honoraires professionnels associés à la négociation de nouvelles ententes avec des entreprises de cartes de crédit financières pour le programme Aéroplan de 1,7 M\$, partiellement contrebalancées par les synergies en cours et la baisse des frais liés aux technologies de l'information.

La **charge d'amortissement**, y compris la charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie, s'est établie à 98,8 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, contre 95,2 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012.

Le **résultat opérationnel** s'est chiffré à (619,4) M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, comparativement à 304,6 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, en baisse de 924,0 M\$. Compte non tenu de l'incidence de 702,8 M\$ de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan de même que de l'incidence du paiement à la CIBC de 150,0 M\$ et de la provision au titre de la migration des cartes de 50,0 M\$, le résultat opérationnel s'est chiffré à 283,4 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, en baisse de 21,2 M\$ ou de 7,0 % par rapport à l'exercice précédent, conséquence directe des facteurs mentionnés ci-dessus.

Le **BAIIA ajusté** s'est établi à 137,7 M\$ ou à 10,6 % (en pourcentage de la facturation brute) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, en regard de 396,6 M\$ ou de 30,7 % (en pourcentage de la facturation brute) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012.

L'incidence de la modification apportée au taux de désistements sur la variation des frais d'échange futurs pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 s'est chiffrée à 49,9 M\$. De plus, le BAIIA ajusté tient compte de l'incidence du paiement à la CIBC de 150,0 M\$ et de la provision au titre de la migration des cartes de 50,0 M\$. Compte non tenu de ces éléments, le BAIIA ajusté de l'exercice terminé le 31 décembre 2013 s'est élevé à 387,6 M\$ ou 29,8 % (en pourcentage de la facturation brute).

Le **BAIIA ajusté** n'est pas une mesure conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique **INDICATEURS DE RENDEMENT** pour un complément d'information.

RAPPORT DE GESTION

EMOA

La **facturation brute** de l'exercice terminé le 31 décembre 2013 s'est élevée à 704,1 M\$, contre 639,9 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, soit une hausse de 64,2 M\$ ou de 10,0 %, compte tenu de l'incidence de 17,0 M\$ des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger.

Les divers postes de facturation brute ont évolué de la façon suivante :

La **facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation** s'est élevée à 625,6 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, contre 548,6 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, ce qui représente une hausse de 77,0 M\$ ou de 14,0 %, compte tenu de l'incidence de 14,9 M\$ des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. L'écart opérationnel de 62,1 M\$ s'explique essentiellement par une augmentation de 51,3 M\$ de la facturation brute au titre de la vente d'unités de fidélisation dans le cadre du programme Nectar, attribuable au secteur des épiceries et à la facturation de nouveaux partenaires d'accumulation ainsi qu'à l'avantage découlant des nouvelles conditions du contrat conclu avec le principal partenaire d'accumulation du programme en vigueur à compter du deuxième trimestre de 2012. La variation s'explique aussi par une augmentation de 20,8 M\$ de la facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation dans le cadre du programme Air Miles Moyen-Orient découlant également de nouvelles conditions contractuelles, y compris un apport fourni par le principal partenaire d'accumulation du programme afin de favoriser la participation accrue des membres. La facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation dans le cadre du programme Nectar Italia a diminué de 10,0 M\$ par rapport à l'exercice précédent, du fait surtout de la réduction de l'activité promotionnelle de primes sous forme de points au cours de l'exercice considéré et de la conjoncture économique difficile.

Le nombre de points Nectar UK émis au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2013 a augmenté de 13,5 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique par l'augmentation des émissions dans le secteur des épiceries ainsi que par la croissance attribuable aux nouveaux partenaires d'accumulation ajoutés au quatrième trimestre de 2012.

Le nombre d'unités de fidélisation émises au titre du programme Air Miles Moyen-Orient a affiché une hausse de 19,4 % au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2013 par rapport à l'exercice précédent, en raison principalement de la croissance du programme découlant de nouvelles conditions du contrat conclu avec le principal partenaire d'accumulation du programme et d'une participation accrue des membres.

Le nombre de points Nectar Italia émis au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2013 a diminué de 14,7 % par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout de la diminution de l'activité promotionnelle de primes sous forme de points au cours de l'exercice considéré et de la conjoncture économique difficile.

Les **autres éléments de facturation brute**, qui comprennent les honoraires tirés des services de fidélisation propriétaire et d'autres produits des activités ordinaires, ont totalisé 78,6 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, contre 91,2 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, soit une baisse de 12,6 M\$ ou de 13,9 %, déduction faite de l'incidence de 2,1 M\$ des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. La baisse opérationnelle de 14,7 M\$ s'explique essentiellement par le fait qu'une part importante de la facturation brute d'ISS au Royaume-Uni est présentée au sein de la coentreprise i2c depuis le

RAPPORT DE GESTION

premier trimestre de 2013. Cette baisse a été en partie annulée par la croissance de la facturation brute tirée des activités internationales d'ISS, ainsi que des services de fidélisation propriétaire et des services d'analyse et de connaissances.

Échanges – Les échanges au sein du programme Nectar se sont accrus de 12,4 % par rapport à l'exercice précédent, par suite surtout de la croissance du nombre de points Nectar en circulation.

Le nombre total de points échangés au titre du programme Nectar Italia pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 a diminué de 7,9 % par rapport à l'exercice précédent.

Les échanges dans le cadre du programme Air Miles Moyen-Orient se sont accrus considérablement en raison de l'activité promotionnelle visant à favoriser une plus grande participation des membres dans le cadre des nouvelles conditions contractuelles.

Le **total des produits des activités ordinaires** engendrés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 s'est chiffré à 704,1 M\$, comparativement à 619,5 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012. Cette hausse de 84,6 M\$ ou de 13,7 % s'explique par les facteurs suivants :

- une hausse de 96,9 M\$ des produits tirés des unités de fidélisation, compte tenu de l'incidence de 23,7 M\$ des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. L'écart opérationnel de 73,2 M\$ s'explique essentiellement par une augmentation des échanges pour les programmes Nectar et Air Miles Moyen-Orient, ainsi que par une augmentation du prix de vente cumulatif moyen de l'unité de fidélisation pour le programme Air Miles Moyen-Orient découlant des nouvelles conditions contractuelles, y compris un apport fourni par le principal partenaire d'accumulation du programme en vue de favoriser la participation accrue des membres;
- une augmentation de 3,3 M\$ des produits des activités ordinaires tirés des services de fidélisation propriétaire; facteurs contrebalancés en partie par
- une diminution de 15,5 M\$ des autres produits des activités ordinaires, déduction faite de l'incidence de 1,7 M\$ des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. L'écart opérationnel de 17,2 M\$ est attribuable au fait qu'une part importante des produits des activités ordinaires d'ISS au Royaume-Uni sont présentés au sein de la coentreprise i2c depuis le premier trimestre de 2013. Cette baisse a été compensée en partie par la croissance des produits des activités ordinaires tirés des activités internationales d'ISS, ainsi que des services d'analyse et de connaissances.

Le **coût des primes** et les **coûts directs** se sont chiffrés à 410,9 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, contre 438,6 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, soit une baisse de 27,7 M\$ ou de 6,3 %. Compte non tenu de l'incidence du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA, le coût des primes et les coûts directs se sont élevés à 483,7 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, en hausse de 45,1 M\$ ou de 10,3 % par rapport à l'exercice précédent, compte tenu de l'incidence de 17,7 M\$ des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. L'écart opérationnel de 27,4 M\$ est principalement attribuable aux facteurs suivants :

RAPPORT DE GESTION

- l'intensification des échanges au titre du programme Nectar, ce qui représente 31,4 M\$;
- l'intensification des échanges et un coût plus élevé des échanges par unité de fidélisation au titre du programme Air Miles Moyen-Orient en raison de l'activité promotionnelle et des conditions du nouveau contrat conclu avec le principal partenaire d'accumulation du programme, ce qui représente 13,0 M\$; ces facteurs ayant été neutralisés en partie par
- une baisse de 13,4 M\$ des coûts directs, découlant principalement du transfert des activités d'ISS au Royaume-Uni dans la coentreprise i2c;
- une baisse des échanges au titre du programme Nectar Italia, ce qui représente 3,6 M\$.

La **marge brute avant amortissement** a progressé de 12,4 points de pourcentage, en conséquence directe des facteurs susmentionnés, ce qui représente 41,6 % du total des produits des activités ordinaires pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013. Compte non tenu de l'incidence du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA pour l'exercice écoulé, la marge brute avant amortissement a augmenté de 2,1 points de pourcentage et représente 31,3 % du total des produits des activités ordinaires pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013.

Les **charges opérationnelles** se sont chiffrées à 195,3 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, comparativement à 142,0 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, soit une augmentation de 53,3 M\$ ou de 37,5 %. Compte non tenu de l'incidence de 48,8 M\$ du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA pour l'exercice écoulé, les charges opérationnelles ont totalisé 146,5 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, ce qui représente une hausse de 4,5 M\$ ou de 3,2 % compte tenu de l'incidence de 3,2 M\$ des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. L'écart opérationnel de 1,3 M\$ s'explique principalement par la croissance sous-jacente dans la région EMOA, contrebalancée par une réduction des coûts découlant du transfert des activités d'ISS au Royaume-Uni vers la coentreprise i2c.

La **charge d'amortissement**, y compris la charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie, s'est établie à 16,7 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, contre 17,0 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012.

Le **résultat opérationnel** s'est élevé à 81,3 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, comparativement à 21,8 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, soit une amélioration de 59,5 M\$, conséquence directe des facteurs mentionnés ci-dessus. Compte non tenu de l'incidence du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA, le résultat opérationnel s'est établi à 57,3 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013.

Le **BAIIA ajusté** s'est établi à 94,0 M\$ ou à 13,3 % (en pourcentage de la facturation brute) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 et tient compte d'une distribution à recevoir de i2c de 1,7 M\$. Compte non tenu de l'incidence favorable de 24,0 M\$ (15,0 M£) du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA, le BAIIA ajusté s'est chiffré à 70,0 M\$ ou à 9,9 % (en pourcentage de la facturation brute) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013. Le BAIIA ajusté était de 49,2 M\$ ou 7,7 % (en pourcentage de la facturation brute) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012.

RAPPORT DE GESTION

Le *BAlIA ajusté* n'est pas une mesure conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique *INDICATEURS DE RENDEMENT* pour un complément d'information.

É.-U. et APAC

La *facturation brute*, composée des honoraires tirés des services de fidélisation propriétaire, s'est élevée à 362,7 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, contre 315,2 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, ce qui représente une hausse de 47,5 M\$ ou de 15,1 %, compte tenu de l'incidence de 5,4 M\$ des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. L'écart opérationnel de 42,1 M\$ s'explique principalement par l'augmentation de la facturation brute d'EIM de 32,2 M\$ attribuable à l'inclusion des activités pour un exercice complet en 2013, le plus grand volume de distribution de primes ainsi que l'augmentation nette de nouvelles activités. Ces facteurs sont partiellement contrebalancés par la sortie des activités de Qantas, qui a représenté 7,2 M\$ au premier trimestre de 2012.

Le *total des produits des activités ordinaires* s'est chiffré à 362,5 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, contre 316,6 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, en hausse de 45,9 M\$ ou de 14,5 %, compte tenu de l'incidence de 5,2 M\$ des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. L'écart opérationnel de 40,7 M\$ s'explique principalement par l'augmentation des produits des activités ordinaires d'EIM de 35,9 M\$ attribuable à l'inclusion des activités pour un exercice complet en 2013, le plus grand volume de distribution de primes ainsi que l'augmentation nette de nouvelles activités. Ces facteurs sont partiellement contrebalancés par la sortie des activités de Qantas, qui a représenté 7,2 M\$ au premier trimestre de 2012.

Le *coût des primes* et les *coûts directs* se sont chiffrés à 201,7 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, contre 169,6 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, soit une augmentation de 32,1 M\$ ou de 18,9 % compte tenu de l'incidence de 1,9 M\$ des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. L'écart opérationnel de 30,2 M\$ s'explique principalement par l'augmentation des coûts directs d'EIM attribuable à l'inclusion des activités pour un exercice complet en 2013, le plus grand volume de distribution de primes ainsi que l'augmentation nette de nouvelles activités, facteurs neutralisés en partie par l'incidence de la sortie des activités de Qantas.

La *marge brute avant amortissement* a diminué de 2,0 points de pourcentage, en conséquence directe des facteurs susmentionnés. Elle représente 44,4 % du total des produits des activités ordinaires pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013.

Les *charges opérationnelles* se sont chiffrées à 183,9 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, contre 138,3 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, soit une augmentation de 45,6 M\$ ou de 33,0 %. Compte non tenu de la perte de valeur du goodwill de 19,1 M\$ comptabilisée au quatrième trimestre de 2013 au titre de l'UGT de la fidélisation propriétaire aux États-Unis, les charges opérationnelles se sont établies à 164,8 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, en hausse de 26,5 M\$ ou de 19,2 % compte tenu de l'incidence de 3,4 M\$ des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. L'écart opérationnel

RAPPORT DE GESTION

de 23,1 M\$ s'explique principalement par l'augmentation de 22,5 M\$ des charges opérationnelles d'EIM, incluant des charges de rémunération différée et d'intégration supplémentaires, découlant de l'inclusion des activités pour un exercice complet en 2013, partiellement contrebalancées par les coûts liés à l'acquisition de 1,8 M\$ engagés au cours de l'exercice précédent relativement à l'acquisition d'EIM.

La **charge d'amortissement**, y compris la charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie, s'est établie à 12,5 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, contre 13,5 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012. La baisse est principalement attribuable à l'accélération de l'amortissement de certaines immobilisations incorporelles au quatrième trimestre de 2012, contrebalancée en partie par la hausse de la charge d'amortissement d'EIM découlant de l'inclusion des activités pour un exercice complet en 2013 et par l'inclusion de la charge d'amortissement de Smart Button.

Le **résultat opérationnel** s'est chiffré à (35,6) M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, contre (4,7) M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, soit une détérioration de 30,9 M\$ qui s'explique principalement par la perte de valeur du goodwill de 19,1 M\$ comptabilisée au quatrième trimestre de 2013 au titre de l'UGT de la fidélisation propriétaire aux États-Unis, le solde étant une conséquence directe des facteurs susmentionnés.

Le **BAIIA ajusté** s'est établi à (3,8) M\$ ou à (1,0) % (en pourcentage de la facturation brute) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, en regard d'un BAIIA ajusté de 7,4 M\$ ou de 2,3 % (en pourcentage de la facturation brute) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012.

Le **BAIIA ajusté** n'est pas une mesure conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique **INDICATEURS DE RENDEMENT** pour un complément d'information.

SIÈGE SOCIAL

Les **charges opérationnelles** se sont établies à 91,4 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, contre 65,8 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, en hausse de 25,6 M\$ ou de 38,9 %. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation de 7,0 M\$ des coûts visant à soutenir la croissance des entreprises mondiales, notamment les initiatives de consultation et de développement des affaires, et aux honoraires professionnels de 8,6 M\$ liés à la négociation des nouvelles ententes avec des entreprises de cartes de crédit financières pour le programme Aéroplan. L'écart résulte aussi de la hausse de 6,9 M\$ de la rémunération fondée sur des actions expliquée par une augmentation du cours de l'action et des attributions fondées sur des actions.

Le **BAIIA ajusté** s'est établi à (77,4) M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, en regard de (50,1) M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012. Le BAIIA ajusté des exercices terminés les 31 décembre 2013 et 2012 tient compte des distributions reçues de PLM de 14,0 M\$ et de 15,7 M\$, respectivement.

Le **BAIIA ajusté** n'est pas une mesure conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique **INDICATEURS DE RENDEMENT** pour un complément d'information.

RAPPORT DE GESTION

COMPARAISON DES TRIMESTRES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE 2013 ET 2012

RÉSULTATS OPÉRATIONNELS CONSOLIDÉS

Suit une analyse des résultats opérationnels consolidés d'Aimia. Pour une analyse approfondie des résultats opérationnels par secteur, se reporter à la rubrique *Résultats opérationnels par secteur*.

La **facturation brute** du trimestre terminé le 31 décembre 2013 s'est élevée à 658,1 M\$, contre 615,1 M\$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2012, soit une hausse de 43,0 M\$ ou de 7,0 % compte tenu de l'incidence de 16,7 M\$ des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. Le solde de l'écart opérationnel est principalement attribuable au rendement des programmes Nectar et Aéroplan ainsi qu'à l'augmentation de la facturation brute dans la région É.-U. et APAC.

La capacité d'Aimia de rapporter une facturation brute est fonction du comportement sous-jacent de la clientèle respective des partenaires d'accumulation et de ses habitudes de consommation ainsi que de la clientèle des services de fidélisation propriétaire et des services d'analyse et de connaissances, dont les habitudes sont, à leur tour, tributaires de la conjoncture économique des pays où opèrent les programmes de fidélisation et où les services sont rendus.

Le **total des produits des activités ordinaires** engendrés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2013 s'est chiffré à 687,6 M\$, comparativement à 678,2 M\$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2012, soit une hausse de 9,4 M\$ ou de 1,4 %. Compte non tenu de l'incidence de 19,2 M\$ découlant de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan, lequel a été révisé de 18 % à 11 % au deuxième trimestre de 2013, le total des produits des activités ordinaires pour le trimestre terminé le 31 décembre 2013 s'est élevé à 706,8 M\$, soit une hausse de 28,6 M\$ ou de 4,2 % compte tenu de l'incidence de 25,5 M\$ des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. Le solde de l'écart opérationnel résulte principalement de l'augmentation des produits des activités ordinaires au titre des unités de fidélisation dans la région EMOA découlant du plus grand nombre d'échanges dans le programme Nectar, partiellement neutralisée par la réduction des produits des activités ordinaires au titre des unités de fidélisation au Canada attribuable au moins grand nombre d'échanges dans le programme Aéroplan.

En raison du grand volume d'unités de fidélisation émises et échangées, une simple fluctuation, si faible soit-elle, du prix de vente d'une unité de fidélisation a de profondes répercussions sur les résultats.

Sur une base consolidée, une variation de 1 % du prix de vente moyen d'une unité de fidélisation aurait donné lieu à une fluctuation des produits des activités ordinaires et du résultat avant impôt sur le résultat de 5,0 M\$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2013.

Le **coût des primes** et les **coûts directs** se sont chiffrés à 427,4 M\$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2013, contre 412,7 M\$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2012, soit une hausse de 14,7 M\$ ou de 3,6 %. Cet écart est attribuable à l'incidence défavorable de 17,1 M\$ des fluctuations des cours du change à la conversion des

RAPPORT DE GESTION

résultats des établissements à l'étranger et à l'augmentation des échanges dans le programme Nectar. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la réduction du coût des primes au Canada.

En raison du grand volume d'unités de fidélisation émises et échangées, une simple fluctuation, si faible soit-elle, du coût moyen des primes par unité de fidélisation a de profondes répercussions sur les résultats.

Sur une base consolidée, une variation de 1 % du coût moyen des primes par unité de fidélisation aurait donné lieu à une fluctuation du coût des ventes et du résultat avant impôt sur le résultat de 3,3 M\$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2013.

La **marge brute avant amortissement**, compte non tenu de l'incidence de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan, a augmenté de 0,3 point de pourcentage, en raison directement des facteurs décrits ci-dessus, et représente 39,5 % du total des produits des activités ordinaires pour le trimestre terminé le 31 décembre 2013.

Les **charges opérationnelles** se sont chiffrées à 400,3 M\$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2013, compte tenu des éléments suivants :

- le paiement à la CIBC de 150,0 M\$ et la provision au titre de la migration des cartes de 50,0 M\$ pour le programme Aéroplan;
- la perte de valeur du goodwill de 19,1 M\$ au titre de l'UGT de la fidélisation propriétaire aux États-Unis.

Compte non tenu des éléments susmentionnés, les charges opérationnelles se sont chiffrées à 181,2 M\$, contre 153,4 M\$ pour la période correspondante de 2012, soit une hausse de 27,8 M\$ ou de 18,1 % compte tenu de l'incidence de 4,3 M\$ des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. Le solde de l'écart s'explique principalement par l'augmentation de 14,7 M\$ des frais de marketing et de promotion essentiellement associés aux améliorations du programme Aéroplan, les honoraires professionnels liés à la négociation des nouvelles ententes avec des entreprises de cartes de crédit financières de 4,7 M\$ et d'autres charges du secteur Siège social.

La **charge d'amortissement** s'est élevée à 11,8 M\$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2013, contre 12,0 M\$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2012.

La **charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie** s'est établie à 23,9 M\$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2013, contre 24,8 M\$ pour le même trimestre de 2012.

Le **résultat opérationnel**, compte non tenu de la charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie précitée, s'est établi à (151,9) M\$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2013, contre 100,1 M\$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2012, soit une baisse de 252,0 M\$. L'écart s'explique principalement par l'incidence défavorable du paiement à la CIBC de 150,0 M\$ et de la provision au titre de la migration des cartes de 50,0 M\$ pour le programme Aéroplan, l'incidence défavorable de 19,2 M\$ de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan et la perte de valeur du goodwill de 19,1 M\$

RAPPORT DE GESTION

au titre de l'UGT de la fidélisation propriétaire aux États-Unis, le solde étant une conséquence directe des facteurs décrits ci-dessus.

Les **frais financiers nets** du trimestre terminé le 31 décembre 2013 sont composés principalement de produits d'intérêts de 3,2 M\$ gagnés sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les placements à court terme en dépôt et les placements à long terme dans des obligations, ainsi que d'un gain de 1,8 M\$ au titre de la juste valeur des bons de souscription d'Air Canada. Ces facteurs ont été neutralisés par des charges d'intérêts sur la dette à long terme de 12,9 M\$.

Le **résultat net** des trimestres terminés les 31 décembre 2013 et 2012 tient compte de l'effet des charges d'impôt sur le résultat exigible de 2,2 M\$ et de 13,1 M\$, respectivement, et des recouvrements d'impôt sur le résultat différé respectifs de 58,9 M\$ et de 5,3 M\$. Le résultat net des trimestres terminés les 31 décembre 2013 et 2012 tient également compte de la quote-part du résultat net des placements mis en équivalence, soit respectivement 1,5 M\$ et (0,4) M\$.

Compte non tenu de l'incidence des recouvrements d'impôt sur le résultat attribuables au paiement à la CIBC et à la provision au titre de la migration des cartes totalisant 53,1 M\$ et de l'incidence découlant de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan de 5,0 M\$, le recouvrement d'impôt sur le résultat différé pour le trimestre terminé le 31 décembre 2013 s'est chiffré à 0,8 M\$.

Les impôts sur le résultat exigibles sont essentiellement attribuables à nos activités au Canada. Comme c'était le cas pour l'exercice précédent, les impôts sur le résultat différés qui ont trait à notre structure d'impôt internationale et à nos établissements à l'étranger n'ont pas été comptabilisés. En conséquence, le recouvrement d'impôt sur le résultat différé de la période considérée, qui est principalement lié aux activités au Canada, n'a pas été augmenté par les impôts sur le résultat différés liés à nos établissements à l'étranger, ce qui fausse le taux d'impôt effectif et le rend non pertinent aux fins d'information et de comparaison.

Le **BAIIA ajusté** s'est établi à (111,1) M\$ ou à (16,9) % (en pourcentage de la facturation brute) pour le trimestre terminé le 31 décembre 2013, compte tenu des distributions de 5,3 M\$ reçues ou à recevoir des placements mis en équivalence. Le BAIIA ajusté a été de 118,2 M\$ ou de 19,2 % (en pourcentage de la facturation brute) pour le même trimestre de 2012, compte tenu des distributions de 15,7 M\$ reçues des placements mis en équivalence.

Le **résultat net ajusté** s'est établi à (83,4) M\$ ou à (12,7) % (en pourcentage de la facturation brute) pour le trimestre terminé le 31 décembre 2013, compte tenu des distributions de 5,3 M\$ reçues ou à recevoir des placements mis en équivalence. Le résultat net ajusté du trimestre terminé le 31 décembre 2012 s'est chiffré à 85,9 M\$ ou à 14,0 % (en pourcentage de la facturation brute), compte tenu des distributions de 15,7 M\$ reçues des placements mis en équivalence. L'incidence sur le taux d'impôt effectif est expliquée sous la rubrique **Résultat net**.

L'incidence de la modification apportée au taux de désistements sur la variation des frais d'échange futurs pour le trimestre terminé le 31 décembre 2013 s'est chiffrée à 12,9 M\$. Le résultat net ajusté du trimestre terminé le 31 décembre 2013 tient également compte d'un recouvrement d'impôt sur le résultat de 3,4 M\$ attribuable à l'incidence de la modification apportée au taux de désistements sur la variation des frais d'échange futurs.

RAPPORT DE GESTION

Le BAIIA ajusté de l'exercice terminé le 31 décembre 2013 tient également compte de l'incidence défavorable du paiement à la CIBC et de la provision au titre de la migration des cartes totalisant 200,0 M\$. Le résultat net ajusté du trimestre terminé le 31 décembre 2013 tient également compte d'un recouvrement d'impôt sur le résultat de 53,1 M\$ attribuable à l'incidence du paiement à la CIBC et de la provision au titre de la migration des cartes.

Compte non tenu des éléments précités, le BAIIA ajusté et le résultat net ajusté du trimestre terminé le 31 décembre 2013 se sont élevés respectivement à 101,8 M\$ ou à 15,5 % (en pourcentage de la facturation brute) et à 73,0 M\$ ou à 11,1 % (en pourcentage de la facturation brute).

Le *BAIIA ajusté* et le *résultat net ajusté* ne tiennent pas compte des pertes de valeur, comme il est indiqué sous la rubrique *INDICATEURS DE RENDEMENT*.

Les *flux de trésorerie disponibles* du trimestre terminé le 31 décembre 2013 se sont chiffrés à (84,3) M\$, contre 46,7 M\$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2012. Compte non tenu de l'incidence du paiement à la CIBC de 150,0 M\$ et de la taxe de vente harmonisée connexe de 22,5 M\$ au quatrième trimestre de 2013, les flux de trésorerie disponibles du trimestre terminé le 31 décembre 2013 se sont élevés à 88,2 M\$. L'écart de 41,5 M\$ s'explique surtout par les facteurs suivants :

- une augmentation de 41,7 M\$ de la trésorerie provenant des activités opérationnelles, principalement attribuable aux variations des actifs opérationnels nets. La hausse découle également de l'augmentation de 43,0 M\$ de la facturation brute et de la réduction de 12,5 M\$ de l'impôt sur le résultat payé, facteurs partiellement contrebalancés par l'augmentation de 24,4 M\$ des charges opérationnelles, la hausse de 14,7 M\$ du coût des primes et des coûts directs et la baisse de 12,1 M\$ des distributions reçues de PLM;
- une diminution des dépenses en immobilisations d'environ 1,6 M\$;
- une augmentation de 1,8 M\$ des dividendes versés sur les actions ordinaires, laquelle s'explique principalement par la hausse du taux de dividende trimestriel, qui est passé de 0,160 \$ à 0,170 \$ par action.

Le *BAIIA ajusté*, le *résultat net ajusté* et les *flux de trésorerie disponibles* ne sont pas des mesures conformes aux PCGR. Se reporter à la rubrique *INDICATEURS DE RENDEMENT* pour un complément d'information.

RÉSULTATS OPÉRATIONNELS PAR SECTEUR

Cette section présente une analyse des résultats opérationnels de chacun des secteurs.

CANADA

La *facturation brute* du trimestre terminé le 31 décembre 2013 s'est chiffrée à 347,0 M\$, contre 336,2 M\$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2012, soit une hausse de 10,8 M\$ ou de 3,2 %.

Les divers postes de facturation brute ont évolué de la façon suivante :

RAPPORT DE GESTION

La **facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation** s'est élevée à 289,4 M\$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2013, contre 278,8 M\$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2012, ce qui représente une augmentation de 10,6 M\$ ou de 3,8 %. L'écart s'explique pour l'essentiel par l'augmentation dans le secteur des services financiers attribuable aux conversions accrues de programmes de partenaires et à une hausse des acquisitions de cartes, ainsi que par l'augmentation dans le secteur des voyages non aériens découlant de l'intensification des activités promotionnelles.

Le nombre de milles Aéroplan émis au cours du trimestre terminé le 31 décembre 2013 a augmenté de 2,1 % par rapport au trimestre terminé le 31 décembre 2012.

Les **autres éléments de facturation brute**, qui comprennent les honoraires tirés des services de fidélisation propriétaire et d'autres produits des activités ordinaires, ont totalisé 57,7 M\$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2013, contre 57,5 M\$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2012, soit une hausse de 0,2 M\$ ou de 0,4 %. Les facteurs qui sous-tendent la variation sont expliqués sous la rubrique **Total des produits des activités ordinaires**.

Échanges – Le total des milles échangés aux termes du programme Aéroplan pour le trimestre terminé le 31 décembre 2013 s'est chiffré à 16,3 milliards, contre 17,9 milliards pour la même période de 2012, soit une baisse de 1,6 milliard ou de 8,9 % principalement attribuable à la réduction des échanges contre des primes-voyages en prévision de l'offre de primes-voyages améliorées dans le cadre du programme Distinction débutant le 1^{er} janvier 2014.

Le **total des produits des activités ordinaires** s'est chiffré à 282,8 M\$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2013, contre 325,5 M\$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2012, en baisse de 42,7 M\$ ou de 13,1 %. Compte non tenu de l'incidence de 19,2 M\$ découlant de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan, lequel a été révisé de 18 % à 11 % au deuxième trimestre de 2013, le total des produits des activités ordinaires pour le trimestre terminé le 31 décembre 2013 s'est élevé à 302,0 M\$, soit une baisse de 23,5 M\$ ou de 7,2 %. Cet écart s'explique principalement par la diminution des produits des activités ordinaires au titre des unités de fidélisation découlant de la baisse des volumes d'échanges.

Le **coût des primes** et les **coûts directs** se sont chiffrés à 155,8 M\$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2013, contre 172,6 M\$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2012, soit une diminution de 16,8 M\$ ou de 9,7 %. Cet écart est surtout attribuable aux facteurs suivants :

- une baisse du volume d'échanges contre des primes-voyages et des primes autres que des voyages pour le trimestre, à hauteur de 13,8 M\$;
- une réduction du coût d'échange par mille Aéroplan échangé de 7,5 M\$ attribuable à la composition des échanges; facteurs partiellement contrebalancés par
- une hausse des coûts directs des services de fidélisation propriétaire d'environ 4,5 M\$ en raison surtout des volumes à coûts accrus.

RAPPORT DE GESTION

La **marge brute avant amortissement**, compte non tenu de l'incidence de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan, a augmenté de 1,4 point de pourcentage, en conséquence directe des facteurs susmentionnés. Elle représente 48,4 % du total des produits des activités ordinaires pour le trimestre terminé le 31 décembre 2013.

Les **charges opérationnelles** se sont chiffrées à 272,9 M\$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2013, contre 58,8 M\$ pour le même trimestre de 2012, soit une augmentation de 214,1 M\$. Compte non tenu du paiement à la CIBC de 150,0 M\$ et de la provision au titre de la migration des cartes de 50,0 M\$, les charges opérationnelles se sont établies à 72,9 M\$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2013, soit une hausse de 14,1 M\$ ou de 24,0 %, comparativement à la même période de 2012. L'écart est surtout attribuable à l'augmentation de 14,7 M\$ des frais de marketing et de promotion principalement liés au lancement d'améliorations du programme et à la hausse des coûts de rémunération, facteurs partiellement contrebalancés par la diminution des frais liés aux technologies de l'information.

La **charge d'amortissement**, y compris la charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie, s'est établie à 26,8 M\$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2013, contre 25,3 M\$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2012.

Le **résultat opérationnel** s'est chiffré à (172,7) M\$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2013, comparativement à 68,9 M\$ pour le même trimestre de 2012, en baisse de 241,6 M\$. Compte non tenu de l'incidence du paiement à la CIBC de 150,0 M\$ et de la provision au titre de la migration des cartes de 50,0 M\$ et de l'incidence de 19,2 M\$ de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan, le résultat opérationnel s'est chiffré à 46,5 M\$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2013, en baisse de 22,4 M\$ ou de 32,5 % par rapport à la même période de 2012, conséquence directe des facteurs mentionnés ci-dessus.

Le **BAIIA ajusté** s'est établi à (115,0) M\$ ou (33,1) % (en pourcentage de la facturation brute) pour le trimestre terminé le 31 décembre 2013. Le BAIIA ajusté s'était chiffré à 100,4 M\$ ou 29,9 % (en pourcentage de la facturation brute) pour le même trimestre de 2012.

L'incidence de la modification apportée au taux de désistements sur la variation des frais d'échange futurs pour le trimestre terminé le 31 décembre 2013 s'est chiffrée à 12,9 M\$. Le BAIIA ajusté tient également compte de l'incidence du paiement à la CIBC de 150,0 M\$ et de la provision au titre de la migration des cartes de 50,0 M\$. Compte non tenu de ces éléments, le BAIIA ajusté du trimestre terminé le 31 décembre 2013 s'est élevé à 97,9 M\$ ou 28,2 % (en pourcentage de la facturation brute).

Le **BAIIA ajusté** n'est pas une mesure conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique **INDICATEURS DE RENDEMENT** pour un complément d'information.

RAPPORT DE GESTION

EMOA

La **facturation brute** du trimestre terminé le 31 décembre 2013 s'est élevée à 200,0 M\$, contre 177,6 M\$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2012, soit une hausse de 22,4 M\$ ou de 12,6 %, compte tenu de l'incidence de 13,3 M\$ des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger.

Les divers postes de facturation brute ont évolué de la façon suivante :

La **facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation** s'est élevée à 175,3 M\$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2013, contre 150,8 M\$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2012, ce qui représente une hausse de 24,5 M\$ ou de 16,3 %, compte tenu de l'incidence de 11,7 M\$ des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. L'écart opérationnel de 12,8 M\$ s'explique essentiellement par une augmentation de 14,5 M\$ de la facturation brute au titre de la vente d'unités de fidélisation dans le cadre du programme Nectar, attribuable au secteur des épiceries et à la facturation de nouveaux partenaires d'accumulation. Ces facteurs ont été partiellement neutralisés par une réduction de 2,2 M\$ dans le programme Nectar Italia.

Le nombre de points Nectar UK émis au cours du trimestre terminé le 31 décembre 2013 a augmenté de 14,4 % par rapport à la même période de l'exercice précédent, ce qui s'explique par l'augmentation des émissions attribuable au secteur des épiceries et aux nouveaux partenaires d'accumulation.

Le nombre d'unités de fidélisation émises au titre du programme Air Miles Moyen-Orient a affiché une hausse de 4,9 % au cours du trimestre terminé le 31 décembre 2013 par rapport au même trimestre de l'exercice précédent, en raison principalement de la participation accrue des membres.

Le nombre de points Nectar Italia émis au cours du trimestre terminé le 31 décembre 2013 a diminué de 12,5 % par rapport à la même période de 2012, en raison surtout de la conjoncture économique difficile et de la diminution de l'activité promotionnelle de primes sous forme de points.

Les **autres éléments de facturation brute**, qui comprennent les honoraires tirés des services de fidélisation propriétaire et d'autres produits des activités ordinaires, ont totalisé 24,8 M\$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2013, contre 26,8 M\$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2012, soit une baisse de 2,0 M\$ ou de 7,7 %, déduction faite de l'incidence de 1,6 M\$ des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. La baisse opérationnelle de 3,6 M\$ s'explique essentiellement par le fait qu'une part importante de la facturation brute d'ISS au Royaume-Uni est présentée au sein de la coentreprise i2c depuis le premier trimestre de 2013. La diminution a été partiellement neutralisée par l'augmentation de la facturation brute tirée des activités internationales d'ISS et des services de fidélisation propriétaire.

Échanges – Les échanges au sein du programme Nectar se sont accrus de 12,5 % par rapport au même trimestre de 2012, par suite surtout de la croissance du nombre de points Nectar en circulation et des activités promotionnelles.

Le nombre total de points échangés au titre du programme Nectar Italia pour le trimestre terminé le 31 décembre 2013 a baissé de 6,8 % par rapport à la même période de 2012.

RAPPORT DE GESTION

Les échanges dans le cadre du programme Air Miles Moyen-Orient ont diminué considérablement par rapport au même trimestre de 2012. Ce recul s'explique principalement par le niveau d'échanges important au premier trimestre de 2013 en prévision du premier anniversaire d'expiration, ce qui a entraîné une réduction subséquente des échanges au cours des autres trimestres de 2013.

Le **total des produits des activités ordinaires** engendrés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2013 s'est chiffré à 295,8 M\$, comparativement à 250,8 M\$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2012. Cette augmentation de 45,0 M\$ ou de 17,9 % s'explique par les facteurs suivants :

- une hausse de 47,3 M\$ des produits des activités ordinaires tirés des unités de fidélisation, compte tenu de l'incidence de 20,6 M\$ des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. L'écart opérationnel de 26,7 M\$ s'explique essentiellement par une augmentation des échanges pour le programme Nectar;
- une hausse de 1,7 M\$ des produits des activités ordinaires tirés des services de fidélisation propriétaire; facteurs partiellement neutralisés par
- une diminution de 4,0 M\$ des autres produits des activités ordinaires, déduction faite de l'incidence de 1,2 M\$ des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. L'écart opérationnel de 5,2 M\$ est principalement attribuable au fait qu'une part importante des produits des activités ordinaires d'ISS au Royaume-Uni est présentée au sein de la coentreprise i2c depuis le premier trimestre de 2013. La diminution a été partiellement neutralisée par l'augmentation des produits des activités ordinaires tirés des activités internationales d'ISS.

Le **coût des primes** et les **coûts directs** se sont chiffrés à 210,3 M\$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2013, contre 182,6 M\$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2012, soit une hausse de 27,7 M\$ ou de 15,2 % qui tient compte de l'incidence défavorable de 15,7 M\$ des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. L'écart opérationnel de 12,0 M\$ est principalement attribuable aux facteurs suivants :

- une hausse attribuable à l'intensification des échanges au titre du programme Nectar, ce qui représente 15,1 M\$; contrebalancée en partie par
- une baisse de 3,5 M\$ des coûts directs, découlant principalement du transfert des activités d'ISS au Royaume-Uni dans la coentreprise i2c.

La **marge brute avant amortissement** a progressé de 1,7 point de pourcentage, en conséquence directe des facteurs susmentionnés, ce qui représente 28,9 % du total des produits des activités ordinaires pour le trimestre terminé le 31 décembre 2013.

Les **charges opérationnelles** se sont chiffrées à 38,7 M\$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2013, comparativement à 36,9 M\$ pour le même trimestre de 2012, soit une augmentation de 1,8 M\$ ou de 4,8 % qui s'explique par l'incidence défavorable de 2,6 M\$ des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger et par l'augmentation des charges découlant de la croissance sous-jacente de la région EMOA, facteurs partiellement contrebalancés par le calendrier des initiatives de marketing et par la réduction des coûts découlant du transfert des activités d'ISS au Royaume-Uni vers la coentreprise i2c.

RAPPORT DE GESTION

La **charge d'amortissement**, y compris la charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie, s'est établie à 4,7 M\$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2013, contre 4,9 M\$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2012.

Le **résultat opérationnel** s'est élevé à 42,1 M\$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2013, comparativement à 26,5 M\$ pour la même période de 2012, soit une amélioration de 15,6 M\$, conséquence directe des facteurs mentionnés ci-dessus.

Le **BAIIA ajusté** s'est établi à 20,2 M\$ ou à 10,1 % (en pourcentage de la facturation brute) pour le trimestre terminé le 31 décembre 2013, compte tenu d'une distribution à recevoir de i2c de 1,7 M\$. Le BAIIA ajusté était de 16,0 M\$ ou 9,0 % (en pourcentage de la facturation brute) pour le même trimestre de 2012.

Le **BAIIA ajusté** n'est pas une mesure conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique **INDICATEURS DE RENDEMENT** pour un complément d'information.

É.-U. et APAC

La **facturation brute**, composée des honoraires tirés des services de fidélisation propriétaire, s'est élevée à 111,0 M\$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2013, contre 102,3 M\$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2012, ce qui représente une hausse de 8,7 M\$ ou de 8,6 %, compte tenu de l'incidence de 3,4 M\$ des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. L'écart opérationnel de 5,3 M\$ s'explique principalement par l'augmentation nette de nouvelles activités dans la région APAC.

Le **total des produits des activités ordinaires** s'est chiffré à 109,0 M\$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2013, contre 102,8 M\$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2012, en hausse de 6,2 M\$ ou de 6,0 %, compte tenu de l'incidence de 3,3 M\$ des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. L'écart opérationnel de 2,9 M\$ s'explique principalement par l'augmentation nette de nouvelles activités dans la région APAC.

Le **coût des primes** et les **coûts directs** se sont chiffrés à 61,3 M\$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2013, contre 57,5 M\$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2012, soit une augmentation de 3,8 M\$ ou de 6,6 %, compte tenu de l'incidence de 1,5 M\$ des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. L'écart opérationnel de 2,3 M\$ est principalement attribuable à l'augmentation nette de nouvelles activités dans la région APAC.

La **marge brute avant amortissement** a diminué de 0,3 point de pourcentage, en conséquence directe des facteurs susmentionnés. Elle représente 43,8 % du total des produits des activités ordinaires pour le trimestre terminé le 31 décembre 2013.

Les **charges opérationnelles** se sont chiffrées à 60,4 M\$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2013, contre 38,0 M\$ pour le même trimestre de 2012, soit une augmentation de 22,4 M\$ ou de 58,8 %. Compte non tenu de la perte de valeur du goodwill de 19,1 M\$ comptabilisée au quatrième trimestre de 2013 au titre de l'UGT de la fidélisation propriétaire aux États-Unis, les charges opérationnelles se sont établies à 41,2 M\$ pour le trimestre

RAPPORT DE GESTION

terminé le 31 décembre 2013, soit une hausse de 3,2 M\$ ou de 8,4 %, incluant l'incidence de 1,7 M\$ des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger et les charges opérationnelles de Smart Button.

La **charge d'amortissement**, y compris la charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie, s'est établie à 4,1 M\$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2013, contre 6,7 M\$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2012. La diminution est principalement attribuable à l'accélération de l'amortissement de certaines immobilisations incorporelles au quatrième trimestre de 2012, contrebalancée en partie par l'inclusion de la charge d'amortissement de Smart Button.

Le **résultat opérationnel** s'est chiffré à (16,8) M\$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2013, contre 0,6 M\$ pour le trimestre correspondant de 2012, soit une détérioration de 17,4 M\$ qui s'explique principalement par la perte de valeur du goodwill de 19,1 M\$ comptabilisée au quatrième trimestre de 2013 au titre de l'UGT de la fidélisation propriétaire aux États-Unis, le solde étant une conséquence directe des facteurs susmentionnés.

Le **BAIIA ajusté** s'est établi à 8,5 M\$ ou à 7,6 % (en pourcentage de la facturation brute) pour le trimestre terminé le 31 décembre 2013, en regard d'un BAIIA ajusté de 6,7 M\$ ou de 6,6 % (en pourcentage de la facturation brute) pour le même trimestre de 2012.

Le **BAIIA ajusté** n'est pas une mesure conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique **INDICATEURS DE RENDEMENT** pour un complément d'information.

SIÈGE SOCIAL

Les **charges opérationnelles** se sont établies à 28,4 M\$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2013, contre 20,7 M\$ pour la même période de 2012, en hausse de 7,7 M\$ ou de 37,4 %. Cette hausse est principalement attribuable aux honoraires professionnels de 4,7 M\$ associés à la négociation de nouvelles ententes avec des entreprises de cartes de crédit financières pour le programme Aéroplan et à la hausse de 3,3 M\$ de la charge de rémunération fondée sur des actions découlant de la progression du cours de l'action et du nombre d'attributions fondées sur des actions. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la réduction des charges du siège social.

Le **BAIIA ajusté** s'est établi à (24,8) M\$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2013, en regard de (5,0) M\$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2012. Le BAIIA ajusté des trimestres terminés les 31 décembre 2013 et 2012 tient compte des distributions respectives de 3,6 M\$ et de 15,7 M\$ reçues de PLM.

Le **BAIIA ajusté** n'est pas une mesure conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique **INDICATEURS DE RENDEMENT** pour un complément d'information.

RAPPORT DE GESTION

SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Cette section présente certains résultats des huit derniers trimestres écoulés jusqu'au 31 décembre 2013.

	2013				2012 ^(s)			
	T4	T3	T2	T1 ^(r)	T4 ^(r)	T3 ^(r)	T2 ^(r)	T1 ^(r)
<i>(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)</i>								
Facturation brute	658 067	576 727	570 540	561 115	615 055	537 030	554 302	536 636
Facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation	464 673	419 143	414 211	413 349	429 534	398 885	414 026	385 984
Produits des activités ordinaires	687 627 ^(d)	499 730 ^(e)	(123 312) ^(f)	609 503	678 179	498 781	504 233	567 725
Coût des primes et coûts directs	(427 407)	(290 467)	(230 513) ⁽ⁱ⁾	(353 408)	(412 651)	(285 978)	(279 900)	(322 396)
Marge brute avant amortissement ^(a)	260 220 ^(d)	209 263 ^(e)	(353 825) ^{(f)(i)}	256 095	265 528	212 803	224 333	245 329
Charges opérationnelles	(400 318) ^{(g)(h)}	(157 059)	(198 221) ⁽ⁱ⁾	(153 313)	(153 435)	(131 186)	(140 949)	(140 816)
Amortissement	(11 774)	(10 867)	(10 513)	(10 320)	(12 013)	(9 407)	(8 543)	(8 462)
Résultat opérationnel avant amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	(151 872) ^{(d)(g)(h)}	41 337 ^(e)	(562 559) ^{(f)(i)}	92 462	100 080	72 210	74 841	96 051
Amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	(23 890)	(20 126)	(20 091)	(20 307)	(24 831)	(20 788)	(20 820)	(20 795)
Résultat opérationnel	(175 762) ^{(d)(g)(h)}	21 211 ^(e)	(582 650) ^{(f)(i)}	72 155	75 249	51 422	54 021	75 256
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	(125 592) ^{(h)(j)(m)}	2 070 ^(k)	(415 286) ^{(f)(i)(l)(n)}	40 527	56 897	28 295	34 937	45 378
BAlIA ajusté ^(b)	(111 090) ^{(g)(o)(p)}	85 652 ^{(o)(p)}	101 953 ^{(i)(o)(p)}	82 815	118 185 ^(p)	93 719	102 116	88 977
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	(125 592) ^{(h)(j)(m)}	2 070 ^(k)	(415 286) ^{(f)(i)(l)(n)}	40 527	56 897	28 295	34 937	45 378
Résultat par action ordinaire ^(c)	(0,74) ^{(h)(j)(m)}	0,00 ^(k)	(2,43) ^{(f)(i)(l)(n)}	0,22	0,31	0,15	0,19	0,24
Flux de trésorerie disponibles ^(b)	(84 308) ^(q)	36 428	56 553	(39 929)	46 690	99 556	43 841	(10 591)

RAPPORT DE GESTION

- a) Compte non tenu de l'amortissement ainsi que de l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.
- b) Mesure hors PCGR.
- c) Déduction faite des dividendes déclarés sur les actions privilégiées.
- d) L'incidence relative à la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan au deuxième trimestre de 2013 a donné lieu à une baisse de 19,2 M\$ des produits au titre des unités de fidélisation pour le trimestre terminé le 31 décembre 2013.
- e) L'incidence relative à la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan au deuxième trimestre de 2013 a donné lieu à une baisse de 20,0 M\$ des produits au titre des unités de fidélisation pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013.
- f) Inclut l'incidence relative à la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan, laquelle a donné lieu à une baisse de 663,6 M\$ des produits au titre des unités de fidélisation, dont une tranche de 617,0 M\$ est attribuable aux exercices antérieurs à 2013, une tranche de 25,1 M\$ est attribuable au trimestre terminé le 31 mars 2013 et une tranche de 21,5 M\$ est attribuable au trimestre terminé le 30 juin 2013.
- g) Inclut l'incidence du paiement à la CIBC de 150,0 M\$ et de la provision au titre de la migration des cartes de 50,0 M\$.
- h) Inclut la perte de valeur du goodwill de 19,1 M\$ comptabilisée au cours du trimestre terminé le 31 décembre 2013 au titre de l'UGT de la fidélisation propriétaire aux États-Unis.
- i) Inclut l'incidence favorable de 26,1 M\$ (16,4 M£) découlant du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA qui a été rendu au deuxième trimestre de 2013. Une tranche de 74,9 M\$ (47,0 M£) de ce montant a été portée en réduction du coût des primes et une tranche de 48,8 M\$ (30,6 M£) a été ajoutée aux charges opérationnelles.
- j) Inclut l'incidence défavorable de 14,2 M\$ de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan au deuxième trimestre de 2013, déduction faite d'un recouvrement d'impôt sur le résultat de 5,0 M\$.
- k) Inclut l'incidence défavorable de 14,6 M\$ de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan au deuxième trimestre de 2013, déduction faite d'un recouvrement d'impôt sur le résultat de 5,4 M\$.
- l) Inclut l'incidence défavorable de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan, déduction faite d'un recouvrement d'impôt sur le résultat de 179,8 M\$, dont une tranche de 167,5 M\$ est attribuable aux exercices antérieurs à 2013, une tranche de 6,6 M\$ est attribuable au trimestre terminé le 31 mars 2013 et une tranche de 5,7 M\$ est attribuable au trimestre terminé le 30 juin 2013.
- m) Inclut l'incidence défavorable du paiement à la CIBC et de la provision au titre de la migration des cartes totalisant 146,9 M\$, déduction faite d'un recouvrement d'impôt sur le résultat de 53,1 M\$.
- n) Inclut l'incidence favorable du renversement au deuxième trimestre de 2013 d'intérêts courus comptabilisés antérieurement de 17,3 M\$ (10,8 M£) par suite du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA.
- o) La variation des frais d'échange futurs du trimestre terminé le 31 décembre 2013 inclut l'incidence défavorable de 12,9 M\$ découlant de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan au deuxième trimestre de 2013.
- La variation des frais d'échange futurs du trimestre terminé le 30 septembre 2013 inclut l'incidence défavorable de 12,2 M\$ découlant de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan au deuxième trimestre de 2013.
- La variation des frais d'échange futurs du trimestre terminé le 30 juin 2013 inclut l'incidence défavorable de 24,8 M\$ découlant de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan, dont une tranche de 12,4 M\$ est attribuable au trimestre terminé le 31 mars 2013 et une tranche de 12,4 M\$ est attribuable au trimestre terminé le 30 juin 2013.
- De plus, la variation des frais d'échange futurs du trimestre terminé le 30 juin 2013 inclut l'incidence favorable de 0,5 M\$ (0,3 M£) découlant du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA.
- p) Le BAIIA ajusté tient compte des distributions reçues ou à recevoir des placements mis en équivalence totalisant 5,3 M\$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2013, 3,5 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013, 6,9 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2013 et 15,7 M\$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2012.
- q) Inclut le paiement à la CIBC de 150,0 M\$ versé le 27 décembre 2013 à la clôture du contrat d'achat d'actifs et la taxe de vente harmonisée connexe de 22,5 M\$.
- r) Ces chiffres ne tiennent pas compte de l'incidence de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan au deuxième trimestre de 2013.
- s) L'information financière de 2012 a été retraitée pour rendre compte de l'application rétroactive des modifications apportées à IAS 19. Se reporter à la rubrique [CHANGEMENTS TOUCHANT LES MÉTHODES COMPTABLES](#) pour obtenir de plus amples informations.

RAPPORT DE GESTION

STRATÉGIE DE FINANCEMENT

Aimia génère des flux de trésorerie suffisants à l'interne pour financer ses dividendes en trésorerie et ses dépenses en immobilisations, ainsi que pour s'acquitter de ses obligations de remboursement de la dette. De l'avis de la direction, les flux de trésorerie générés à l'interne par Aimia, conjugués à sa capacité d'accéder aux montants inutilisés de ses facilités de crédit et à des capitaux extérieurs, sont suffisants pour financer ses besoins de liquidités dans un avenir prévisible et conserver des liquidités, comme il en est question sous la rubrique *SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT*. Les dividendes devraient continuer d'être financés à partir des flux de trésorerie générés à l'interne.

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Au 31 décembre 2013, Aimia disposait de 449,1 M\$ en trésorerie et en équivalents de trésorerie, de 33,7 M\$ en liquidités soumises à restrictions, de 60,7 M\$ en placements à court terme et de 269,7 M\$ en placements à long terme dans des obligations, pour un total de 813,2 M\$. De ce total, environ 18,5 M\$ représentent des acceptations bancaires et des dépôts à terme échéant à des dates diverses jusqu'en mai 2014 et 310,5 M\$ représentent principalement des obligations de sociétés, du gouvernement fédéral et de gouvernements provinciaux échéant à des dates diverses entre septembre 2014 et juin 2020. Ces placements à court terme et à long terme comprennent une réserve au titre des échanges de milles Aéroplan décrite sous la rubrique *Réserve au titre des échanges*. Aucune tranche de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des liquidités soumises à restrictions, des placements à court terme et des placements à long terme en obligations d'Aimia n'est investie dans du papier commercial adossé à des actifs.

Le tableau suivant donne un aperçu des flux de trésorerie d'Aimia pour les périodes indiquées :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Exercices terminés les 31 décembre	
	2013	2012
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	497 976	202 147
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	150 000	357 443
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(92 092)	(131 304)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(129 207)	66 659
Écart de conversion lié à la trésorerie	22 431	3 031
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	449 108	497 976

RAPPORT DE GESTION

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles proviennent principalement de la facturation brute et sont réduits par la trésorerie nécessaire pour la remise des primes au moment de l'échange des unités de fidélisation et par la trésorerie nécessaire pour la prestation des services de fidélisation propriétaire et des services d'analyse et de connaissances, par les charges opérationnelles ainsi que par les intérêts et les impôts payés.

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles se sont établis à 150,0 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, contre 357,4 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012.

Le jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA n'ayant eu aucune incidence sur la trésorerie provenant des activités opérationnelles, à l'exception de la provision de 7,2 M\$ (4,5 M£) payable à certains employés versée au troisième trimestre de 2013, les explications données ci-après ne tiennent pas compte de tout effet hors trésorerie s'y rapportant.

La variation défavorable de 207,4 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 comparativement à l'exercice terminé le 31 décembre 2012 est en partie attribuable au paiement à la CIBC de 150,0 M\$ et à la taxe de vente harmonisée connexe de 22,5 M\$ versés au quatrième trimestre de 2013. Le solde de l'écart s'explique principalement par les variations des actifs opérationnels nets. La baisse s'explique également par l'augmentation de 73,7 M\$ du coût des primes et des coûts directs, la hausse de 74,9 M\$ des charges opérationnelles et l'augmentation de 3,1 M\$ du montant net des intérêts payés. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par une hausse de 123,4 M\$ de la facturation brute et une baisse de 32,9 M\$ de l'impôt sur le résultat payé.

Se reporter à la rubrique [Flux de trésorerie disponibles](#) pour de plus amples renseignements.

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Les activités d'investissement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 rendent compte du produit des placements à court terme de 24,7 M\$. Les activités d'investissement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 rendent également compte des placements à long terme de 36,0 M\$, y compris des placements supplémentaires de 31,9 M\$ dans Cardlytics et des placements en actions de catégorie B d'Air Canada de 3,7 M\$ réalisés à l'exercice de bons de souscription.

Les activités d'investissement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 comprennent également un paiement de 8,9 M\$, déduction faite de la trésorerie acquise de 0,7 M\$, lié à l'acquisition de Smart Button, ainsi qu'un montant de 6,0 M\$ qui a été placé en fidéicommiss. Aimia a aussi acquis la participation restante de 60 % dans une société fermée établie en Indonésie pour une contrepartie en trésorerie de 2,1 M\$. Se reporter à la rubrique [Acquisitions d'entreprises](#) pour de plus amples renseignements.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2013, Aimia a investi un montant supplémentaire de 5,5 M\$ dans Prismah, ainsi qu'un montant totalisant 4,3 M\$ dans China Rewards.

RAPPORT DE GESTION

Les dépenses en immobilisations pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 se sont chiffrées à 54,4 M\$. Les dépenses en immobilisations prévues pour 2014 devraient se situer entre 60,0 M\$ et 70,0 M\$.

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, les flux de trésorerie liés aux activités de financement découlent principalement des paiements de dividendes sur les actions ordinaires et privilégiées qui s'élèvent à 126,9 M\$. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, les activités de financement rendent aussi compte de l'encaissement d'un montant de 7,0 M\$ par la Société à l'exercice d'options sur actions. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2013, Aimia a également acquis le solde de 25 % des actions émises de Nectar Italia pour une contrepartie en trésorerie de 9,3 M\$.

SITUATION DE TRÉSORERIE

Aimia prévoit que les besoins en capital totaux pour l'exercice 2014 se chiffreront entre 197,8 M\$ et 207,8 M\$, y compris 137,8 M\$ pour les dividendes en trésorerie prévus en faveur de ses porteurs d'actions ordinaires et privilégiées et entre 60,0 M\$ et 70,0 M\$ pour les dépenses en immobilisations. Les besoins en capital seront financés par les flux de trésorerie opérationnels, par l'encaisse disponible en dépôt dans la *réserve au titre des échanges* dans la mesure nécessaire et s'il y a lieu (c'est-à-dire dans les périodes au cours desquelles les échanges affichent une activité exceptionnellement élevée) et par les montants inutilisés aux termes des facilités de crédit au besoin.

RÉSERVE AU TITRE DES ÉCHANGES

Aéroplan maintient la réserve au titre des échanges de milles Aéroplan (la « réserve ») qui, sous réserve du respect des clauses des conventions des facilités de crédit de la Société, peut servir à compléter les flux de trésorerie opérationnels afin de payer les primes au cours des périodes pendant lesquelles les activités d'échange de milles Aéroplan en vertu du programme Aéroplan sont plus intenses. Dans l'éventualité où elle devrait puiser dans la réserve, Aéroplan a convenu de rembourser les montants utilisés dès que possible à même les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles. Pour l'heure, Aimia n'a pas utilisé les fonds de la réserve. Au 31 décembre 2013, la réserve s'élevait à 300,0 M\$ et était classée dans les placements à court terme et les placements à long terme.

Le montant de la réserve et le type de titres dans lesquels ce montant peut être investi dépendent des politiques que la direction a établies et qu'elle revoit périodiquement. Au 31 décembre 2013, la réserve était investie dans des obligations de sociétés, du gouvernement fédéral et de gouvernements provinciaux.

Selon la direction, la réserve est suffisante pour régler les frais d'échange, y compris ceux qui seraient engagés dans une période au cours de laquelle les échanges afficheraient une activité exceptionnellement élevée, à mesure qu'ils deviendront exigibles dans le cours normal des activités. La direction évalue régulièrement le caractère suffisant de la réserve et est susceptible d'en ajuster le niveau en fonction du résultat de ces évaluations.

RAPPORT DE GESTION

Au 31 décembre 2013, la réserve ainsi que les autres actifs détenus au titre d'une clause contractuelle avec un important partenaire d'accumulation représentaient 23,9 % du passif consolidé relatif aux frais d'échange futurs, soit 437,0 M\$.

Les produits différés figurant à l'état de la situation financière représentent le cumul des unités de fidélisation non échangées, évaluées à leur prix de vente moyen pondéré, et des désistements non comptabilisés. Le montant consolidé estimatif du passif relatif aux frais d'échange futurs de ces unités de fidélisation, calculé selon le coût moyen actuel des primes par unité de fidélisation échangée, s'élève à environ 1 828,1 M\$.

FACILITÉS DE CRÉDIT ET DETTE À LONG TERME

Le tableau suivant présente un résumé de la facilité de crédit renouvelable autorisée et des billets garantis de premier rang d'Aimia :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Montant autorisé au 31 décembre 2013	Montant prélevé au 31 décembre 2013	Montant prélevé au 31 décembre 2012
Facilité de crédit renouvelable ^{a)}	300 000	—	—
Billets garantis de premier rang, série 1 ^{b)}	S. O.	—	—
Billets garantis de premier rang, série 2 ^{c)}	S. O.	150 000	150 000
Billets garantis de premier rang, série 3 ^{d)}	S. O.	200 000	200 000
Billets garantis de premier rang, série 4 ^{e)}	S. O.	250 000	250 000
Billets garantis de premier rang, série 5 ^{f)}	S. O.	200 000	200 000
Fraction non amortie des coûts de transaction ^{g)}	S. O.	(5 147)	(6 874)
		794 853	793 126
Moins : la partie courante ^{e)}		150 000	—
Total		644 853	793 126

- a) Le 13 avril 2012, Aimia a procédé à une modification de sa facilité de crédit existante auprès de son consortium de prêteurs afin de prolonger la durée de sa facilité renouvelable de deux ans, soit jusqu'au 23 avril 2016. Selon les notations de la Société, la facilité renouvelable porte intérêt à des taux compris entre le taux préférentiel canadien majoré d'une marge allant de 0,20 % à 1,50 % et le taux des acceptations bancaires ou le TIOL majoré d'une marge allant de 1,20 % à 2,50 %.

Lettres de crédit : Aimia a émis des lettres de crédit irrévocables pour un montant de 14,4 M\$. Ce montant vient réduire le montant inutilisé de la facilité de crédit renouvelable.

- b) Les billets garantis de premier rang, série 1 d'un montant en capital de 200,0 M\$ sont arrivés à échéance le 23 avril 2012 et ont été remboursés au moyen de fonds prélevés à même la facilité renouvelable.
- c) Le 2 septembre 2009, Aimia a émis des billets garantis de premier rang, série 2 d'un montant en capital de 150,0 M\$. Ces billets portent intérêt au taux de 7,9 % par année, leurs intérêts étant payables semestriellement à terme échu le 2 mars et le 2 septembre de chaque année à compter du 2 mars 2010, et ils échoient le 2 septembre 2014.
- d) Le 26 janvier 2010, Aimia a émis des billets garantis de premier rang, série 3 d'un montant en capital de 200,0 M\$. Ces billets portent intérêt au taux de 6,95 % par année, leurs intérêts étant payables semestriellement à terme échu le 26 janvier et le 26 juillet de chaque année à compter du 26 juillet 2010, et ils échoient le 26 janvier 2017.
- e) Le 17 mai 2012, Aimia a émis des billets garantis de premier rang, série 4 d'un montant en capital de 250,0 M\$. Ces billets portent intérêt au taux de 5,60 % par année, leurs intérêts étant payables semestriellement à terme échu le 17 mai et le 17 novembre de chaque année à compter du 17 novembre 2012, et ils échoient le 17 mai 2019. Le produit des billets émis a servi à rembourser les fonds prélevés sur la facilité renouvelable et à des fins générales de l'entreprise.
- f) Le 22 novembre 2012, Aimia a émis des billets garantis de premier rang, série 5 d'un montant en capital de 200,0 M\$. Ces billets portent intérêt au taux de 4,35 % par année, leurs intérêts étant payables semestriellement à terme échu le 22 janvier et le 22 juillet de chaque année à compter du 22 janvier 2013, et ils échoient le 22 janvier 2018. Le produit des billets émis a servi à financer l'acquisition de la participation en actions supplémentaire de 20 % dans PLM et à des fins générales de l'entreprise.

RAPPORT DE GESTION

g) La dette à long terme est inscrite déduction faite de la fraction non amortie des coûts de transaction.

Les billets garantis de premier rang, séries 2, 3, 4 et 5 sont garantis par certains engagements, biens et actifs actuels et futurs de la Société et de certaines de ses filiales, ils ont égalité de rang, y compris à l'égard des intérêts sur les titres, avec les titres d'emprunt non subordonnés actuels et futurs de la Société, et ils sont soumis au respect de certaines obligations de faire et de ne pas faire.

La disponibilité continue des facilités de crédit est sous réserve du respect, par Aimia, de certaines clauses restrictives relatives au ratio de levier financier, au service de la dette et au ratio de couverture des intérêts, ainsi que de certaines autres obligations de faire et de ne pas faire, notamment le fait de plafonner les distributions versées sous forme de dividendes ou de remboursement de capital au cours d'un exercice donné, comme le prescrivent les ententes de crédit.

Le tableau ci-dessous présente les ratios financiers calculés pour les 12 derniers mois :

Ratio	Résultat	Critère
Lever financier	2,38	≤ 2,75
Service de la dette ^{a)}	0,01	≤ 2,00
Couverture des intérêts	8,57	≥ 3,00

a) Ce ratio tient compte de la dette nette d'Aimia, soit la dette à long terme moins la trésorerie, les liquidités soumises à restrictions, les placements à court terme et les placements à long terme en obligations de sociétés et de gouvernements.

ACQUISITIONS D'ENTREPRISES

A) SMART BUTTON ASSOCIATES, INC.

Le 17 juillet 2013, Aimia a acquis toutes les actions ordinaires en circulation de Smart Button, qui offre aux clients une solution de fidélisation clés en main et riche en fonctionnalités fondée sur le modèle logiciel-service, pour un prix d'achat total de 19,8 M\$ (19,0 M\$ US). De ce montant, une tranche de 9,6 M\$ (9,2 M\$ US) a été payée avec des fonds en caisse à la date de l'acquisition, une tranche de 4,2 M\$ (4,0 M\$ US) représente la juste valeur de la contrepartie conditionnelle à payer à l'atteinte d'une cible basée sur les produits des activités ordinaires en 2015 et une tranche de 6,0 M\$ (5,8 M\$ US) a été placée en fidéicommiss. De l'encaisse placée en fidéicommiss, un montant de 4,2 M\$ (4,0 M\$ US) a trait à la rémunération différée payable à certains actionnaires vendeurs.

La rémunération différée est comptabilisée selon la méthode linéaire sur les durées d'acquisition des droits dans les états financiers consolidés d'Aimia en tant que charge de rémunération intégrée aux frais généraux et frais d'administration, et elle a été exclue du total de la contrepartie devant être réparti.

RAPPORT DE GESTION

Prix d'achat	
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	
Contrepartie totale	19 808
Rémunération différée	(4 170)
Total de la contrepartie devant être répartie	15 638

Dans le but de conclure la transaction, Aimia a engagé des coûts liés à l'acquisition d'environ 0,6 M\$ (0,5 M\$ US) au troisième trimestre de 2013, lesquels ont été intégrés aux frais généraux et frais d'administration.

La répartition définitive a été achevée durant le quatrième trimestre de 2013.

Montants comptabilisés au titre des actifs acquis et des passifs repris identifiables	
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	726
Technologie	10 122
Relations clients	1 282
Autres immobilisations incorporelles	887
Autres actifs identifiables	905
Impôts sur le résultat différé	(4 786)
Autres passifs identifiables	(1 085)
Total des actifs (passifs) identifiables nets	8 051
Goodwill	7 587
Total	15 638

B) EXCELLENCE IN MOTIVATION, INC.

Le 24 septembre 2012, Aimia a acquis la totalité des actions ordinaires en circulation d'EIM, société privée américaine offrant des solutions complètes d'amélioration du rendement des canaux et des employés ainsi que des solutions de fidélisation pour les entreprises, pour un prix d'achat total de 27,0 M\$ (27,7 M\$ US). Une tranche de 3,1 M\$ (3,2 M\$ US) de ce montant a trait à la rémunération différée, dont un montant de 1,1 M\$ (1,1 M\$ US) était inclus dans l'encaisse en fidéicomis, payable à certains actionnaires vendeurs au deuxième anniversaire de l'acquisition s'ils sont toujours à l'emploi d'Aimia. La rémunération différée a été exclue du prix d'achat, et elle est comptabilisée selon la méthode linéaire sur la durée d'acquisition des droits dans les états financiers consolidés d'Aimia en tant que charge de rémunération intégrée aux frais généraux et frais d'administration.

Grâce à cette acquisition, Aimia renforcera sa position de chef de file mondial parmi les entreprises de gestion de la fidélisation offrant une gamme complète de services : des canaux de distribution d'envergure internationale offrant des solutions pour les employés et les clients dans tous les secteurs verticaux, de toutes les zones géographiques et avec une multitude d'outils pour les marques de consommation et interentreprises.

RAPPORT DE GESTION

Dans le but de réaliser la transaction, Aimia a engagé des coûts liés à l'acquisition de 1,8 M\$ (1,9 M\$ US) au troisième trimestre de 2012, lesquels ont été intégrés aux frais généraux et frais d'administration.

La répartition définitive a été achevée durant le quatrième trimestre de 2012.

Le tableau ci-après présente la contrepartie transférée et les montants comptabilisés au titre des actifs acquis et des passifs repris à la date de l'acquisition selon la répartition définitive du prix d'achat :

Répartition définitive du prix d'achat (en milliers de dollars canadiens)	
Trésorerie	19 242
Contrepartie conditionnelle ^{a)}	1 473
Contrepartie à payer ^{b)}	2 891
Autre contrepartie à payer	243
Rémunération différée ^{c)}	3 063
Total de la contrepartie	26 912
Rémunération différée ^{c)}	(3 063)
Total de la contrepartie devant être répartie	23 849
Montants comptabilisés au titre des actifs acquis et des passifs repris identifiables	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 441
Liquidités soumises à restrictions	4 712
Comptes débiteurs	17 133
Frais payés d'avance	3 396
Immobilisations corporelles	1 206
Logiciels et technologie	3 405
Relations clients	18 100
Autres immobilisations incorporelles ^{d)}	461
Comptes créditeurs et charges à payer	(4 658)
Dépôts clients	(23 336)
Produits différés	(12 116)
Impôt sur le résultat différé	(4 902)
Total des actifs (passifs) identifiables nets	6 842
Goodwill ^{e)}	17 007
Total	23 849

- a) Montant en fidéicommis au 24 septembre 2012, déduction faite de la rémunération différée de 0,4 M\$ (0,4 M\$ US), payable à l'atteinte d'une cible de rendement en 2013. Le montant représentait la juste valeur de la contrepartie à la date de l'acquisition, et la direction avait établi qu'il correspondait à la contrepartie maximale à payer. Le 13 décembre 2013, à l'atteinte de la cible de performance, la contrepartie conditionnelle a été libérée en faveur des actionnaires vendeurs. Au 31 décembre 2012, la contrepartie conditionnelle était prise en compte dans les autres éléments de passifs non courants.
- b) Montant en fidéicommis au 24 septembre 2012, déduction faite de la rémunération différée de 0,7 M\$ (0,7 M\$ US), visant à régler tout paiement découlant d'ajustements du fonds de roulement et de demandes d'indemnisation potentielles. Le 24 décembre 2012, par suite de l'achèvement de l'audit du fonds de roulement, un montant de 0,7 M\$ (0,7 M\$ US) a été libéré, dont une tranche de 0,1 M\$ (0,1 M\$ US), qui représente de la rémunération différée, a été libérée en faveur d'Aimia et sera remise à certains actionnaires vendeurs à la date du deuxième anniversaire de l'acquisition si certaines conditions sont réunies et une tranche de 0,5 M\$ (0,5 M\$ US) a été remise aux actionnaires vendeurs. Au 31 décembre 2013, la contrepartie à

RAPPORT DE GESTION

payer était prise en compte dans les comptes créditeurs et charges à payer, alors qu'au 31 décembre 2012, elle était prise en compte dans les autres éléments de passifs non courants.

- c) Comprend un montant de 1,1 M\$ (1,1 M\$ US) qui était pris en compte dans l'encaisse en fidéicommiss au 24 septembre 2012.
- d) Représente les clauses de non-concurrence convenues avec certains actionnaires vendeurs aux termes de la convention d'acquisition.
- e) Le goodwill provient en grande partie du talent de l'effectif d'EIM et des synergies devant découler de l'intégration de ses activités. Le goodwill n'est pas déductible aux fins de l'impôt.

C) AUTRES

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2013, Aimia a acquis la participation restante de 60 % dans une société indonésienne privée, laquelle est prise en compte dans le secteur APAC, pour une contrepartie en trésorerie de 2,1 M\$ (2,0 M\$ US).

PLACEMENTS MIS EN ÉQUIVALENCE

	31 décembre	31 décembre
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	2013	2012
Placement dans PLM Premier, S.A.P.I. de C.V. ^{a)}	97 156	107 830
Autres placements mis en équivalence dans des coentreprises ^{b)}	4 099	2 024
Placements mis en équivalence dans des entreprises associées ^{c)}	4 159	—
Total	105 414	109 854

- a) Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2013, Aimia a reçu de PLM des distributions totales de 14,0 M\$ (13,7 M\$ US) (15,7 M\$ (15,9 M\$ US) en 2012).
- b) Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2013, Aimia a investi un montant additionnel de 5,5 M\$ (5,5 M\$ US) dans Prismah.
- c) Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2013, Aimia a investi un montant de 4,3 M\$ (4,2 M\$ US) dans China Rewards, un programme de fidélisation coalisé en phase de démarrage pour le commerce de détail en Chine.

	Exercices terminés les	
	31 décembre	
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	2013	2012
Quote-part du résultat net des placements mis en équivalence		
Placement dans PLM Premier, S.A.P.I. de C.V.	(3 702)	4 370
Autres placements mis en équivalence dans des coentreprises	(1 301)	(1 453)
Placements mis en équivalence dans des entreprises associées	(1 553)	—
Total	(6 556)	2 917

A) PLACEMENT DANS PLM PREMIER, S.A.P.I. DE C.V.

Le 13 septembre 2010, Aimia a fait l'acquisition d'une participation initiale dans PLM pour une contrepartie en trésorerie de 24,1 M\$ (23,3 M\$ US), dont des coûts de transaction de 1,4 M\$ (1,3 M\$ US). PLM est le propriétaire et l'exploitant de Club Premier, programme de fidélisation coalisé du Mexique. Jusqu'au 27 février 2011, ce placement

RAPPORT DE GESTION

était comptabilisé dans les placements disponibles à la vente, les variations de la juste valeur étant portées aux autres éléments du résultat global. La Société a déterminé que la juste valeur se rapproche du coût.

Le 28 février 2011, après l'atteinte par PLM des critères de rendement restants, Aimia a souscrit la deuxième tranche de sa participation dans PLM à hauteur de 11,8 M\$ (11,8 M\$ US), portant sa participation à 28,86 %. Cette participation, qui fait l'objet d'un contrôle conjoint avec Grupo Aeromexico S.A.B. de C.V., est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

Le 17 décembre 2012, Aimia a reçu une distribution de 15,7 M\$ (15,9 M\$ US) de PLM. À cette même date, après avoir reçu la distribution, Aimia a acquis une participation supplémentaire de 20 % dans PLM pour une contrepartie en trésorerie de 87,7 M\$ (89,1 M\$ US), y compris les coûts de transaction de 1,1 M\$ (1,1 M\$ US). La troisième tranche de l'investissement a été comptabilisée comme une augmentation progressive. L'évaluation indépendante des immobilisations incorporelles de la troisième tranche a été finalisée au cours du quatrième trimestre de 2012.

Selon la méthode de la mise en équivalence, le résultat net est calculé comme si les deux entités avaient été consolidées. La différence entre le prix d'achat des actifs de PLM et leur valeur comptable nette a été attribuée à la juste valeur des actifs identifiables, y compris les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée ou indéfinie, et toute différence restante a été attribuée au goodwill. La direction a désigné les contrats des partenaires commerciaux de PLM à titre d'immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée et la marque de commerce à titre d'immobilisation incorporelle à durée de vie indéfinie. La quote-part du résultat net de PLM est prise en compte depuis le versement de la deuxième tranche en fonction de l'évaluation effectuée par la direction des actifs identifiables de PLM.

Suivent les principales informations financières relatives à PLM, abstraction faite des montants des actifs identifiables et du goodwill comptabilisés comme une augmentation progressive. Ces informations reflètent les montants figurant dans les états financiers de PLM, après ajustement pour tenir compte des différences de méthodes comptables entre la Société et PLM.

RAPPORT DE GESTION

Principales données de l'état du résultat global

(en milliers de dollars canadiens)	Exercices terminés les 31 décembre	
	2013	2012
Produits des activités ordinaires	111 076	99 859
Coût des primes et charges opérationnelles	(105 844)	(81 923)
Dotations aux amortissements	(599)	(203)
Résultat opérationnel	4 633	17 733
Produits financiers, montant net	3 680	4 204
Recouvrement (charge) d'impôt sur le résultat	215	(4 207)
Résultat net	8 528	17 730
Autres éléments du résultat global	(5 397)	(264)
Résultat global	3 131	17 466

Pour le trimestre et l'exercice terminés le 31 décembre 2013, PLM a enregistré une facturation brute de 40,6 M\$ et de 156,8 M\$, respectivement, en regard de 43,8 M\$ et de 152,1 M\$ pour le trimestre et l'exercice terminés le 31 décembre 2012, respectivement.

Les principales données de l'état de la situation financière et du rapprochement des principales informations financières de la valeur comptable et la quote-part du résultat net revenant à Aimia sont présentés à la *note 4* des états financiers consolidés audités de l'exercice terminé le 31 décembre 2013.

INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE

Aimia pourrait devoir remettre des primes aux membres à l'égard des unités de fidélisation encore valides, émises à ce jour et comptabilisées à titre de désistements pour lesquelles les produits des activités ordinaires ont été constatés ou reportés et aucun passif n'a été inscrit. Le montant des frais d'échange éventuels au titre de ces unités de fidélisation était estimé à 681,6 M\$ au 31 décembre 2013.

Les frais d'échange éventuels mentionnés ci-dessus ont été calculés en fonction des frais d'échange moyens actuels établis sur la base des prix réels convenus avec les partenaires d'échange, dont Air Canada, et de l'estimation, à partir des antécédents à ce jour, des types de primes que choisiront les membres parmi ceux qui leur sont proposés.

La direction a déterminé qu'une variation de 1 % du taux de désistements de chaque programme aurait une incidence consolidée cumulative de 142,5 M\$ sur les produits des activités ordinaires et le résultat avant impôt de la période au cours de laquelle la variation se produit, dont une tranche de 123,8 M\$ se rapporterait aux exercices antérieurs et une tranche de 18,7 M\$, à l'exercice considéré.

RAPPORT DE GESTION

PROVISIONS, PASSIFS ÉVENTUELS ET GARANTIES

PROVISIONS

A) Litige concernant la TVA

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Provision pour la TVA
Solde au 31 décembre 2011	147 748
Dotation à la provision au cours de l'exercice	8 761
Provision utilisée au cours de l'exercice	—
Provision reprise au cours de l'exercice	—
Écart de conversion	2 947
Solde au 31 décembre 2012	159 456
Dotation à la provision au cours de l'exercice	3 249
Provision utilisée au cours de l'exercice	—
Provision reprise au cours de l'exercice	(161 282)
Écart de conversion	(1 423)
Solde au 31 décembre 2013	—

Aimia EMEA Limited (auparavant, Loyalty Management Group Limited) était partie à un litige qui l'oppose au ministère du Revenu et des Douanes du Royaume-Uni (« Her Majesty's Revenue & Customs » ou « HMRC ») depuis 2003 concernant le traitement de la TVA appliqué au programme Nectar, tel qu'il s'applique à la déductibilité des crédits de taxes sur les intrants au paiement de la TVA exigible.

Le 7 octobre 2010, la Cour de justice de l'Union européenne (« CEJ ») a prononcé un jugement contre Aimia EMEA Limited et en faveur de HMRC. L'affaire a été portée devant la Cour suprême du Royaume-Uni, dont la décision sera fondée sur les indications de la CEJ. L'audience a eu lieu les 24 et 25 octobre 2012. Le 13 mars 2013, la Cour suprême du Royaume-Uni a rendu son jugement. Bien que ce jugement soit en faveur d'Aimia EMEA Limited, la Cour suprême du Royaume-Uni a demandé à Aimia EMEA Limited et à HMRC des représentations écrites additionnelles afin d'en arriver à un jugement définitif. Le 20 juin 2013, la Cour suprême du Royaume-Uni a rendu un jugement définitif en faveur d'Aimia.

En conséquence, un montant de 161,3 M\$ (101,1 M£) de la provision a été renversé au résultat net. De ce montant, une tranche de 142,4 M\$ (89,3 M£) est liée au coût des primes et représente les crédits de taxes sur les intrants liés à la fourniture de biens demandés par le passé et jusqu'à maintenant, une tranche de 17,3 M\$ (10,8 M£) est liée à la charge d'intérêts et une tranche de 1,6 M\$ (1,0 M£) est liée aux charges opérationnelles, puisqu'elle représente des frais juridiques. Parallèlement, les comptes débiteurs de 67,5 M\$ (42,3 M£) que certains partenaires d'échange auraient dû payer advenant un jugement défavorable à Aimia EMEA Limited ont également été libérés au coût des primes.

RAPPORT DE GESTION

De plus, tel qu'il est indiqué dans la convention conclue au moment de l'acquisition, un montant de 7,2 M\$ (4,5 M£) lié à une provision payable à certains employés advenant un jugement favorable ainsi qu'un montant de 43,2 M\$ (27,1 M£) lié à la contrepartie conditionnelle payable aux anciens actionnaires d'Aimia EMEA Limited ont été comptabilisés dans les comptes créditeurs et dans les frais généraux et frais d'administration de la période terminée le 30 juin 2013. La contrepartie conditionnelle à payer a été réglée le 19 juillet 2013 par la libération de l'encaisse en fidéicommiss en faveur des anciens actionnaires d'Aimia EMEA Limited.

Avant que la Cour suprême du Royaume-Uni rende son jugement définitif, une somme de 2,1 M\$ (1,4 M£) avait été comptabilisée dans le coût des primes, alors qu'une somme de 1,1 M\$ (0,7 M£) avait été comptabilisée dans les charges d'intérêts de la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 mars 2013. En raison du jugement définitif, aucun montant n'a été comptabilisé pour la période du 1^{er} avril 2013 au 20 juin 2013.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, un montant de 4,3 M\$ (2,7 M£) a été comptabilisé dans le coût des primes, alors qu'un montant de 4,5 M\$ (2,8 M£) a été pris en compte dans les charges d'intérêts.

B) Contrat d'achat d'actifs

Dans le cadre du contrat d'achat d'actifs et de l'entente de migration avec TD et la CIBC et de la migration nette de comptes de cartes de crédit de marque Aéroplan entre la CIBC et TD, une provision totale de 50,0 M\$ a été comptabilisée dans les frais généraux et frais d'administration de l'exercice terminé le 31 décembre 2013. Pour l'heure, la provision représente la meilleure estimation de la direction. Se reporter à la rubrique [NOUVELLES ENTENTES AVEC DES ENTREPRISES DE CARTES DE CRÉDIT FINANCIÈRES](#) pour de plus amples renseignements.

PASSIFS ÉVENTUELS ET GARANTIES

Aimia a convenu d'indemniser ses administrateurs et ses dirigeants, ainsi que les administrateurs et les dirigeants de ses filiales, dans la mesure où la loi sur les sociétés le permet, des coûts et des dommages que ces derniers pourraient subir en raison d'une poursuite judiciaire, d'une enquête ou de toute autre procédure administrative dans le cadre de laquelle ces administrateurs ou ces dirigeants seraient poursuivis en raison des services qu'ils auront fournis. Les administrateurs et les dirigeants sont couverts par un contrat d'assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants.

Dans des circonstances limitées, Aimia peut fournir des garanties et/ou des indemnités à des tiers afin de soutenir les obligations liées au rendement de ses filiales en vertu de contrats commerciaux. Au 31 décembre 2013, l'exposition maximale d'Aimia aux termes de telles garanties avait été estimée à 204,7 M\$. Aucun montant n'a été inscrit dans les états financiers au titre des ententes d'indemnisation et de garantie.

Le 2 juillet 2009, une requête pour autorisation d'exercer un recours collectif et pour obtenir le statut de représentant a été déposée contre Aimia à la Cour supérieure du Québec. La requête a été entendue les 9 et 10 mai 2011, et Aéroplan a été ajoutée à titre de partie défenderesse éventuelle. Dans un jugement rendu le 6 mars 2012, la Cour supérieure du Québec a accueilli la requête du demandeur en vue d'exercer un recours collectif. Cette requête était

RAPPORT DE GESTION

la première étape procédurale avant qu'un recours collectif puisse être exercé. Un avis du jugement autorisant le recours collectif a été publié le 6 avril 2013.

Le 1^{er} octobre 2013, le requérant a signifié et déposé le recours collectif visant l'annulation des changements apportés au programme Aéroplan en ce qui touche l'accumulation et l'expiration des milles Aéroplan, comme il a été annoncé le 16 octobre 2006, le remboursement des sommes dépensées par les membres d'Aéroplan pour obtenir la remise en vigueur de leurs milles expirés, des dommages-intérêts compensatoires de 50 \$ et un montant non déterminé en dommages-intérêts punitifs pour le compte de chaque membre du groupe. Les parties ont convenu d'un calendrier pour les questions de procédure préalables à la préparation du procès. Aimia doit maintenant déposer sa défense. La direction ne prévoit pas de jugement sur le fond avant au moins deux ans.

La direction compte opposer une défense vigoureuse à ce recours collectif, et elle estime qu'il est plus probable qu'improbable que sa position sera maintenue. En conséquence, aucune provision à cet effet n'est prévue dans les présents états financiers. Si l'issue définitive du recours collectif diffère de cette évaluation et des hypothèses qu'elle pose à cet égard, un ajustement important à la situation financière et aux résultats opérationnels pourrait en résulter.

De temps à autre, Aimia est partie à diverses réclamations et poursuites dans le cours normal des activités. Bien que l'issue définitive de celles-ci ne puisse être prévue, la direction estime que, selon l'information dont elle dispose actuellement, le règlement des réclamations et des poursuites actuellement en cours n'aura pas d'incidence importante sur la situation financière et les résultats opérationnels d'Aimia.

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Le 30 août 2013, Aimia a reçu un avis de nouvelle cotisation de l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») au titre de l'année d'imposition terminée le 31 décembre 2008, lequel vise le moment de comptabilisation aux fins fiscales des produits différés au titre des désistements. Aimia constate les produits différés au titre des désistements de la même manière aux fins fiscales qu'aux fins comptables. L'ARC estime qu'Aimia devrait comptabiliser aux fins fiscales la totalité des produits différés au titre des désistements dans l'exercice au cours duquel la facturation a lieu. L'avis de nouvelle cotisation prévoit une hausse de 222,5 M\$ du résultat imposable au 31 décembre 2008, soit le solde des produits différés au titre des désistements au 31 décembre 2008, ainsi qu'une augmentation correspondante du passif d'impôt sur le résultat exigible de 54,0 M\$. Des intérêts et pénalités de 24,0 M\$ ont également été imposés.

Cette différence entre l'inclusion du résultat aux fins fiscales et la méthode adoptée aux fins comptables représente une différence temporaire qui donnerait lieu à un recouvrement (actif) d'impôt sur le résultat différé de 43,0 M\$.

La direction est d'avis que les faits soutiennent fortement sa position, et elle a contesté l'avis de nouvelle cotisation par l'intermédiaire du processus d'appel administratif de l'ARC. Le 11 février 2014, comme l'exigent les lois de l'impôt applicables, la Société a émis une lettre de crédit d'un montant de 41,3 M\$ en faveur de l'ARC. Cette lettre de crédit sert de garantie de l'avis de nouvelle cotisation et sera libérée en faveur de la Société lorsque celle-ci aura défendu sa position avec succès.

RAPPORT DE GESTION

Puisque la direction estime qu'il est plus probable qu'improbable que sa position sera maintenue, aucun montant à cet égard n'a été comptabilisé dans les états financiers au 31 décembre 2013.

NOUVELLES ENTENTES AVEC DES ENTREPRISES DE CARTES DE CRÉDIT FINANCIÈRES

Le 16 septembre 2013, Aimia a conclu des ententes relatives aux cartes de crédit financières avec le Groupe Banque TD (« TD ») et la Banque Canadienne Impériale de Commerce (la « CIBC ») d'une durée de 10 ans, qui prendront effet le 1^{er} janvier 2014. Aux termes de ces ententes, TD est devenu le principal partenaire de services financiers et émetteur de cartes de crédit Aéroplan, tandis que la CIBC continue également d'être un émetteur de cartes de crédit Aéroplan. L'entente conclue avec TD comprend un versement initial à Aimia de 100,0 M\$ par TD qui aidera à couvrir les améliorations apportées au programme en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2014. En conséquence, la Société n'a comptabilisé aucun montant au titre de ce versement dans ses états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2013. Le paiement de TD a été reçu le 2 janvier 2014.

Le 16 septembre 2013, Aimia a également conclu un contrat d'achat d'actifs avec TD et la CIBC, sous réserve de l'obtention de certaines approbations des organismes de réglementation et du respect des autres conditions de clôture, ces conditions ayant toutes été satisfaites le 27 décembre 2013. Aux termes de ce contrat, TD a acquis, le 27 décembre 2013, environ la moitié du portefeuille de cartes de crédit Aéroplan actuel de la CIBC et la CIBC a conservé le reste du portefeuille, composé des titulaires de cartes Aéroplan qui ont des relations bancaires plus étendues avec la CIBC. En conséquence, Aimia a versé à la CIBC un paiement d'un montant de 150,0 M\$ pour le transfert d'environ la moitié du portefeuille de cartes Aéroplan à TD qui a été comptabilisé dans les frais généraux et frais d'administration de l'exercice terminé le 31 décembre 2013. Parallèlement au contrat d'achat d'actifs, les parties ont conclu une entente de migration. Selon la migration nette de comptes de cartes de crédit de marque Aéroplan entre la CIBC et TD au cours des cinq premières années (soit le nombre net de titulaires de cartes conservées par la CIBC qui choisissent de migrer vers TD et les titulaires de cartes achetées par TD qui choisissent de migrer vers la CIBC), TD, Aimia et la CIBC ont convenu de faire des versements pouvant atteindre 400,0 M\$. Aimia prendra à sa charge ou aura le droit de recevoir jusqu'à 100,0 M\$ sur ces versements sur une période de cinq ans. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, une provision totale de 50,0 M\$, laquelle représente la meilleure estimation de la direction quant à la migration nette anticipée de comptes de cartes de crédit de marque Aéroplan entre la CIBC et TD sur une période de cinq ans, a été comptabilisée dans les frais généraux et frais d'administration. Se reporter à la rubrique [Provisions](#) pour un complément d'information. Conformément à l'entente de migration, les paiements relatifs à la migration nette de comptes de cartes de crédit de marque Aéroplan doivent être versés dans les 45 premiers jours de chaque exercice, le premier paiement devenant exigible en 2015.

Le 13 novembre 2013, Aéroplan a conclu des ententes en vertu desquelles elle prolongera sa relation avec American Express. Ces ententes d'une durée de quatre ans prendront effet le 1^{er} janvier 2014, soit la date d'échéance des ententes en vigueur.

RAPPORT DE GESTION

TRANSACTIONS AVEC AIR CANADA

Aéroplan a conclu avec Air Canada divers contrats régissant la relation commerciale entre les deux sociétés. Ces contrats sont décrits dans la notice annuelle d'Aimia datée du 21 mars 2013.

Air Canada est l'un des plus importants partenaires d'accumulation d'Aimia, ayant représenté 10 % de la facturation brute pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, comparativement à 12 % pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012. Selon le CPSC, l'engagement annuel d'Air Canada, qui est établi en fonction de 85 % de la moyenne totale des milles Aéroplan réellement émis pour les vols d'Air Canada ou les produits et services d'un transporteur aérien membre du groupe d'Air Canada dans les trois années civiles précédentes, est estimé pour 2014 à 218,0 M\$. Air Canada, en association avec d'autres membres du réseau Star Alliance, est le principal partenaire d'échange d'Aimia. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, 37 % du coût total des primes inscrites et des coûts directs ont été payés à Air Canada, contre 38 % pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, au titre des primes achetées auprès d'Air Canada et d'autres compagnies aériennes (partenaires du réseau Star Alliance). Compte non tenu de l'incidence du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA, le coût des primes fournies par Air Canada, en pourcentage du coût total des primes et des coûts directs, s'est établi à 35 % pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013.

EMPLOYÉS DES CENTRES DE CONTACTS

Par suite de la résiliation du contrat de services généraux qu'Air Canada et Aéroplan ont conclu en date du 13 mai 2005 et qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2005 (le « CSG »), toutes les obligations aux termes du CSG, y compris les paiements spéciaux relativement aux régimes de retraite auxquels les employés visés par le CSG ont participé, ont pris fin.

En juin 2009, la Société a mis en œuvre un régime de retraite à prestations définies par suite de la résiliation du CSG et du transfert des agents des centres de contacts. Dans le cadre du transfert des employés, Aéroplan s'est engagée à reconnaître l'ancienneté des employés transférés et à prendre en charge toute obligation supplémentaire au titre du régime de retraite découlant du cumul des années de service après leur départ d'Air Canada jusqu'à leur retraite chez Aéroplan.

Le 8 juin 2012, Aéroplan est parvenue à une entente avec Air Canada selon laquelle le transporteur aérien transférera au régime de retraite à prestations définies d'Aéroplan tous les actifs et toutes les obligations de retraite accumulés par les employés qui ont été transférés à Aéroplan en 2009 et qui étaient auparavant agents des ventes et du service à la clientèle à Air Canada. Le transfert est conditionnel à l'approbation du Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »), qui devrait se prononcer dans les 18 à 24 mois de la signature de l'entente. En conséquence, les états financiers au 31 décembre 2013 ne reflètent pas les actifs et les obligations liés à ce régime. À la lumière du plus récent rapport d'évaluation actuarielle, le transfert ne devrait pas donner lieu à la prise en charge par Aéroplan d'une obligation de retraite non capitalisée importante.

Aux termes de l'entente, Air Canada a convenu de verser à Aéroplan un montant de 5,5 M\$ en contrepartie du transfert des actifs et des obligations du régime de retraite accumulés par les employés transférés. Le 18 juin 2012,

RAPPORT DE GESTION

la contrepartie a été reçue et comptabilisée dans les produits différés. Aéroplan a émis une lettre de crédit du même montant en faveur d'Air Canada afin de garantir le montant de la contrepartie. La lettre de crédit expirera au transfert des actifs du régime à Aéroplan. Le 23 novembre 2012, le montant a été cotisé au régime de retraite à prestations définies d'Aéroplan.

Le 13 décembre 2012, Aéroplan a conclu une entente de trois ans, laquelle est entrée en vigueur rétroactivement au 15 novembre 2012, avec la section locale 2002 des TCA qui représente les agents de centres de contacts d'Aéroplan. La convention collective a été ratifiée par 72 % des membres ayant voté à la suite des réunions syndicales tenues à Montréal et à Vancouver le 18 décembre 2012.

BONS DE SOUSCRIPTION D'AIR CANADA ET ACTIONS DE CATÉGORIE B D'AIR CANADA

Dans le cadre du prêt syndiqué à Air Canada du 29 juillet 2009, qui a été remboursé le 3 août 2010, Air Canada a émis aux prêteurs des bons de souscription visant l'acquisition d'actions de catégorie A ou d'actions de catégorie B à droit de vote variable d'Air Canada. Le 29 juillet 2009, Aéroplan a reçu 1 250 000 bons de souscription assortis d'un prix d'exercice de 1,51 \$ chacun et, le 19 octobre 2009, elle a reçu 1 250 000 bons de souscription assortis d'un prix d'exercice de 1,44 \$ chacun, ces bons de souscription pouvant être exercés en tout temps et arrivant à échéance quatre ans après la date d'attribution.

Les bons de souscription étaient présentés dans les comptes débiteurs, et toute variation de leur juste valeur était portée en résultat dans les produits financiers.

Le 24 juillet 2013, Aimia a exercé 1 250 000 bons de souscription au prix unitaire de 1,51 \$ et a acquis un nombre correspondant d'actions de catégorie B d'Air Canada pour une contrepartie en trésorerie de 1,9 M\$. À cette date, la juste valeur de ces bons de souscription s'établissait à 0,9 M\$. Le 16 octobre 2013, Aimia a exercé les 1 250 000 bons de souscription restants au prix unitaire de 1,44 \$ et a acquis un nombre correspondant d'actions de catégorie B d'Air Canada pour une contrepartie en trésorerie de 1,8 M\$. À cette date, la juste valeur de ces bons de souscription s'établissait à 4,4 M\$.

Le placement en actions de catégorie B d'Air Canada est pris en compte dans les placements à long terme et est comptabilisé comme un placement disponible à la vente évalué à la juste valeur, les changements de la juste valeur étant comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Au 31 décembre 2013, la juste valeur des actions de catégorie B d'Air Canada s'établissait à 18,5 M\$.

Au 31 décembre 2012, la juste valeur des 2 500 000 bons de souscription totalisait 1,1 M\$.

RAPPORT DE GESTION

SOMMAIRE DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DES ENGAGEMENTS COMMERCIAUX

Au 31 décembre 2013, les paiements futurs minimaux estimatifs aux termes des obligations contractuelles et des engagements d'Aimia s'établissaient comme suit :

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Total	2014	2015	2016	2017	2018	Par la suite
Obligations contractuelles							
Contrats de location simple	111,6	21,6	19,6	11,8	7,9	7,5	43,2
Infrastructure technologique et autres	39,9	19,7	10,6	5,2	3,5	0,9	—
Soutien à la commercialisation et autres	384,6	61,3	49,4	47,7	46,7	43,7	135,8
Dette à long terme ^{a)}	979,0	199,5	37,6	36,9	229,6	218,4	257,0
Obligation d'achat aux termes du CPSC	2 757,3	424,2	424,2	424,2	424,2	424,2	636,3
Obligations contractuelles	4 272,4	726,3	541,4	525,8	711,9	694,7	1 072,3
Engagements							
Lettres de crédit et cautionnements	22,0	17,0	4,4	0,6	—	—	—
Engagements	22,0	17,0	4,4	0,6	—	—	—
Total des obligations contractuelles et des engagements commerciaux	4 294,4	743,3	545,8	526,4	711,9	694,7	1 072,3

a) Comprend l'intérêt sur la facilité de crédit renouvelable et les billets garantis de premier rang de séries 2, 3, 4 et 5, selon la description présentée sous la rubrique « Facilités de crédit et dette à long terme ».

Les montants de soutien à la commercialisation correspondent aux obligations maximales de la Société au titre de la promotion des programmes de fidélisation qu'elle exploite.

Aux termes de certaines obligations contractuelles avec un partenaire d'accumulation principal, Aimia est tenue de respecter certains seuils minimaux en matière de fonds de roulement conformément à des formules établies au préalable. Au 31 décembre 2013, Aimia respectait toutes ces clauses.

RAPPORT DE GESTION

DIVIDENDES

Les dividendes trimestriels déclarés en faveur des actionnaires ordinaires d'Aimia pour les exercices terminés les 31 décembre 2013 et 2012 sont les suivants :

<i>(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)</i>	2013 ^{a)}		2012 ^{b)}	
	Montant	Par action ordinaire	Montant	Par action ordinaire
Mars	27 589	0,160	26 102	0,150
Juin	29 320	0,170	27 546	0,160
Septembre	29 348	0,170	27 561	0,160
Décembre	29 403	0,170	27 570	0,160
Total	115 660	0,670	108 779	0,630

a) Le 13 mai 2013, le conseil d'administration d'Aimia a approuvé une hausse du dividende de l'action ordinaire, qui est passé de 0,160 \$ à 0,170 \$ par trimestre.

b) Le 3 mai 2012, le conseil d'administration d'Aimia a approuvé une hausse du dividende de l'action ordinaire, qui est passé de 0,150 \$ à 0,160 \$ par trimestre.

Les dividendes trimestriels déclarés en faveur des actionnaires privilégiés d'Aimia pour les exercices terminés les 31 décembre 2013 et 2012 sont les suivants :

<i>(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)</i>	2013		2012	
	Montant	Par action privilégiée	Montant	Par action privilégiée
Mars	2 803	0,40625	2 803	0,40625
Juin	2 803	0,40625	2 803	0,40625
Septembre	2 803	0,40625	2 803	0,40625
Décembre	2 804	0,40625	2 804	0,40625
Total	11 213	1,62500	11 213	1,62500

La politique en matière de dividendes relève du conseil d'administration d'Aimia, et le versement de dividendes est fonction, notamment, des résultats, des besoins en capitaux, des clauses restrictives liées à la dette, de la satisfaction de critères de solvabilité prescrits par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (« LCSA ») au titre de la déclaration de dividendes et d'autres conditions qui pourraient être en vigueur dans l'avenir. Les actions privilégiées, série 1 en circulation au 31 décembre 2013 donnent droit à un dividende annuel cumulatif de 6,5 %, soit 0,40625 \$ l'action privilégiée par trimestre. Les actions privilégiées, série 3 émises le 15 janvier 2014, donnent droit à un dividende annuel cumulatif de 6,25 %, soit 0,390625 \$ l'action privilégiée par trimestre.

Le 26 février 2014, le conseil d'administration d'Aimia a déclaré un dividende trimestriel de 0,17 \$ par action ordinaire, de 0,40625 \$ par action privilégiée de série 1 et de 0,3211 \$ par action privilégiée de série 3, payable le 31 mars 2014.

RAPPORT DE GESTION

CAPITAL SOCIAL

Du 1^{er} janvier au 15 mai 2012, Aimia a racheté et annulé 1 961 900 actions ordinaires pour une contrepartie en trésorerie totale de 24,2 M\$. Le capital social a été réduit de 17,2 M\$, et le solde de 7,0 M\$ a été comptabilisé comme une réduction du surplus d'apport.

Le 3 mai 2012, Aimia a obtenu l'approbation de la Bourse de Toronto et annoncé le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités permettant le rachat de 17 179 599 de ses actions ordinaires émises et en circulation du 16 mai 2012 au 15 mai 2013 au plus tard.

Le 13 mai 2013, Aimia a obtenu l'approbation de la Bourse de Toronto et annoncé le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités permettant le rachat de 17 212 126 de ses actions ordinaires émises et en circulation du 16 mai 2013 au 15 mai 2014 au plus tard.

Aucune action n'a été rachetée durant la période du 16 mai 2012 au 31 décembre 2013.

Au 31 décembre 2013, Aimia avait 172 970 396 actions ordinaires et 6 900 000 actions privilégiées, série 1 émises et en circulation d'une valeur globale de 1 693,8 M\$. En outre, il y avait 7 090 723 options sur actions émises et en cours dans le cadre du régime d'intéressement à long terme d'Aimia.

Le 15 janvier 2014, aux termes d'un supplément de prospectus en date du 8 janvier 2014, Aimia a émis 6 000 000 d'actions privilégiées à taux rajusté et à dividende cumulatif, série 3. Se reporter à la rubrique [ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE](#) pour un complément d'information.

INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

Le capital d'Aimia se compose de la trésorerie et de ses équivalents, des placements à court terme, des placements à long terme en obligations de sociétés et de gouvernements, de la dette à long terme et du total des capitaux propres attribuable aux actionnaires de la Société (exclusion faite du cumul des autres éléments du résultat global).

Les principaux objectifs d'Aimia en matière de gestion du capital sont les suivants :

- maintenir un solide capital de manière à conserver la confiance des investisseurs, de ses créanciers et du marché et assurer le développement futur de l'entreprise;
- maintenir une structure du capital souple qui optimise le coût du capital en fonction d'un risque acceptable et préserver la capacité de satisfaire aux obligations financières;
- assurer de maintenir suffisamment de liquidités pour poursuivre sa stratégie de croissance interne et conclure des acquisitions pertinentes;
- assurer aux actionnaires un rendement croissant sur leur investissement.

RAPPORT DE GESTION

Dans le cadre de la gestion de sa structure du capital, Aimia surveille de près le rendement tout au long de l'année pour s'assurer que les dividendes en trésorerie prévus, les exigences en matière de fonds de roulement et les investissements de maintien sont financés à même les flux de trésorerie opérationnels, l'encaisse disponible en dépôt et, dans la mesure nécessaire, les emprunts bancaires. Aimia gère sa structure du capital et peut y apporter des ajustements de manière à soutenir l'ensemble de la stratégie ou en réponse aux fluctuations de la conjoncture économique et des risques. Afin de maintenir sa structure du capital ou de l'ajuster, Aimia peut varier le montant des dividendes versés aux actionnaires, acheter des actions aux fins d'annulation en vertu d'offres publiques de rachat dans le cours normal des activités, émettre de nouvelles actions ou de nouveaux titres d'emprunt, émettre de nouveaux titres d'emprunt pour remplacer la dette existante (avec des caractéristiques différentes) ou réduire le montant de la dette existante.

Le total du capital aux 31 décembre 2013 et 2012 s'établissait comme suit :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 décembre	
	2013	2012
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(449 108)	(497 976)
Placements à court terme	(60 654)	(42 479)
Placements à long terme en obligations de sociétés et de gouvernements	(269 651)	(313 250)
Dette à long terme (y compris la partie à court terme)	794 853	793 126
Capital social	1 693 791	1 683 456
Surplus d'apport	1 221 532	1 218 427
Déficit	(2 181 156)	(1 542 700)
Total du capital	749 607	1 298 604

Aimia surveille le capital en utilisant un certain nombre de mesures financières comprenant notamment les suivantes :

- le ratio de levier financier défini comme étant la dette sur le BAIIA ajusté;
- le ratio du service de la dette, soit la dette sur les flux de trésorerie opérationnels;
- le ratio de couverture des intérêts, soit le BAIIA ajusté sur le montant net des charges d'intérêts (charges d'intérêts engagées, déduction faite des produits d'intérêts gagnés).

Aimia utilise le BAIIA ajusté et le résultat net ajusté comme mesures pour surveiller le rendement opérationnel. Les flux de trésorerie disponibles sont utilisés comme un indicateur de rendement financier. Ces mesures en soi ne sont pas reconnues aux fins de la présentation des états financiers selon les IFRS et elles n'ont pas de définition normalisée. Par conséquent, elles pourraient ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres entités.

Aimia est assujettie à certaines clauses restrictives de nature financière en vertu des conventions de crédit. Ces clauses sont mesurées tous les trimestres. Ces clauses concernent le ratio de levier financier, le service de la dette et le ratio de couverture des intérêts dont il est fait mention plus haut. En outre, aux termes de certaines obligations contractuelles envers un partenaire d'accumulation principal, Aimia est tenue de respecter certains seuils en matière

RAPPORT DE GESTION

de fonds de roulement conformément à des formules établies au préalable. Aimia se conforme à toutes ces clauses restrictives.

Aimia a également constitué une réserve qui, au 31 décembre 2013, s'établissait à 300,0 M\$ et était classée dans les placements à court terme et les placements à long terme. Le montant de la réserve et le type de titres dans lesquels ce montant peut être investi dépendent des politiques que la direction a établies. Cette réserve, que la Société s'est imposée elle-même par mesure de prudence, peut être utilisée pour combler les flux de trésorerie opérationnels afin de payer les primes dans une période au cours de laquelle les échanges afficheraient une activité exceptionnellement élevée, sous réserve du respect des clauses des conventions des facilités de crédit. Jusqu'à maintenant, Aimia n'a pas eu besoin de puiser dans la réserve. Selon la direction, la réserve est suffisante pour régler les frais d'échange, y compris ceux qui seraient engagés dans une période au cours de laquelle les échanges afficheraient une activité exceptionnellement élevée, à mesure qu'ils deviendront exigibles dans le cours normal des activités.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers d'Aimia se composent de la trésorerie et de ses équivalents, des liquidités soumises à restrictions, des placements à court terme, des comptes débiteurs, des placements à long terme en obligations de sociétés et de gouvernements, des placements en titres de capitaux propres (ne faisant pas l'objet d'une influence notable), des bons de souscription d'Air Canada, du contrat de change à terme, des comptes créditeurs et charges à payer, de la contrepartie conditionnelle à payer et de la dette à long terme.

Les actifs et les passifs financiers d'Aimia l'exposent aux risques ci-après qui découlent de son utilisation d'instruments financiers : risque de taux d'intérêt, risque de crédit, risque de liquidité et risque de change. La haute direction a la responsabilité d'établir les niveaux de risque et de revoir les activités de gestion de risque lorsqu'elle le juge nécessaire.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison de l'évolution des taux d'intérêt du marché. Aimia est exposée à la fluctuation des taux d'intérêt relativement à la trésorerie et ses équivalents, aux liquidités soumises à restrictions et aux placements à court terme, lesquels portent intérêt à des taux variables et sont détenus sous forme de dépôts à court terme ou prélevés sous forme d'acceptations bancaires et d'emprunts au taux préférentiel.

Au 31 décembre 2013, le profil de risque de taux d'intérêt des instruments financiers portant intérêt d'Aimia s'établissait comme suit :

RAPPORT DE GESTION

	31 décembre	
(en milliers de dollars canadiens)	2013	2012
Instruments à taux variable		
Trésorerie et équivalents de trésorerie, liquidités soumises à restrictions et placements à court terme	543 483	568 797

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, la direction a établi qu'un écart de 1 % du taux d'intérêt sur la trésorerie et ses équivalents, les liquidités soumises à restrictions et les placements à court terme donnerait lieu à une variation du résultat avant impôts d'environ 5,4 M\$. Cette analyse tient pour acquis que toutes les autres variables, en particulier les cours de change, demeurent constantes par ailleurs. L'analyse a été réalisée de la même manière pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit s'entend du risque de perte découlant de l'incapacité d'une contrepartie à remplir ses obligations. Au 31 décembre 2013, le risque de crédit d'Aimia se concentrait essentiellement dans les valeurs comptables de la trésorerie et de ses équivalents, des liquidités soumises à restrictions, des placements à court terme, des comptes débiteurs et des placements à long terme dans des obligations de sociétés et de gouvernements.

Conformément à sa politique de placement, Aimia investit la réserve et les excédents de trésorerie, qui sont inclus dans les placements à court terme, les placements à long terme et la trésorerie et ses équivalents, dans des effets de commerce et des obligations de sociétés et de gouvernements (fédéral et provinciaux) ayant une notation minimale de R-1 (moyen) ou de A et dans des acceptations bancaires et des dépôts à terme, sous réserve de certains seuils établis en vue de réduire l'exposition à un émetteur particulier. Le risque de crédit associé aux placements à court terme, aux placements à long terme de même qu'à la trésorerie et à ses équivalents est limité parce que les contreparties sont des banques, des sociétés et des gouvernements (fédéral et provinciaux) auxquels des agences de notation internationales ont accordé des notations élevées. Au 31 décembre 2013, la réserve et les excédents de trésorerie sont placés dans des acceptations bancaires, des obligations de sociétés et de gouvernements (fédéral et provinciaux).

En ce qui a trait aux comptes débiteurs, Aimia est exposée à une concentration du risque de crédit liée aux partenaires d'accumulation. Par contre, toute exposition liée à ces clients est atténuée par la taille relative des principaux partenaires d'accumulation et par la diversité des activités menées par ces partenaires. Une tranche importante des comptes débiteurs provient de banques auxquelles des agences de notation internationales ont attribué des notations élevées. De plus, la situation financière et les résultats opérationnels d'Air Canada ont une incidence directe sur Aimia. Afin de gérer sa vulnérabilité au risque de crédit et d'évaluer la qualité du crédit, Aimia passe régulièrement en revue les cotes de solvabilité des contreparties et établit des limites de crédit au besoin. Par le passé, les créances irrécouvrables d'Aimia ont été négligeables.

RAPPORT DE GESTION

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Aimia a pour objectif de conserver suffisamment de liquidités pour régler ses passifs financiers à mesure qu'ils arrivent à échéance, ainsi que pour s'assurer de respecter les clauses restrictives en matière de liquidités de la facilité de crédit renouvelable. Aimia gère son risque de liquidité par levier financier, ce qui comprend l'examen de son solde de trésorerie, et utilise ses flux de trésorerie opérationnels pour honorer les obligations liées à ses passifs financiers. Au 31 décembre 2013, Aimia avait aussi émis des billets garantis de premier rang, d'un montant de 800,0 M\$, dont les dates d'échéance s'échelonnent jusqu'au 17 mai 2019. Aimia avait aussi un montant autorisé et disponible de 300,0 M\$ aux termes de sa facilité de crédit renouvelable venant à échéance le 23 avril 2016. La facilité de crédit renouvelable est fournie par un syndicat financier regroupant neuf prêteurs institutionnels. Aimia a l'intention de renouveler ou de remplacer les facilités à leur échéance ou plus tôt si les conditions du marché le permettent. Aimia avait aussi des lettres de crédit en cours totalisant environ 15,0 M\$ (dont une tranche de 14,4 M\$ était émise aux termes de la facilité de crédit renouvelable) au 31 décembre 2013, émises comme garanties dans le cours normal des activités.

Au 31 décembre 2013, les passifs financiers avaient les échéances suivantes :

	Total	2014	2015	2016	2017	2018	Par la suite
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>							
Dette à long terme, y compris les intérêts	978 961	199 450	37 600	36 911	229 650	218 350	257 000
Comptes créditeurs et charges à payer	482 820	482 820	—	—	—	—	—
Contrepartie conditionnelle à payer	4 278	—	2 139	2 139	—	—	—
Total	1 466 059	682 270	39 739	39 050	229 650	218 350	257 000

RAPPORT DE GESTION

RISQUE DE CHANGE

Aimia est exposée au risque de change sur ses activités étrangères libellées dans une autre monnaie que le dollar canadien, soit principalement la livre sterling. Par conséquent, Aimia est exposée aux fluctuations découlant de la variation des cours de change.

Au 31 décembre 2013, Aimia détenait des actifs financiers nets libellés en livres sterling d'environ 89,3 M£. Un écart de 1 % du cours de change de la livre sterling donnerait lieu à une variation d'environ 1,6 M\$ de l'actif net et des autres éléments du résultat global d'Aimia. Cette analyse tient pour acquis que toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêt, demeurent constantes. L'analyse a été réalisée de la même manière pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Hiérarchie de la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète le poids relatif des données d'entrée utilisées pour réaliser les évaluations. Cette hiérarchie des justes valeurs comprend les niveaux suivants :

Niveau 1 – Évaluation fondée sur les prix cotés observés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 – Techniques d'évaluation reposant sur des données telles que les prix cotés d'instruments similaires négociés sur des marchés actifs; les prix cotés d'instruments identiques ou similaires sur des marchés inactifs; les données autres que des prix cotés utilisées dans une méthode d'évaluation qui sont observables pour l'instrument considéré; et les données qui sont principalement dérivées de données observables sur les marchés ou corroborées par ces dernières, que ce soit par corrélation ou par d'autres moyens.

Niveau 3 – Techniques d'évaluation tenant compte de données importantes non observables sur les marchés.

RAPPORT DE GESTION

Un instrument financier est classé au niveau le moins élevé de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte pour établir sa juste valeur.

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>		31 décembre 2013	31 décembre 2012
	Hiérarchie		
Actifs financiers			
Actions de catégorie B d'Air Canada	Niveau 1	18 525	—
Bons de souscription d'Air Canada	Niveau 2	—	1 072
Placements en titres de capitaux propres (compte non tenu des actions d'Air Canada)	Niveau 3	72 412	23 702
Passifs financiers			
Contreparties conditionnelles à payer	Niveau 3	4 278	1 509
Contrat de change à terme ^{a)}	Niveau 2	—	180

a) Le contrat de change à terme, qui avait été conclu pour gérer le risque et atténuer l'incidence des fluctuations de change liées à un prêt intersociétés, a été réglé le 6 décembre 2013 au remboursement de ce dernier. À cette date, la juste valeur du contrat à terme était favorable et s'établissait à 2,5 M\$. Les variations de la juste valeur du contrat de change à terme ont été portées en diminution des fluctuations de change liées au prêt intersociétés et comptabilisées dans les charges financières.

La juste valeur des placements en titres de capitaux propres, à l'exclusion des actions de catégorie B d'Air Canada, est fondée sur l'analyse des flux de trésorerie actualisés utilisée pour évaluer le placement initial, après ajustement pour refléter les changements des flux de trésorerie prévus au budget et des hypothèses clés ayant servi à l'analyse entre la date du placement initial et le 31 décembre 2013. Les hypothèses clés sont les suivantes : taux de croissance, taux d'actualisation et multiple de la valeur finale. L'analyse au 31 décembre 2013 a permis de déterminer que la juste valeur des placements en titres de capitaux propres se rapproche de son coût, à l'exception du placement dans Cardlytics, au titre duquel un ajustement à la juste valeur de 13,7 M\$ a été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global du deuxième trimestre de 2013 par suite de l'évaluation réalisée dans le cadre du placement additionnel effectué le 23 mai 2013.

La juste valeur de la contrepartie conditionnelle à payer au titre de l'acquisition de Smart Button est fondée sur les meilleures estimations de la direction et pourrait représenter un montant maximal de 5,0 M\$ US. La juste valeur de la contrepartie conditionnelle à payer au titre de l'acquisition d'EIM, laquelle a été payée le 13 décembre 2013, était fondée sur la contrepartie maximale à payer, selon les meilleures estimations de la direction au 31 décembre 2012.

Les valeurs comptables de la trésorerie et de ses équivalents, des liquidités soumises à restrictions, des placements à court terme, des comptes débiteurs et des comptes créditeurs et charges à payer figurant à l'état de la situation financière se rapprochent de leurs justes valeurs, compte tenu de l'échéance immédiate ou à court terme de ces instruments financiers.

La juste valeur des emprunts est estimée comme étant la valeur cotée pour ce qui est des titres d'emprunt négociés sur le marché public, tandis que la juste valeur des placements en obligations de sociétés et de gouvernements est fondée sur la valeur cotée des placements.

RAPPORT DE GESTION

Le tableau suivant présente les placements à long terme en obligations de sociétés et de gouvernements ainsi que la dette à long terme d'Aimia, lesquels sont évalués au coût amorti, ainsi que leur juste valeur.

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Hiérarchie	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
		Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Placements en obligations de sociétés et de gouvernements (y compris la partie courante)	Niveau 1	310 460	318 442	313 250	325 671
Dette à long terme (y compris la partie courante)	Niveau 1	794 853	846 553	793 126	841 366

COMPENSATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS FINANCIERS

Passifs financiers	Montants compensés			Montants non compensés	Montant net
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Passifs bruts	Actifs bruts compensés	Montants nets présentés	Actifs financiers	
31 décembre 2013					
Comptes créditeurs et charges à payer ^{a)}	545 539	(62 719)	482 820	—	482 820
Provisions ^{b)}	50 000	—	50 000	(3 127)	46 873
31 décembre 2012					
Comptes créditeurs et charges à payer ^{a)}	443 078	(62 531)	380 547	—	380 547

Actifs financiers	Montants compensés			Montants non compensés	Montant net
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Actifs bruts	Passifs brut compensés	Montants nets présentés	Passifs financiers	
31 décembre 2013					
Comptes débiteurs ^{a), b)}	476 257	(62 719)	413 538	(3 127)	410 411
31 décembre 2012					
Comptes débiteurs ^{a)}	448 604	(62 531)	386 073	—	386 073

a) Aux termes d'une entente contractuelle avec Air Canada, Aimia Canada Inc. a le droit d'opérer compensation dans le cours normal de ses activités à l'égard de montants liés à la facturation brute et aux achats de primes, comme l'explique la note 11 des états financiers consolidés audités de l'exercice terminé le 31 décembre 2013.

b) Aux termes d'une entente contractuelle avec TD, Aimia Canada Inc. a le droit d'opérer compensation en cas de résiliation du contrat.

RAPPORT DE GESTION

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Le 15 janvier 2014, aux termes d'un supplément de prospectus en date du 8 janvier 2014, Aimia a émis 6 000 000 d'actions privilégiées à taux rajusté et à dividende cumulatif, série 3 (les « actions privilégiées de série 3 »), dont une tranche de 1 000 000 d'actions privilégiées de série 3 à l'exercice intégral de l'option des preneurs fermes visant l'achat d'actions additionnelles, pour une contrepartie en trésorerie totale de 146,5 M\$, déduction faite des frais d'émission de 3,5 M\$. Les porteurs d'actions privilégiées de série 3 auront le droit de recevoir les dividendes cumulatifs et fixes déclarés qui seront payables trimestriellement au taux annuel de 6,25 % pour la période initiale de cinq ans se terminant le 31 mars 2019. Aimia affectera le produit net de cette émission à ses ressources financières et aux fins générales de l'entreprise.

Le 6 février 2014, Aimia a investi environ 17,0 M\$, montant auquel viendra s'ajouter une somme supplémentaire de 7,0 M\$ si certains jalons sont atteints d'ici le 31 décembre 2015, en contrepartie d'une participation minoritaire dans Think Big, propriétaire et exploitant de BIG, le programme de fidélisation d'AirAsia et de Tune Group.

RÉSULTAT PAR ACTION ORDINAIRE

Le résultat par action d'Aimia attribuable aux actionnaires de la Société s'est respectivement chiffré à (2,95) \$ et à 0,89 \$ pour les exercices terminés les 31 décembre 2013 et 2012. Le résultat par action est calculé déduction faite des dividendes sur les actions privilégiées.

CHANGEMENTS TOUCHANT LES MÉTHODES COMPTABLES

Le 1^{er} janvier 2013, la Société a adopté les normes nouvelles et révisées suivantes, ainsi que toute modification en résultant. Ces changements ont été apportés conformément aux dispositions transitoires applicables.

IFRS 10, États financiers consolidés

IFRS 10 impose à l'entité de consolider une entité détenue lorsqu'elle est exposée à des rendements variables ou qu'elle a des droits à l'égard de tels rendements variables du fait de son rôle auprès de l'entité détenue, et qu'elle a la capacité d'influencer ces rendements du fait du pouvoir qu'elle a sur l'entité détenue. IFRS 10 remplace SIC-12, *Consolidation – Entités ad hoc*, et certaines parties d'IAS 27, *États financiers individuels*. La Société a déterminé que l'adoption de cette norme n'avait eu aucune incidence sur ses états financiers consolidés.

IFRS 11, Partenariats

IAS 28R, Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

IFRS 11 impose au coentrepreneur de classer sa participation dans un partenariat dans les coentreprises ou dans les activités conjointes. Les coentreprises seront comptabilisées au moyen de la méthode de la mise en équivalence, alors que dans le cas des activités conjointes, le coentrepreneur comptabilisera sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges de l'activité conjointe. IFRS 11 remplace IAS 31, *Participation dans des coentreprises*, et SIC-13, *Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des coentrepreneurs*. IAS 28 a été modifiée

RAPPORT DE GESTION

de façon à inclure les coentreprises dans son champ d'application et à tenir compte des modifications apportées aux normes IFRS 10 à 13. La Société a classé ses partenariats et a conclu que l'adoption d'IFRS 11 et les modifications d'IAS 28 n'avaient eu aucune incidence sur la comptabilisation de ses partenariats.

IFRS 12, Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités

IFRS 12 établit des exigences en matière d'informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités, comme des partenariats, des entreprises associées, des entités ad hoc et des instruments non comptabilisés. La norme introduit des obligations additionnelles d'information qui portent sur la nature de la participation d'une entité dans d'autres entités et les risques liés à cette participation. La Société a fourni les informations requises aux termes d'IFRS 12 dans les présents états financiers.

IFRS 13, Évaluation de la juste valeur

IFRS 13 est une norme globale dont les dispositions sur l'évaluation de la juste valeur et les informations à fournir connexes s'appliquent pour toutes les normes IFRS. La nouvelle norme précise que la juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction ordonnée entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Elle précise aussi les informations à fournir sur l'évaluation de la juste valeur. L'adoption de cette norme n'a donné lieu à aucun ajustement aux méthodes qu'utilise la Société pour évaluer la juste valeur et n'a nécessité aucun ajustement d'évaluation au 1^{er} janvier 2013. La Société a fourni les nouvelles informations requises, selon le cas, dans les présents états financiers.

Modification d'IFRS 7 introduisant de nouvelles exigences d'information sur la compensation

IFRS 7, *Instruments financiers*, a été modifiée pour y inclure des exigences d'informations additionnelles portant sur la compensation des actifs financiers et des passifs financiers. La Société a fourni les nouvelles informations requises par la norme dans les présents états financiers.

Modification d'IAS 1 portant sur la présentation des autres éléments du résultat global

La modification exige le regroupement des autres éléments du résultat global selon qu'ils seront éventuellement reclassés en résultat net ou non. La Société a reclassé les autres éléments du résultat global de la période comparative. Ces modifications n'ont donné lieu à aucun ajustement des autres éléments du résultat global ni du résultat global.

Modification d'IAS 36 portant sur la valeur recouvrable des actifs dépréciés

IAS 36, *Dépréciation d'actifs*, a été modifiée pour y inclure des exigences d'information sur la valeur recouvrable des actifs dépréciés dans les cas où cette valeur est fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Ces modifications doivent s'appliquer aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014, et leur adoption anticipée est permise. La Société a choisi d'adopter par anticipation la norme modifiée pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013.

RAPPORT DE GESTION

IAS 19R, Avantages du personnel

IAS 19 a été modifiée pour rendre compte des changements importants apportés à la comptabilisation et à l'évaluation des passifs (actifs) au titre des prestations définies, et impose des obligations d'information supplémentaires. Les principaux changements sont l'élimination de la méthode du corridor et de la possibilité de comptabiliser les écarts actuariels par le biais du résultat net. Les écarts actuariels, rebaptisés « réévaluations », doivent être comptabilisés immédiatement dans les autres éléments du résultat global. Cette modification est cohérente avec la méthode comptable actuelle de la Société. La norme révisée exige également la comptabilisation immédiate du coût des services passés lorsqu'ils sont engagés et le calcul de la charge annuelle d'un régime d'avantages par capitalisation, lequel doit être fondé sur l'application du taux d'actualisation au montant net de l'actif ou du passif au titre des prestations constituées et non au rendement prévu des actifs du régime.

La Société a adopté ces modifications rétrospectivement et a ajusté ses capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2012 en vue de comptabiliser les coûts des services passés qui ne l'étaient pas auparavant. La charge au titre des régimes de retraite à prestations définies de la période comparative a été ajustée pour refléter l'application du taux d'actualisation à l'actif ou passif net au titre des prestations définies au lieu du rendement prévu des actifs des régimes. Les ajustements apportés à chaque poste des états financiers touché sont présentés dans les tableaux ci-après.

Ajustements des états consolidés du résultat net <i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Exercices terminés les 31 décembre	
	2013	2012
Résultat net avant changements comptables	(492 953)	166 659
Diminution des frais de vente et de commercialisation	361	461
Augmentation de la charge d'impôt sur le résultat différé	(96)	(121)
Résultat net après changements comptables	(492 688)	166 999
Résultat net après changements comptables attribuable à ce qui suit :		
Actionnaires de la Société	(498 281)	165 507
Participation ne donnant pas le contrôle	5 593	1 492
Résultat net après changements comptables	(492 688)	166 999

RAPPORT DE GESTION

Ajustements des états consolidés du résultat global	Exercices terminés les 31 décembre	
(en milliers de dollars canadiens)	2013	2012
Résultat global avant changements comptables	(429 564)	169 055
Diminution de la perte actuarielle au titre des régimes à prestations définies après impôt	316	241
Augmentation du résultat net	265	340
Résultat global après changements comptables	(428 983)	169 636
Résultat global après changements comptables attribuable à ce qui suit :		
Actionnaires de la Société	(434 634)	168 111
Participation ne donnant pas le contrôle	5 651	1 525
Résultat global après changements comptables	(428 983)	169 636

Ajustements des états consolidés de la situation financière	31 décembre	31 décembre	1 ^{er} janvier
(en milliers de dollars canadiens)	2013	2012	2012
Total des capitaux propres avant changements comptables	775 061	1 327 402	1 291 507
Augmentation du passif de retraite et des autres passifs non courants	(2 912)	(3 699)	(4 486)
Diminution des passifs d'impôt sur le résultat différé	761	967	1 173
Total des capitaux propres après changements comptables	772 910	1 324 670	1 288 194
Total des capitaux propres après changements comptables attribuable à ce qui suit :			
Actionnaires de la Société	768 872	1 334 547	1 302 248
Participation ne donnant pas le contrôle	4 038	(9 877)	(14 054)
Total des capitaux propres après changements comptables	772 910	1 324 670	1 288 194

Les modifications d'IAS 19 n'ont eu aucune incidence sur le total des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, aux activités d'investissement et aux activités de financement présentés dans les tableaux des flux de trésorerie de la Société.

RAPPORT DE GESTION

MODIFICATIONS COMPTABLES À VENIR

Les normes nouvelles et modifiées qui suivent ont été publiées, et leur application est obligatoire pour les périodes comptables futures.

- A. La Norme internationale d'information financière 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), a été publiée en novembre 2009. Cette norme, qui porte sur le classement et l'évaluation des actifs financiers, remplace les modèles d'évaluation et de catégories multiples prévus à IAS 39 pour les instruments d'emprunt par un nouveau modèle d'évaluation mixte ne comportant que deux catégories : coût amorti et juste valeur par le biais du résultat net. IFRS 9 remplace aussi les modèles d'évaluation des titres de capitaux propres dont l'évaluation de la juste valeur a donné lieu à un ajustement, celui-ci étant comptabilisé par le biais du résultat net ou des autres éléments du résultat global. Lorsque de tels titres de capitaux propres sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les dividendes, dans la mesure où ils ne représentent pas clairement une récupération du coût du placement, sont comptabilisés en résultat net; toutefois, les autres profits et pertes (y compris la dépréciation) associés à de tels instruments demeurent indéfiniment dans le cumul du résultat global. De plus, cette norme énonce des directives au sujet des passifs financiers et de la décomptabilisation des instruments financiers. En novembre 2013, des modifications apportées à IFRS 9 ont eu pour effet de supprimer la date d'adoption obligatoire du 1^{er} janvier 2015 établie antérieurement. Pour l'heure, la Société ne prévoit pas que cette norme aura une incidence importante sur ses états financiers consolidés.
- B. En décembre 2011, l'IASB a modifié IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, en vue de préciser certaines exigences liées à la compensation des actifs et des passifs financiers. Cette modification doit s'appliquer aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014. Pour l'heure, la Société ne prévoit pas que ces modifications auront une incidence sur ses états financiers consolidés.
- C. En novembre 2013, l'IASB a publié une modification visant à clarifier l'application d'IAS 19, *Avantages du personnel*, aux régimes qui exigent d'employés ou de tiers qu'ils versent des cotisations au titre du coût des prestations. Aux termes de la modification, les cotisations qui se rattachent au service et qui ne varient pas en fonction de la durée de celui-ci peuvent être déduites du coût des prestations accumulées de la période au cours de laquelle le service est rendu. La modification s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2014, et son adoption anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de cette modification, le cas échéant, sur ses états financiers consolidés.
- D. En décembre 2013, l'IASB a publié les *Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2010-2012* ainsi que les *Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2011-2013*. Les principales précisions et modifications sont résumées ci-après :
- IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, a été modifiée de manière à préciser la définition des conditions d'acquisition des droits applicables aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions assorties d'une date d'attribution égale ou postérieure au 1^{er} juillet 2014.

RAPPORT DE GESTION

- IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, a été modifiée de manière à préciser la contrepartie conditionnelle s'appliquant aux regroupements d'entreprises survenus à compter du 1^{er} juillet 2014. Des modifications corrélatives seront apportées à IAS 37, à IAS 39 et à IFRS 9. De plus, l'exclusion du champ d'application pour les coentreprises a été précisée et est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2014.

Ces publications prévoient également les modifications suivantes, qui sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2014 :

- IFRS 8, *Secteurs opérationnels*, a été modifiée de manière à exiger la présentation d'informations sur les jugements formulés par la direction lors du regroupement de secteurs ainsi que le rapprochement des actifs sectoriels et des actifs de l'entité, si ceux-ci sont présentés.
- IAS 24, *Information relative aux parties liées*, a été modifiée de manière à réviser la définition d'une partie liée et de préciser certaines informations à fournir.

Pour l'heure, la Société ne prévoit pas que ces modifications auront une incidence importante, le cas échéant, sur ses états financiers consolidés.

ESTIMATIONS COMPTABLES CRUCIALES

Pour préparer les états financiers selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS »), la direction doit faire des estimations et poser des jugements et des hypothèses qu'elle estime être raisonnables en fonction de l'information dont elle dispose. Ces estimations, jugements et hypothèses influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur l'information à fournir au titre des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants présentés des produits et des charges pour la période visée. Dans les faits, les résultats pourraient différer de ces estimations (voir [Avertissement concernant les énoncés prospectifs](#)). La direction a déterminé les éléments, analysés ci-dessous, qui, à son avis, sont les plus susceptibles de nécessiter des jugements, exigeant souvent que des estimations soient faites quant à l'incidence de questions qui comportent une incertitude inhérente et risquent de changer sensiblement dans les périodes ultérieures.

Les principales méthodes comptables sont décrites à la *note 2* des états financiers consolidés audités au 31 décembre 2013. Les méthodes qu'Aimia considère comme les plus cruciales pour permettre la compréhension et l'évaluation des résultats financiers qu'elle présente sont notamment les suivantes :

RAPPORT DE GESTION

COMPTABILISATION DES PRODUITS, COÛT DES PRIMES ET COÛTS DIRECTS

Aimia tire ses rentrées de fonds principalement de la vente d'« unités de fidélisation », soit les milles, points ou primes d'autres programmes de fidélisation émis en vertu des programmes respectifs exploités par les filiales d'Aimia, à leurs partenaires d'accumulation respectifs, ainsi que des services rendus ou à rendre à des clients, ces produits étant désignés comme la « facturation brute ». Les unités de fidélisation émises à des fins promotionnelles, au rabais ou à titre gracieux sont également incluses dans la facturation brute selon leur prix d'émission. Cette facturation brute est reportée et constatée dans les produits des activités ordinaires lors de l'échange des unités de fidélisation. Les produits des activités ordinaires constatés par unité de fidélisation échangée sont calculés selon une moyenne pondérée, distinctement pour chaque programme. Le montant des produits des activités ordinaires comptabilisés relativement aux désistements s'appuie sur le nombre d'unités de fidélisation échangées au cours d'une période, comparativement au nombre total dont l'échange était prévu, compte tenu de l'estimation des désistements par la Société. Les désistements correspondent aux unités de fidélisation dont il n'est pas prévu qu'elles seront échangées par les membres. Les désistements sont évalués par la direction en fonction des modalités du programme et des modèles historiques d'accumulation et d'échange, ajustés pour tenir compte des modifications de toute modalité qui a une incidence sur les pratiques d'échange futures des membres.

La direction a mis au point, avec l'aide d'un expert indépendant, un modèle économétrique qui prend en compte les données historiques et le comportement prévu des membres selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation. Aimia utilise cet outil pour évaluer et surveiller les estimations de désistements appropriées pour plusieurs programmes qu'elle exploite régulièrement.

Les modifications du taux de désistements sont comptabilisées comme suit par les secteurs opérationnels : pour la période durant laquelle survient la modification, le solde des produits différés est rajusté comme si l'estimation révisée avait servi pour les périodes précédentes, et un montant correspondant est inscrit à titre d'ajustement des produits des activités ordinaires; pour les périodes ultérieures, l'estimation révisée est utilisée. La direction estime à 12 % le taux moyen pondéré consolidé de désistements au 31 décembre 2013 (17 % au 31 décembre 2012), en fonction du nombre total d'unités de fidélisation en cours aux termes des programmes de fidélisation de la Société. Cette estimation est fondée sur les résultats de l'application du modèle en 2013, notamment les attentes révisées de la direction au sujet de la participation des membres d'Aéroplan et l'annulation de la politique en vertu de laquelle les milles non échangés expirent après sept ans à la suite de l'annonce des améliorations du programme Aéroplan le 27 juin 2013.

Dans de rares cas, Aimia peut vendre des unités de fidélisation directement aux membres. Les produits des activités ordinaires tirés de ces ventes sont constatés au moment où les membres échangent leurs unités de fidélisation contre des primes.

RAPPORT DE GESTION

En outre, Aimia touche des honoraires liés aux services de fidélisation propriétaire qui se rattachent à la commercialisation directe, à la promotion des ventes ainsi qu'à la conception, à l'élaboration et à l'administration de programmes de fidélisation. Ces honoraires sont pris en compte dans la facturation brute et constatés dans les produits des activités ordinaires lorsque le montant, le degré d'avancement et les coûts du service peuvent être évalués de manière fiable et qu'il est probable que les avantages économiques liés au service seront réalisés. Les autres produits des activités ordinaires, constitués des frais facturés aux membres pour divers services, des honoraires tirés de la commercialisation du savoir-faire, des marques de commerce et de l'expertise, des redevances tirées de l'utilisation des marques de commerce Air Miles et Nectar ainsi que de la gestion du programme hiérarchisé pour grands voyageurs d'Air Canada, sont également pris en compte dans la facturation brute et sont constatés à titre de produits des activités ordinaires lorsque les services sont rendus ou compte tenu de la nature des ententes, dans le cas des redevances. Les autres produits des activités ordinaires proviennent aussi des honoraires tirés des services d'analytique et de connaissances, à savoir les services et outils sous licence qui aident les clients à recueillir, à analyser et à trouver des connaissances utilisables à partir de leurs données clientèle afin d'accroître le rendement du capital investi dans le marketing. Ces honoraires tirés des services d'analytique et de connaissances sont pris en compte dans la facturation brute et constatés dans les produits des activités ordinaires lorsque les services sont rendus.

Le coût des primes, qui correspond au montant payé par Aimia aux partenaires d'échange, s'accumule lorsque les membres échangent leurs unités de fidélisation. Les coûts directs sont les coûts directement attribuables à la prestation de services de fidélisation propriétaire et des services d'analytique et de connaissances, notamment la distribution des primes, la technologie, les commissions et, dans certains cas, la main-d'œuvre.

CONTRATS AVEC DES PARTENAIRES D'ACCUMULATION, RELATIONS CLIENTS, LOGICIELS ET TECHNOLOGIE ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les contrats avec des partenaires d'accumulation, les relations clients et les autres immobilisations incorporelles sont considérés comme des actifs à long terme à durée de vie déterminée.

Les contrats avec des partenaires d'accumulation et les relations clients sont comptabilisés au coût après déduction du cumul des pertes de valeur et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée estimative, soit habituellement de 5 à 25 ans.

La période d'amortissement restante moyenne des contrats avec chaque principal partenaire d'accumulation s'établissait à 11,5 ans au 31 décembre 2013. La période d'amortissement reflète les durées de contrats et les renouvellements.

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2013, la durée estimative de certains contrats avec des partenaires d'accumulation et relations clients a été modifiée par suite des changements apportés à leurs durées contractuelles.

RAPPORT DE GESTION

Le tableau suivant présente l'incidence de ces modifications sur l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation et des relations clients pour la période écoulée et les périodes futures.

Exercices terminés les 31 décembre	Augmentation (diminution)
2013	2 914
2014	48 708
De 2015 à 2017	144 600
2018	15 478
De 2019 à 2031	(211 700)

Les autres immobilisations incorporelles, qui comprennent des clauses de non-concurrence convenues avec les vendeurs aux termes de certaines conventions d'acquisition et le droit d'utiliser des immobilisations incorporelles propriétaires, sont comptabilisées au coût après déduction du cumul des pertes de valeur et amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie estimative, qui varie de 3 à 5 ans.

Les logiciels et la technologie sont comptabilisés au coût après déduction du cumul des pertes de valeur et amortis selon la méthode linéaire sur une période de 3 à 7 ans. Les logiciels produits à l'interne en cours d'élaboration comprennent les frais payés à des tiers, comme les honoraires des consultants, d'autres frais directement attribuables à la préparation des actifs pour leur utilisation prévue et les coûts d'emprunt sur les actifs qualifiés pour lesquels la date du début de l'inscription à l'actif se situe plus d'un an après le début du développement.

L'amortissement commence à la fin de la conception du logiciel, une fois que ce dernier est utilisable.

Pour déterminer la durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle, il faut considérer plusieurs facteurs, notamment :

- l'utilisation attendue de l'actif et le fait que cet actif peut ou non être géré efficacement par une autre équipe de direction;
- les cycles de vie de produit caractéristiques de l'actif et les informations publiques concernant l'estimation de la durée d'utilité d'actifs de types similaires qui sont utilisés de façon similaire;
- l'obsolescence technique, technologique, commerciale ou autre;
- la stabilité du secteur dans lequel l'actif est utilisé et l'évolution de la demande portant sur les produits ou les services résultant de l'actif;
- les actions attendues des concurrents ou des concurrents potentiels;
- le niveau des dépenses de maintenance à effectuer pour obtenir les avantages économiques futurs attendus de l'actif et la capacité et l'intention d'atteindre un tel niveau;
- la durée du contrôle sur l'actif et les limitations juridiques ou autres pour son utilisation, telles que les dates d'expiration des contrats de location liés;
- le fait que la durée d'utilité de l'actif dépend ou non de la durée d'utilité d'autres actifs de l'entité.

RAPPORT DE GESTION

MARQUES DE COMMERCE ET GOODWILL

Les marques de commerce, considérées comme des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée, sont comptabilisées au coût après déduction du cumul des pertes de valeur et ne sont pas amorties; elles sont plutôt soumises à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur peut avoir diminué. Ces immobilisations incorporelles ont une durée d'utilité indéterminée puisqu'il n'y a pas de limite prévisible à la période au cours de laquelle l'actif est censé produire des flux de trésorerie.

Le goodwill correspond à l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part revenant au groupe des actifs nets identifiables de la filiale acquise à la date d'acquisition, et il est évalué après déduction du cumul des pertes de valeur. Le goodwill n'est pas amorti, mais plutôt soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent qu'il pourrait avoir subi une dépréciation.

Acquisitions

Le goodwill d'Aimia correspond à la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris, lorsque la Société en fait le choix, le montant comptabilisé de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, déduction faite du montant comptabilisé net (habituellement la juste valeur) des actifs acquis et des passifs repris identifiables, tous ces éléments étant évalués à la date d'acquisition. Lorsque l'excédent est négatif, un profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses est immédiatement comptabilisé en résultat. Pour chacune des transactions, Aimia détermine si elle évaluera la participation ne donnant pas le contrôle à sa juste valeur ou en fonction de sa quote-part du montant comptabilisé des actifs nets identifiables à la date d'acquisition.

Les coûts de transaction, autres que ceux qui sont associés à l'émission de titres d'emprunt ou de titres de capitaux propres, engagés par Aimia relativement à un regroupement d'entreprises sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS NON FINANCIERS

La valeur comptable des actifs non financiers d'Aimia, autres que les stocks et les actifs d'impôt différé, est revue à chaque date de clôture pour déterminer s'il y a indice de dépréciation. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de cet actif doit être évaluée. Pour le goodwill et les immobilisations incorporelles qui ont une durée d'utilité indéterminée ou qui ne sont pas encore prêts à être mis en service, la valeur recouvrable est estimée au même moment à chaque exercice.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. Aux fins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être testés individuellement sont regroupés en petits groupes d'actifs qui génèrent des rentrées de fonds à partir

RAPPORT DE GESTION

d'une utilisation continue, rentrées de fonds qui sont largement indépendantes de celles d'autres actifs ou groupes d'actifs (une « unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »). Pour les tests de dépréciation du goodwill, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est attribué aux UGT ou aux groupes d'UGT qui sont susceptibles de profiter des synergies du regroupement. Cette répartition est assujettie à un plafonnement du coût entier du secteur opérationnel et tient compte du niveau le plus faible auquel le goodwill fait l'objet d'une surveillance pour la présentation de l'information interne.

Le goodwill qui fait partie de la valeur comptable de la participation dans l'entité faisant l'objet d'un contrôle conjoint comptabilisée au moyen de la méthode de la mise en équivalence n'est pas comptabilisé séparément; par conséquent, il ne fait pas l'objet d'un test de dépréciation distinct. Le montant total de la participation dans l'entité faisant l'objet d'un contrôle conjoint est soumis à un test de dépréciation s'il y a une indication objective que la participation peut avoir subi une dépréciation.

Une perte de valeur est comptabilisée dans la mesure où la valeur comptable d'un actif ou de son UGT excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont constatées en résultat. Les pertes de valeur constatées relativement aux UGT qui comprennent le goodwill sont attribuées proportionnellement, d'abord à la réduction de la valeur comptable du goodwill affecté à l'unité, puis à la valeur comptable des autres actifs de l'unité (groupe d'unités), au-delà du plus élevé parmi les éléments suivants :

- la juste valeur diminuée des coûts de la vente;
- la valeur d'utilité de l'actif individuel, si elle peut être déterminée.

Une perte de valeur se rapportant au goodwill ne fait pas l'objet d'une reprise. Pour ce qui est des autres actifs, les pertes de valeur constatées au cours des périodes antérieures sont évaluées à chaque date de clôture à la recherche d'indices démontrant que la perte a diminué ou n'existe plus. Il y a reprise d'une perte de valeur s'il y a un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. Il y a reprise d'une perte de valeur seulement dans la mesure où la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas celle qui aurait été déterminée, déduction faite de l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été constatée.

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt sur le résultat comprend les impôts exigibles et différés et est comptabilisée dans les résultats, sauf dans la mesure où elle se rapporte à un regroupement d'entreprises ou à des éléments qui sont constatés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est l'impôt payable ou recouvrable prévu sur le résultat fiscal ou la perte de l'exercice, calculé d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, plus tout ajustement apporté à l'impôt payable relativement aux exercices antérieurs.

RAPPORT DE GESTION

Aimia utilise la méthode du passif fiscal pour comptabiliser les impôts différés. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôt différé sont déterminés en fonction des différences temporaires (déductibles ou imposables) entre la valeur comptable inscrite dans les états financiers et la valeur fiscale des actifs et des passifs, calculés en fonction des taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés qui s'appliqueront vraisemblablement à l'exercice au cours duquel on s'attend à ce que les différences temporaires s'inversent. Aucun impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporaires suivantes : la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises n'ayant pas d'incidence sur le résultat ou la perte comptable ou fiscale, et les différences se rapportant aux participations dans des filiales, dans la mesure où il est probable qu'elles ne seront pas inversées dans un avenir prévisible. De plus, l'impôt différé n'est pas comptabilisé pour les différences temporaires imposables découlant de la comptabilisation initiale du goodwill.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si la Société a un droit légalement exécutoire de compenser des actifs et des passifs d'impôt exigible et lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale, sur la même entité assujettie à l'impôt ou sur différentes entités aux fins de l'impôt, mais qu'elle a l'intention de régler le montant net de ses actifs et passifs d'impôt exigible ou de réaliser ses actifs et passifs d'impôt simultanément.

Un actif d'impôt différé est constaté pour les pertes fiscales non utilisées, les crédits d'impôt et les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'il existera un résultat fiscal futur sur lequel ils pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et réduits dans la mesure où il n'est plus probable que l'avantage fiscal connexe sera réalisé.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les contrôles et procédures de communication de l'information d'Aimia ont été conçus de manière à fournir une assurance raisonnable que toute l'information pertinente est soumise au comité sur la politique de communication de l'information afin d'assurer la prise de décisions appropriées et rapides en ce qui concerne la communication d'information au public.

Une évaluation de la conception et de l'efficacité du fonctionnement des contrôles et procédures de communication de l'information d'Aimia a été effectuée par la direction, sous la supervision du chef de la direction du groupe, en sa capacité de chef de l'exploitation, et du chef des finances. En se fondant sur cette évaluation, le chef de la direction du groupe et le chef des finances ont conclu, au 31 décembre 2013, que les contrôles et procédures de communication de l'information d'Aimia, selon la définition qu'en donne le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*, sont efficaces pour assurer que

RAPPORT DE GESTION

l'information devant être communiquée dans les rapports déposés ou soumis en vertu des lois sur les valeurs mobilières canadiennes est enregistrée, traitée, résumée et présentée dans les délais prévus selon ces lois.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière a été conçu, suivant le cadre établi dans le document *Internal Control - Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission, pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière d'Aimia est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

La direction, sous la supervision du chef de la direction du groupe et du chef des finances, a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière en fonction du cadre de référence susmentionné. En se fondant sur cette évaluation, le chef de la direction du groupe et le chef des finances ont conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière, selon la définition qu'en donne le Règlement 52-109, était efficace au 31 décembre 2013.

En raison des limites qui leur sont inhérentes, le contrôle interne à l'égard de l'information financière et les contrôles de communication de l'information ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable, et il se peut qu'ils ne permettent pas de prévenir ou de détecter les inexactitudes. En outre, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situations ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2013, aucun changement n'a été apporté au contrôle interne à l'égard de l'information financière d'Aimia qui a eu, ou qui serait raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'Aimia.

Le comité de vérification, des finances et des risques a examiné le présent rapport de gestion et les états financiers consolidés, et le conseil d'administration d'Aimia a approuvé ces documents avant leur publication.

RISQUES ET INCERTITUDES

Les résultats opérationnels et la situation financière d'Aimia font l'objet d'un certain nombre de risques et d'incertitudes et sont influencés par un certain nombre de facteurs indépendants de la volonté de la direction. Le texte qui suit résume certains des principaux risques et incertitudes capables d'affecter considérablement nos résultats futurs. Il est possible que les risques décrits dans les présentes ne soient pas les seuls auxquels Aimia est exposée. D'autres risques qui n'existent pas à l'heure actuelle ou qui sont jugés non importants pourraient se manifester et avoir des conséquences négatives importantes sur les résultats opérationnels et sur la situation financière d'Aimia.

RAPPORT DE GESTION

RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS ET AU SECTEUR D'ACTIVITÉ

Dépendance envers les principaux partenaires d'accumulation et les clients

Les trois principaux partenaires d'accumulation d'Aimia ont été responsables d'environ 47 % de la facturation brute pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013. Une diminution des ventes d'unités de fidélisation à l'un des partenaires d'accumulation importants pour quelque raison que ce soit, notamment une diminution des tarifs ou une baisse d'activité, ou la décision d'avoir recours à une autre entreprise de services ou de ne plus sous-traiter une partie ou la totalité des services offerts, pourrait avoir des répercussions défavorables importantes sur la facturation brute et les produits des activités ordinaires. Le succès de nos programmes de coalition repose en grande partie sur nos rapports avec certains partenaires piliers clés. Rien ne garantit que les contrats conclus avec les principaux partenaires d'accumulation d'Aimia, dont les partenaires piliers, seront renouvelés à des conditions similaires, ni même qu'ils seront renouvelés à leur expiration.

Le programme Aéroplan tire une partie importante de ses facturations brutes des ententes conclues avec TD, la CIBC, Air Canada et la Banque Amex du Canada (« AMEX »).

Le 16 septembre 2013, Aimia a conclu des ententes relatives aux cartes de crédit financières avec TD et la CIBC qui ont pris effet le 1er janvier 2014 (les « nouvelles ententes avec des entreprises de cartes de crédit ») et ont une durée de 10 ans. Selon les nouvelles ententes avec des entreprises de cartes de crédit, TD est devenue le principal partenaire de services financiers et émetteur de cartes de crédit Aéroplan, tandis que la CIBC continue également d'être un émetteur de cartes de crédit Aéroplan. Parallèlement à la signature des nouvelles ententes avec des entreprises de cartes de crédit, Aimia a conclu un contrat d'achat d'actifs avec TD et la CIBC aux termes duquel TD a acquis le 27 décembre 2013 environ la moitié du portefeuille de cartes Aéroplan actuel et la CIBC a conservé le reste du portefeuille, composé des titulaires de cartes de crédit Aéroplan qui ont des relations bancaires plus étendues avec la CIBC.

Les modalités des nouvelles ententes avec des entreprises de cartes de crédit diffèrent substantiellement de celles prévues dans la convention précédente avec la CIBC (l'« ancienne convention avec la CIBC ») qui a pris fin le 31 décembre 2013 et aux termes de laquelle la CIBC administrait divers produits Visa et autres produits permettant aux membres Aéroplan d'accumuler des milles Aéroplan en faisant des achats portés à leurs cartes de crédit ainsi que d'autres dépenses. Rien ne garantit que la contribution financière aux résultats d'Aimia des nouvelles ententes avec des entreprises de cartes de crédit sera semblable à la contribution historiquement connue aux termes de l'ancienne convention avec la CIBC ou qu'elle sera conforme aux attentes d'Aimia, et, si les nouvelles ententes avec des entreprises de cartes de crédit fournissent une contribution moindre aux résultats d'Aimia que la contribution historiquement connue aux termes de l'ancienne convention avec la CIBC ou par rapport aux attentes d'Aimia, il

RAPPORT DE GESTION

pourrait y avoir une incidence défavorable sur notre facturation brute, nos produits des activités ordinaires, les frais d'échange et la rentabilité.

La nouvelle entente avec la CIBC comprend également une option de résiliation pour chaque partie après la troisième année de l'entente si certaines conditions liées à la migration des cartes de crédit Aéroplan comprises dans le portefeuille que conservera la CIBC vers d'autres cartes de crédit CIBC sont réunies. Dans l'éventualité où l'option de résiliation est exercée aux termes de la nouvelle entente avec la CIBC, rien ne garantit que les titulaires de carte Aéroplan CIBC passeront à TD ni quel sera le niveau de migration, le cas échéant, à cette date. Par conséquent, l'exercice de cette option de résiliation pourrait avoir une incidence défavorable sur la facturation brute et les produits des activités ordinaires d'Aimia.

Le CPSC expire le 29 juin 2020, mais peut être renouvelé automatiquement quatre fois pour des périodes de cinq ans chacune, à moins qu'une des parties n'avise l'autre partie par écrit de son intention de ne pas le renouveler au moins 12 mois avant l'expiration de la durée initiale ou de la durée de renouvellement alors en cours. Air Canada, qui doit acheter un nombre minimal de milles Aéroplan aux termes du CPSC, peut néanmoins modifier le nombre de milles Aéroplan attribué par vol sans le consentement d'Aéroplan, ce qui pourrait entraîner une réduction importante des facturations brutes.

Aéroplan et AMEX étaient parties à certaines conventions datées du 1^{er} janvier 2004, lesquelles ont été modifiées (les « anciennes conventions avec AMEX »), aux termes desquelles AMEX administrait divers produits American Express permettant aux membres Aéroplan d'accumuler des milles Aéroplan en faisant des achats portés à leur carte. La durée des anciennes conventions avec AMEX expirait le 1^{er} janvier 2014. Le 13 novembre 2013, la Société a conclu un certain nombre d'ententes de quatre ans avec AMEX qui ont pris effet le 1^{er} janvier 2014 (les « nouvelles ententes avec AMEX »). Les modalités des nouvelles ententes avec AMEX diffèrent substantiellement de celles des anciennes conventions avec AMEX. Rien ne garantit que les nouvelles ententes avec AMEX apporteront à Aimia une contribution financière semblable à la contribution historiquement connue aux termes des anciennes conventions avec AMEX ni que cette contribution atteindra les niveaux prévus par Aimia et, dans l'éventualité où les nouvelles ententes avec AMEX apportent à Aimia une contribution financière moindre que la contribution historiquement connue aux termes des anciennes conventions avec AMEX ou par rapport aux attentes d'Aimia, la nouvelle entente pourrait avoir une incidence défavorable sur notre facturation brute, nos produits des activités ordinaires, les frais d'échange et la rentabilité.

Le programme Nectar tire une partie importante de ses facturations brutes de son partenaire de coalition fondateur, Sainsbury's. Les ententes commerciales régissant la participation de Sainsbury's à titre de partenaire d'accumulation et de partenaire d'échange dans le cadre du programme Nectar expirent en 2019, à moins que les parties ne les renouvellent.

Le programme Nectar Italia tire une partie importante de ses facturations brutes des ententes conclues avec les supermarchés Simply Sma et les hypermarchés Auchan et le programme Air Miles Middle East tire une partie importante de ses facturations brutes de son partenaire de coalition fondateur, HSBC. Les ententes commerciales relatives à la participation de ces partenaires piliers dans le cadre des programmes respectifs de fidélisation coalisés

RAPPORT DE GESTION

sont des ententes à long terme par nature (c'est-à-dire d'une durée d'au moins deux ans), quoique HSBC dispose de droits de sortie anticipée.

Les clients des services de fidélisation propriétaire d'Aimia sont généralement en mesure de réduire leurs dépenses en marketing ou d'annuler leurs projets à leur appréciation moyennant un court préavis. Il est possible que ces clients réduisent leurs dépenses par rapport à leurs habitudes ou qu'ils réduisent leurs dépenses futures. La diminution importante des dépenses en marketing des principaux clients des services de fidélisation propriétaire d'Aimia, ou la perte de plusieurs clients importants, s'ils ne sont pas remplacés par de nouveaux comptes ou s'il n'y a pas une augmentation des commandes d'autres clients, pourrait avoir un effet défavorable sur nos produits tirés des services de fidélisation propriétaire et avoir une incidence sur les résultats opérationnels et la situation financière d'Aimia.

Changements apportés au programme Aéroplan

Le 1^{er} janvier 2014, Aimia a mis en œuvre d'importants changements touchant le programme Aéroplan, dont les suivants : les nouvelles primes aériennes au Tarif du marché, qui remplaceront les primes Vol ClassiquePlus et offriront aux membres une valeur nettement supérieure; le lancement de *Distinction*, un nouveau programme de récompenses assorti de plusieurs niveaux et qui récompense les membres accumulant le plus en leur offrant des niveaux préférentiels d'échange de milles; l'annulation de la politique des sept ans pour échanger les milles, ceux-ci demeurant valides à condition que les membres accumulent ou échangent des milles chaque année. La mise en œuvre réussie du volet financier du programme Aéroplan bonifié est en partie tributaire des attentes relatives à la participation accrue des membres Aéroplan actuels et de la possibilité d'attirer de nouveaux membres. Rien ne garantit que les changements apportés au programme Aéroplan se traduiront par une participation accrue des membres et/ou par l'ajout de nouveaux membres à la hauteur des niveaux souhaités par Aimia. Cette situation pourrait avoir une incidence défavorable sur la facturation brute et les produits des activités ordinaires d'Aimia. De plus, rien ne garantit que le volume actuel des échanges et/ou le niveau des coûts prévus associés aux primes sera atteint aux niveaux prévus par Aimia. Un volume d'échanges et/ou des coûts plus élevés que prévu pourraient avoir une incidence défavorable sur la rentabilité d'Aimia.

Incapacité de protéger les bases de données et les renseignements personnels des consommateurs

Dans le cadre de nos programmes de fidélisation coalisés et propriétaire et de l'exercice des activités de fidélisation exclusives et d'analytique de la fidélité d'Aimia, des bases de données sont tenues pour l'exploitation de nos programmes et ceux de nos clients. Ces bases de données renferment des renseignements sur les membres, notamment des données sur leurs comptes. Bien que nous ayons établi des procédures de sécurité rigoureuses, les données sur les membres stockées dans les bases de données pourraient quand même faire l'objet d'un accès, d'une utilisation ou d'une communication non autorisés. Toute atteinte à la sécurité des bases de données pourrait ternir notre réputation et inciter un plus grand nombre de membres de nos programmes de fidélisation à choisir de ne plus recevoir de documents promotionnels. Les partenaires et les clients pourraient réduire leur utilisation des services de marketing de la fidélisation si l'on apprenait que la sécurité des bases de données a été compromise. La crainte dans le public que nous ayons communiqué des renseignements relatifs aux consommateurs sans autorisation pourrait donner lieu à des plaintes et à une enquête de la part des autorités responsables de l'application des lois sur la protection des renseignements personnels, ce qui risquerait de nuire aux relations avec les membres,

RAPPORT DE GESTION

les clients et les partenaires. En outre, toute publication non autorisée de renseignements sur les membres ou toute perception du public selon laquelle de tels renseignements ont été publiés sans autorisation pourraient mener à des poursuites de la part de clients ou à des mesures de sanction de la part des autorités.

Conflits d'intérêts

Les entreprises d'Aimia fournissent des services à un certain nombre de clients qui se font concurrence dans divers secteurs. Notre capacité à conserver les partenaires d'accumulation et les clients existants et à en attirer de nouveaux pourrait être limitée par une apparence de conflits d'intérêts découlant de nos autres relations. Notre incapacité à gérer adéquatement nos relations avec nos multiples clients et à éviter les situations de conflits d'intérêts éventuels pourrait avoir une incidence sur nos résultats opérationnels et notre situation financière.

Nombre plus élevé que prévu d'échanges de primes

Une partie importante de notre rentabilité repose sur l'estimation du nombre d'unités de fidélisation que les membres des programmes n'échangeront jamais. Le taux d'unités de fidélisation censé ne jamais être échangé s'appelle un « désistement » dans le secteur des programmes de fidélisation. Les désistements sont évalués par la direction en fonction des modalités du programme et des modèles historiques d'accumulation et d'échange, ajustés pour tenir compte des modifications de toute modalité qui a une incidence sur les pratiques d'échange futures des membres. La direction a mis au point, avec l'aide d'un expert indépendant, un modèle économétrique qui prend en compte les données historiques et le comportement prévu des membres selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation. Aimia utilise cet outil pour évaluer et surveiller les estimations appropriées de désistements pour plusieurs programmes qu'elle offre régulièrement. Comme il a été annoncé le 27 juin 2013, l'estimation du taux de désistements à l'égard du programme Aéroplan a été révisée, passant de 18 % à environ 11 %, ce qui entraîné une baisse de l'estimation du taux moyen pondéré consolidé de désistements, qui est passée à 12 % au 31 décembre 2013 (17 % au 31 décembre 2012). L'estimation du taux moyen pondéré consolidé de désistements est calculée en fonction du nombre total d'unités de fidélisation en cours aux termes des programmes de fidélisation de la Société. Cette estimation est fondée sur les résultats de l'application du modèle en 2013, notamment les attentes révisées de la direction en ce qui a trait à la participation des membres Aéroplan et l'annulation de la politique en vertu de laquelle les milles non échangés expirent après sept ans. Les produits des activités ordinaires comptabilisés au titre des désistements reposent sur le nombre d'unités de fidélisation échangées au cours d'une période comparativement au nombre total dont l'échange était prévu, compte tenu de l'estimation des désistements de la Société. Le taux de désistements des programmes Aéroplan et Nectar pourrait reculer au fur et à mesure que croissent ces programmes et qu'une plus grande diversité de primes est offerte. Si le nombre réel d'échanges dépasse les prévisions actuelles, la rentabilité pourrait être sérieusement touchée en raison des coûts entraînés par la demande d'échanges excédentaire. En outre, la proportion réelle des échanges de primes aériennes par rapport aux primes non aériennes pourrait nuire sérieusement à la rentabilité. La direction est convaincue que les estimations, méthodologies, jugements et hypothèses ayant servi à l'établissement des états financiers de la Société, notamment en ce qui concerne le traitement des désistements, sont raisonnables, d'après les renseignements disponibles et en se fiant à des experts de ces questions. Toutefois, rien ne garantit que les administrations fiscales et les autres autorités de réglementation compétentes seront d'accord avec ces estimations, jugements et hypothèses.

RAPPORT DE GESTION

Réglementation

Les activités d'Aimia sont assujetties à plusieurs types de réglementation, notamment aux lois relatives à la protection des renseignements personnels, au télémarketing, à la protection des consommateurs, à la concurrence, à la publicité et aux ventes, aux loteries, aux jeux de hasard et aux concours publicitaires. En outre, un nombre croissant de lois et de règlements se rapportent à Internet visant, notamment, la responsabilité en matière de renseignements provenant d'Internet ou transmis par ce moyen et la réglementation du contenu en ligne. Qui plus est, l'application à Internet des lois en vigueur régissant la protection des renseignements personnels de l'utilisateur, la propriété intellectuelle et la contrefaçon, ainsi que d'autres questions demeure incertaine et est en voie de développement. Il est également possible que d'autres lois et règlements soient adoptés en vue de réglementer tout particulièrement l'industrie de la fidélisation ou des secteurs de celle-ci.

Aimia suit de près la réglementation et communique régulièrement avec les ministères compétents pour demeurer constamment au fait de l'évolution mondiale des questions de réglementation qui pourraient avoir une incidence importante sur ses activités à court ou à long terme, notamment les suivantes :

a) *Loi sur la protection des renseignements personnels et LPRPDE*

Au Canada, nous sommes assujettis à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (LPRPDE). La LPRPDE encadre la façon dont les entreprises du secteur privé peuvent recueillir, utiliser ou communiquer des renseignements personnels dans le cours de leurs activités commerciales. Le gouvernement fédéral a en outre promulgué la *Loi protégeant les renseignements personnels des Canadiens* le 29 septembre 2011. Cette loi contient des dispositions qui clarifient les règles relatives au consentement d'une personne à la collecte, à l'utilisation ou à la communication de ses renseignements personnels.

L'adoption de lois ou de règlements sectoriels nouveaux ou modifiés portant sur des questions de protection des renseignements personnels des consommateurs et/ou de marketing, tant au Canada que dans l'un des marchés où Aimia exerce des activités, y compris les règlements liés à la LPRPDE, peuvent avoir une incidence importante sur nos relations avec nos membres et nos partenaires commerciaux. De tels lois et règlements sectoriels pourraient imposer des restrictions à la collecte et à l'utilisation de l'information et pourraient nuire à notre capacité de fournir des services de marketing de la fidélisation.

b) *Paiements au Canada*

En 2010, le ministère des Finances du Canada a adopté le Code de conduite destiné à l'industrie canadienne des cartes de crédit et de débit, dont l'application est volontaire, en réaction aux pressions de détaillants exigeant un meilleur contrôle et une plus grande transparence des coûts associés à l'acceptation de paiements électroniques au point de vente (frais d'interchange) et en particulier de la différence de frais d'interchange selon les catégories de cartes. En parallèle, un groupe de travail sur l'évaluation des systèmes de paiement a été formé pour évaluer la sécurité, la fiabilité et l'efficacité du système de paiements canadien. Le groupe de travail devait livrer son rapport

RAPPORT DE GESTION

final, accompagné de ses recommandations, au ministre des Finances à la fin de 2011. En 2012, le gouvernement du Canada a annoncé la création du comité consultatif du ministère des Finances sur le système de paiement, soit une tribune regroupant des représentants des secteurs public et privé. Ce comité est chargé d'examiner plus à fond l'écosystème des paiements canadien et de présenter des recommandations au ministère des Finances à cet égard. Aimia collaborera avec le comité consultatif du ministère des Finances sur le système de paiement afin de fournir son apport et point de vue sur l'avenir de l'écosystème des paiements. Afin de soutenir l'évolution de celui-ci, le ministère des Finances a invité les participants à l'écosystème des paiements, dont Aimia, à lui soumettre des commentaires. Une réduction des frais d'interchange des cartes de crédit pourrait entraîner la diminution des produits des activités ordinaires pour les compagnies émettrices de cartes de crédit, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre facturation brute.

Le 15 décembre 2010, le Bureau de la concurrence du Canada a déposé une demande auprès du Tribunal de la concurrence visant à faire abolir les règles qu'il estime contraignantes et anticoncurrentielles et que Visa et MasterCard imposent aux commerçants qui acceptent leurs cartes de crédit. La demande visait expressément les règles interdisant aux commerçants d'appliquer des frais supplémentaires aux paiements faits par carte de crédit, de même que les règles forçant les commerçants à accepter tous les types de cartes de crédit d'un même réseau, quelle que soit la structure de frais ou le taux des frais d'interchange.

Le 23 juillet 2013, le Tribunal de la concurrence a rejeté la demande présentée par le Bureau de la concurrence du Canada et peu après, le Commissaire de la concurrence a annoncé qu'il n'interjetterait pas appel de la décision du Tribunal. Le Tribunal de la concurrence a fait remarquer, en rejetant la demande, que la meilleure réponse aux préoccupations soulevées par le commissaire serait l'adoption d'un cadre réglementaire qui devrait faire l'objet d'un examen par le ministère des Finances. Par suite des commentaires du Tribunal de la concurrence, le ministère des Finances a demandé au comité consultatif du ministère des Finances sur le système de paiement de se pencher sur la question. Ce comité a mené des consultations avec ses membres afin d'élaborer des options et des solutions possibles pour répondre aux préoccupations soulevées. Parallèlement, le ministère des Finances a tenu des rencontres bilatérales avec différents intervenants de l'industrie dans le but d'encourager la mise en œuvre d'une solution d'application volontaire qui permettrait d'éviter le recours à une intervention réglementaire. Le 11 février 2014, dans le cadre du budget fédéral 2014-2015, le gouvernement canadien a annoncé qu'il continuera de collaborer avec les intervenants pour promouvoir des pratiques équitables et transparentes et pour contribuer à faire diminuer les coûts absorbés par les marchands liés à l'acceptation des cartes de crédit, tout en encourageant ces marchands à offrir de meilleurs prix aux consommateurs. Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement a précisé qu'il entendait renforcer le Code de conduite d'application volontaire destiné à l'industrie des cartes de crédit et de débit, après consultation des intervenants.

Si une solution d'application volontaire devait être mise en œuvre par les intervenants de l'industrie sans qu'il soit nécessaire de recourir à la réglementation et qu'elle donnait lieu à une variation à la baisse et/ou à un plafond des frais d'interchange des cartes de crédit ou à un changement important touchant les critères d'admissibilité ou encore si elle entraînait par ailleurs des changements qui réduiraient considérablement le nombre de personnes pouvant demander et détenir une carte « privilège », notre facturation brute pourrait en subir le contrecoup.

RAPPORT DE GESTION

Situation de l'économie ou du marché du détail

Les marchés pour les services offerts par les entreprises d'Aimia pourraient ne pas continuer à prendre de l'expansion ou encore se rétrécir, ce qui pourrait avoir une incidence sur la croissance et la rentabilité. Les stratégies marketing axées sur la fidélisation et les bases de données sont assez nouvelles pour les détaillants, et rien ne garantit que les marchands continueront d'avoir recours à ce type de stratégies. En outre, la facturation brute et les produits provenant du marketing dépendent du niveau des dépenses de consommation chez les partenaires d'accumulation et les clients. Tout ralentissement ou toute diminution de la consommation risque d'avoir une incidence sur nos activités.

Concurrence

La concurrence dans le secteur de la commercialisation des programmes de fidélisation est intense. De nouveaux ou actuels concurrents peuvent viser les partenaires d'accumulation, les clients et les membres et obtenir des primes des partenaires d'échange. L'attrait des entreprises d'Aimia dépendra en grande partie de leur capacité à maintenir des liens avec les partenaires commerciaux et les clients existants ou à en ajouter d'autres qui intéressent les consommateurs et à offrir des primes attrayantes et accessibles. Un grand nombre de nos concurrents actuels peuvent avoir à leur disposition de plus amples ressources financières, techniques, marketing et autres. Nous ne pouvons garantir que nous serons en mesure d'affronter nos concurrents actuels et éventuels, notamment sur le plan des innovations technologiques.

Problèmes de liquidité d'Air Canada

Air Canada a subi des pertes d'exploitation importantes par le passé et pourrait en subir d'autres. Dans les documents qu'elle a rendus publics récemment, Air Canada a indiqué qu'elle était actuellement vulnérable à plusieurs risques qui pouvaient avoir une incidence sur ses résultats opérationnels futurs, y compris des risques liés à l'endettement, aux besoins de capitaux et de liquidités supplémentaires, aux taux de change, à la conjoncture économique et au contexte géopolitique, à la volatilité de marché pour le prix du carburant, à l'intensification de la concurrence, à la capitalisation des régimes de retraite de même qu'à des risques liés aux clauses restrictives de ses conventions de financement.

Rien ne garantit qu'Air Canada continuera d'atteindre une rentabilité durable à l'avenir ou de régler ses passifs financiers et de satisfaire à ses autres obligations contractuelles à l'échéance. Si Air Canada est incapable de régler ses passifs financiers et de satisfaire à ses autres obligations contractuelles à l'échéance, ou sinon de conclure des ententes visant à obtenir des liquidités supplémentaires, elle pourrait être forcée de s'adresser au tribunal pour se protéger contre ses créanciers en vertu de la législation sur l'insolvabilité.

La faillite ou l'insolvabilité d'Air Canada pourrait conduire à la résiliation ou à la renégociation du CPSC. Advenant une renégociation, Aimia pourrait être tenue de payer les places qu'elle achète à Air Canada à des prix plus élevés que ceux qui sont actuellement en vigueur aux termes du CPSC. En cas de résiliation du CPSC, Aimia devra acheter des places auprès d'autres sociétés aériennes. Les places achetées à une autre société aérienne pourraient coûter plus cher que les places comparables en vertu du CPSC et les liaisons offertes par les autres sociétés aériennes pourraient ne pas convenir aux membres demandant l'échange. De ce fait, Aimia pourrait enregistrer des coûts plus

RAPPORT DE GESTION

élevés de demande d'échange pour les voyages aériens alors qu'en même temps, le taux de satisfaction des membres du programme Aéroplan pourrait diminuer sérieusement en raison de la nécessité d'effectuer des déplacements à bord d'autres transporteurs aériens.

La faillite ou l'insolvabilité d'Air Canada pourrait également inciter certains partenaires d'accumulation à tenter de renégocier les conditions de leurs relations commerciales avec Aéroplan. Le résultat d'éventuelles négociations à cet égard pourrait avoir une incidence défavorable sur le produit brut que tire Aimia de la vente de milles Aéroplan.

Perturbations chez Air Canada ou dans l'industrie du voyage

La forte demande des membres Aéroplan pour les déplacements par avion engendre une dépendance considérable envers Air Canada en particulier et envers le secteur du transport aérien en général. Toute perturbation dans le secteur du transport aérien ou tout autre changement défavorable important dans le transport aérien intérieur ou international affectant Air Canada ou un transporteur aérien membre de Star Alliance pourrait avoir un effet défavorable important sur les activités. Cela pourrait se traduire par l'incapacité d'Aéroplan de répondre aux demandes d'échange de primes aériennes des membres ou de fournir un nombre suffisant de possibilités d'accumulation de points. Des perturbations dans le secteur du transport aérien ou dans l'industrie du voyage comme celles qui ont suivi les attentats terroristes du 11 septembre 2001, ou comme celles que pourrait occasionner un climat politique instable, des actes de terrorisme, des conflits armés, des épidémies, des conditions et des facteurs météorologiques, comme ceux découlant des éruptions volcaniques ou d'autres phénomènes naturels, ou des mesures de sécurité de plus en plus contraignantes, comme les restrictions sur le contenu des bagages de cabine, risquent de susciter une grande insécurité chez les voyageurs, ce qui aurait une incidence défavorable importante sur la demande de transport aérien. En conséquence, des membres pourraient choisir de ne pas utiliser les milles pour des déplacements aériens et leur taux d'utilisation du programme Aéroplan pourrait ne pas être aussi élevé qu'auparavant, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur les produits d'exploitation tirés du programme Aéroplan. Une diminution de l'utilisation par les membres du programme Aéroplan pourrait nuire à la capacité d'Aéroplan de conserver ses partenaires commerciaux et membres actuels et d'en attirer de nouveaux.

Changements dans le secteur du transport aérien et hausse des coûts des transporteurs aériens

Les primes-voyages aériennes demeurent les primes les plus recherchées par les membres du programme Aéroplan. La hausse du nombre de transporteurs à bas prix et la tendance des grands transporteurs aériens d'offrir des tarifs bas pourraient décourager la clientèle de réserver des sièges à bord d'Air Canada ou de participer au programme Aéroplan. De même, tout changement qui entraînerait la réduction des avantages procurés par le réseau Star Alliance, soit à cause du retrait d'Air Canada, ou dans une moindre mesure, du retrait d'un autre transporteur aérien de Star Alliance, soit par la dissolution de Star Alliance, pourrait aussi avoir un effet défavorable puisque les membres Aéroplan n'auraient plus accès à la vaste gamme de primes-voyages internationales. De plus, la croissance ou l'émergence d'autres alliances de transporteurs aériens pourrait avoir un effet négatif sur Aéroplan en réduisant le trafic d'Air Canada ou des transporteurs aériens membres de Star Alliance.

Le secteur du transport aérien a connu un certain nombre de hausses des coûts au cours des dernières années, notamment des hausses du coût du carburant et des assurances, des frais d'utilisation des aéroports et des frais

RAPPORT DE GESTION

reliés à la navigation. En outre, de nouvelles lois et des lois proposées ont été étudiées ou adoptées relativement aux émissions de carbone du secteur du transport aérien et comprennent l'établissement d'autorisations d'émissions et l'imposition de frais aux transporteurs aériens pour obtenir un certain pourcentage de ces autorisations. Ces hausses des coûts pourraient être transmises aux consommateurs, ce qui entraînerait une hausse des coûts d'échange des milles Aéroplan contre des primes-voyages aériennes. Ceci pourrait avoir un effet négatif sur la volonté du consommateur de participer au programme Aéroplan.

Coûts d'approvisionnement et de capacité

Les coûts peuvent grimper en raison d'ententes d'approvisionnement avec Air Canada et avec d'autres fournisseurs de nos programmes de fidélisation coalisés. Aéroplan peut ne pas être en mesure de satisfaire ses membres si le nombre de sièges mis à sa disposition par Air Canada, Jazz et les transporteurs de Star Alliance n'est pas suffisant ou si d'autres primes non aériennes offertes par d'autres fournisseurs ne permettent pas de répondre aux demandes d'échange des membres à des prix spécifiques.

À l'expiration du CPSC, si Aéroplan ne peut renégocier un contrat de remplacement avec Air Canada à des conditions aussi favorables, ou si Air Canada réduit radicalement le nombre de places offertes, Aéroplan risque de devoir payer les places d'Air Canada à un prix plus cher que le prix actuel du CPSC ou de devoir acheter des places d'autres compagnies aériennes. Les places achetées d'une autre compagnie aérienne pourraient coûter plus cher que les places comparables en vertu du CPSC et les routes offertes par les autres compagnies aériennes pourraient ne pas convenir aux membres demandant l'échange. De ce fait, Aéroplan enregistrerait des coûts plus élevés de demande d'échange pour les voyages aériens alors qu'en même temps le taux de satisfaction des membres du programme Aéroplan pourrait diminuer en raison des déplacements à bord d'autres transporteurs aériens sur certaines routes.

Frais d'échange futurs non provisionnés

Dans le modèle des programmes de fidélisation coalisés, la facturation brute provient de la vente d'unités de fidélisation aux partenaires d'accumulation. Le processus de génération de produits n'est pas terminé à la vente d'une unité de fidélisation puisque la plupart des coûts sont engagés au moment de l'échange d'une telle unité. Selon les données antérieures, le délai approximatif entre l'émission et l'échange d'une unité de fidélisation est actuellement de 30 mois pour le programme Aéroplan et de 15 mois pour le programme Nectar. Le moment de l'échange et le nombre d'unités échangées sont toutefois indépendants de la volonté d'Aéroplan et de Nectar. Aéroplan et Nectar utilisent actuellement le produit de la facturation brute (qui est reporté sur le plan comptable) rapportée par l'émission d'unités au cours d'un exercice pour payer les échanges réalisés au cours de l'exercice. De ce fait, si Aéroplan ou Nectar cessaient leurs activités, ou si les frais d'échange au cours d'une année donnée dépassaient les revenus rapportés par l'émission d'unités de fidélisation au cours de l'année, elles auraient une dette future non provisionnée relative aux échanges, ce qui pourrait accroître leur besoin en fonds de roulement et, en conséquence, avoir un effet sur le versement de dividendes aux actionnaires.

RAPPORT DE GESTION

Changements aux programmes de fidélisation coalisés

À l'occasion, nous pouvons apporter des modifications à nos programmes de fidélisation coalisés qui risquent de ne pas être bien accueillies par certaines catégories de membres et qui pourraient se répercuter sur leur niveau d'activité. En outre, ces membres pourraient tenter un recours ou prendre tout autre moyen à leur disposition, qui, s'il aboutissait, pourrait avoir une incidence négative sur nos résultats d'exploitation et notre réputation.

Nature saisonnière des activités, autres facteurs et rendement antérieur

La facturation brute de milles Aéroplan est en général plus faible pendant le premier et le deuxième trimestres de l'année civile que pendant le troisième et le quatrième trimestres. De plus, les demandes d'échange et les coûts des primes auxquelles elles donnent lieu sont en général plus élevés au cours du premier et du second trimestres de l'année civile qu'au cours du troisième et du quatrième trimestres. Cette tendance entraîne des flux de trésorerie d'exploitation et des marges beaucoup plus élevés au cours du troisième et du quatrième trimestres de l'année civile par rapport aux premier et deuxième trimestres. Cette tendance peut toutefois varier dans les prochaines années, car la nature saisonnière des activités évolue dans le temps.

En raison des fluctuations saisonnières, la facturation brute de Nectar dans le cadre du programme Nectar est en général plus élevée au quatrième trimestre que pendant les autres, en raison des achats du temps des Fêtes. La facturation brute des autres trimestres est sensiblement semblable. Les activités d'échange dans le programme Nectar sont encore plus concentrées que la facturation brute. Plus de 40 % de toutes les demandes d'échange du programme Nectar au cours des trois dernières années ont eu lieu au quatrième trimestre, étant donné que les membres font des échanges pour obtenir des cadeaux et d'autres primes avant Noël. Par conséquent, les résultats d'exploitation d'un trimestre donné ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats de l'exercice complet.

Les facteurs comme la conjoncture, des conflits armés ou la menace de conflits armés, les tarifs et les conditions météorologiques ont une incidence sur la demande de primes-voyages. Compte tenu de ces facteurs, les résultats d'exploitation pour une période intermédiaire ne représentent pas nécessairement les résultats d'exploitation pour un exercice complet, et les résultats d'exploitation enregistrés pour une période ne représentent pas nécessairement les résultats d'exploitation pour une période à venir.

Les activités de fidélisation exclusives connaissent aussi des fluctuations saisonnières, l'échange de primes étant habituellement plus élevé pendant la période des Fêtes, tandis que les activités de fidélisation d'entreprises ont habituellement lieu au printemps et à l'automne.

Activités à l'étranger

Une part considérable des facturations brutes d'Aimia provient de l'extérieur du Canada. Nous prévoyons que les facturations brutes de l'extérieur du Canada continueront de représenter une part considérable des facturations brutes consolidées d'Aimia dans un avenir rapproché. En conséquence, nous sommes assujettis aux risques liés à l'exercice d'activités sur la scène internationale, notamment aux changements dans les lois et règlements étrangers et aux changements généraux dans la situation économique et géopolitique.

RAPPORT DE GESTION

Poursuites

Aimia est parfois impliquée dans des réclamations et poursuites du fait qu'elle exerce des activités commerciales. Voir la section « Provisions, passifs éventuels et garanties ». Nos entreprises sont exposées à diverses réclamations et poursuites, notamment à des recours collectifs, en raison de l'exercice de leurs activités ou à la suite d'une éventuelle divergence d'opinions dans l'interprétation d'un contrat. Les poursuites ou réclamations éventuelles pourraient avoir un effet défavorable important sur nos activités et nos résultats d'exploitation.

Dépendance envers le personnel clé

Le succès d'Aimia est tributaire des capacités, de l'expérience, de la connaissance du secteur et des efforts personnels des membres de sa haute direction et d'autres employés clés, y compris de l'aptitude à attirer et à conserver un personnel qualifié. La perte de ce personnel clé pourrait nuire considérablement à notre entreprise, à notre situation financière ou à nos perspectives futures. Les plans de croissance d'Aimia pourraient alourdir la tâche de la haute direction et des employés clés et pourraient éventuellement nuire à la productivité et à la conservation du personnel. De plus, il se pourrait que nous ne soyons pas en mesure d'attirer et de retenir à notre service du nouveau personnel de direction qualifié pour combler nos besoins futurs.

Relations de travail

Les employés des centres de contacts d'Aéroplan sont syndiqués. La convention collective de ces employés a pris effet le 15 novembre 2012 et expirera le 14 novembre 2015. Les grèves et les lockouts sont légalement interdits pendant la durée de cette convention ou pendant les négociations devant mener à son renouvellement tant que certaines conditions préalables n'ont pas été remplies. Rien ne garantit que la convention collective sera renouvelée sans qu'il y ait de conflit de travail ou d'action syndicale, ni qu'il n'y aura pas de conflit de travail qui pourrait mener à un différend ou encore à une interruption ou à un arrêt du service des centres de contacts d'Aéroplan ou qui serait susceptible de nuire à la capacité de cette dernière d'exercer ses activités, ce qui pourrait dans tous les cas avoir un effet défavorable sur nos activités, nos résultats opérationnels et notre situation financière.

Passif au titre des régimes de retraite

Le transfert de plus de 800 employés des centres de contacts d'Air Canada à ceux d'Aéroplan a pris effet le 14 juin 2009. Dans le cadre du transfert des employés, Aéroplan s'est engagée à reconnaître l'ancienneté des employés transférés et à prendre en charge toute obligation supplémentaire au titre des régimes de retraite découlant du cumul des années de service après leur départ d'Air Canada jusqu'à leur retraite chez Aéroplan.

Le 8 juin 2012, Aéroplan est parvenue à une entente avec Air Canada selon laquelle le transporteur aérien transférera au régime de retraite à prestations définies d'Aéroplan tous les actifs et toutes les obligations de retraite accumulés par les employés qui ont été transférés à Aéroplan en 2009 et qui étaient auparavant agents des ventes et du service à la clientèle à Air Canada. Le transfert est conditionnel à l'approbation du BSIF, qui devrait se prononcer dans les 18 à 24 mois de la signature de l'entente. En conséquence, les états financiers au 31 décembre 2013 ne reflètent pas les actifs et les obligations liés à ce régime.

RAPPORT DE GESTION

Les exigences de capitalisation relatives au régime de retraite à prestations déterminées à la suite de l'évaluation de ses actifs et passifs dépendent d'un certain nombre de facteurs, dont le rendement réel des actifs de retraite, les taux d'intérêt à long terme, la démographie du régime et la réglementation sur les pensions. Des changements à ces facteurs pourraient faire en sorte que les cotisations futures réelles diffèrent sensiblement de nos estimations actuelles et que nous soyons tenus, dans l'avenir, de verser des cotisations, ce qui risquerait d'avoir une incidence défavorable sur notre liquidité et nos résultats d'exploitation.

Pannes d'équipement électronique et incapacité d'utiliser des logiciels tiers

La capacité d'Aimia de protéger les centres informatiques et les centres de contacts de nos programmes de fidélisation coalisés et de ceux de nos clients contre les incendies, les pannes de courant, l'interruption des télécommunications ou d'autres désastres est cruciale. Pour assurer la prestation d'un grand nombre de nos services, nous devons pouvoir enregistrer, récupérer, traiter et gérer d'importantes bases de données et accroître et améliorer périodiquement leurs capacités. Bien que nous disposions de moyens techniques de sécurité et de plans de secours que nous perfectionnons constamment, ces mesures peuvent s'avérer insuffisantes ou être mal appliquées. Tout dommage aux systèmes informatiques et aux centres de contacts, toute panne dans les liens de télécommunication qui interrompent les activités ou la capacité d'utiliser un logiciel sous licence pourrait nous empêcher de répondre aux besoins de nos partenaires commerciaux, clients et membres et pourrait ébranler leur confiance dans nos services ou nos programmes à l'avenir.

De plus, la mise en œuvre et l'exploitation adéquate des moyens techniques sont essentielles à la capacité d'exploiter une entreprise rentable. Nous investissons constamment dans de nouvelles technologies pour demeurer concurrentiels et notre capacité à investir des sommes suffisantes pour mettre à niveau notre technologie aura une incidence sur notre réussite.

Incapacité de protéger les droits de propriété intellectuelle

Des tiers peuvent contrefaire ou détourner nos marques de commerce ou d'autres droits de propriété intellectuelle ou en contester la validité, ce qui pourrait avoir des conséquences négatives importantes sur nos activités, notre situation financière ou nos résultats d'exploitation. Les mesures prises pour protéger les marques de commerce et les autres droits exclusifs peuvent se révéler insuffisantes. Il peut être nécessaire d'intenter des poursuites pour faire respecter ou pour protéger les droits de propriété intellectuelle, pour protéger les secrets commerciaux ou pour établir la validité et l'étendue des droits exclusifs des autres. Aimia ne garantit pas être en mesure d'empêcher la violation de droits de propriété intellectuelle ou le détournement de renseignements commerciaux de nature exclusive. Toute violation ou tout détournement pourrait nuire à nos avantages concurrentiels actuels et futurs découlant de nos droits exclusifs. Des tiers peuvent poursuivre nos entreprises pour contrefaçon. Tout litige de cette nature pourrait entraîner d'importants dommages-intérêts. Un jugement défavorable dans une poursuite de ce type pourrait nous contraindre à trouver le moyen de ne pas contrevenir au brevet d'un tiers ou à utiliser sous licence une technologie de remplacement d'une autre partie. De plus, une poursuite peut être coûteuse en temps et en argent et risque d'accaparer des ressources qui pourraient être utilisées à meilleur escient. Toute réclamation émanant d'un tiers pourrait aussi nuire à la capacité d'utiliser les biens intellectuels visés par ces réclamations.

RAPPORT DE GESTION

RISQUES LIÉS À AIMIA

Fluctuations des taux d'intérêt et du change

Aimia est exposée à la fluctuation des taux d'intérêt sur ses emprunts. Les hausses de taux d'intérêt peuvent avoir une incidence défavorable sur ses résultats.

Les résultats d'Aimia sont sensibles aux fluctuations du taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain et à la livre sterling. Aéroplan paye en dollars américains les primes remises aux membres Aéroplan (vols d'avion, location de voiture ou séjours à l'hôtel), alors qu'une part substantielle de son produit d'exploitation est générée en dollars canadiens. Un recul important du dollar canadien par rapport au dollar américain augmenterait les coûts d'Aimia. La quasi-totalité des produits des activités ordinaires et des charges d'Aimia EMEA Limited est libellée en livres sterling, ce qui rend ses résultats et leur incidence sur les états consolidés d'Aimia sensibles aux fluctuations du taux de change de la livre sterling par rapport au dollar canadien. Les activités du secteur É.-U. et APAC d'Aimia sont principalement exercées aux États-Unis et dans la région Asie-Pacifique. Les résultats financiers sont sensibles à la fluctuation du dollar canadien et les activités étrangères sont sensibles aux variations d'autres devises, notamment le dollar américain, la livre sterling et le dollar australien.

Niveau d'endettement et clauses restrictives relativement à la dette actuelle et future

La capacité d'Aimia de verser des dividendes, de verser des distributions, d'effectuer d'autres paiements ou d'accorder d'autres avances est assujettie aux lois applicables et aux restrictions contractuelles contenues dans les documents régissant les dettes (y compris les facilités de crédit). Le niveau d'endettement d'Aimia a des conséquences importantes pour les actionnaires, notamment : i) la capacité d'Aimia d'obtenir du financement additionnel pour le fonds de roulement, les immobilisations, ou les acquisitions futures pourra être limitée; ii) une partie importante des flux de trésorerie d'exploitation pourrait être affectée au paiement du capital et des intérêts sur la dette, réduisant ainsi les fonds disponibles pour les opérations futures; iii) certains prêts auront des taux d'intérêt variables, ce qui expose Aimia aux risques d'une augmentation des taux d'intérêt; et iv) Aimia pourrait devenir plus vulnérable aux ralentissements économiques et voir sa capacité de résister aux pressions concurrentielles diminuer.

En outre, les facilités de crédit contiennent un certain nombre de clauses restrictives de nature financière et autre qui obligent Aimia à respecter certains ratios financiers et critères de situation financière et qui limitent sa capacité de conclure certaines opérations. Le non-respect des obligations prévues par les facilités de crédit pourrait entraîner un cas de défaut qui, s'il n'y est pas remédié ou renoncé, pourrait permettre l'avancement de l'échéance de la dette en question. Si l'échéance de la dette aux termes des facilités de crédit était devancée, y compris tout contrat de couverture possible conclu avec les prêteurs, rien ne garantit que l'actif d'Aimia en permettrait le remboursement total.

Aimia peut devoir renouveler ses facilités de crédit ou refinancer d'autres dettes et rien ne garantit qu'elle sera en mesure de le faire à des conditions aussi favorables que celles dont elle bénéficie actuellement. Si Aimia ne parvenait pas à renouveler ces facilités de crédit ou à refinancer ses autres dettes, ou si elle était en mesure de le faire uniquement à des conditions moins favorables ou plus restrictives, sa situation financière pourrait s'en ressentir, ce qui pourrait entraîner une diminution ou une suspension des versements de dividendes aux actionnaires. De plus,

RAPPORT DE GESTION

les conditions de toute nouvelle facilité de crédit ou de toute autre dette peuvent être moins favorables ou plus restrictives que celles des facilités de crédit et des autres dettes actuelles, ce qui pourrait restreindre indirectement ou affecter la capacité d'Aimia de verser des dividendes.

Incertitude des versements de dividendes

Les versements de dividendes sont tributaires des flux de trésorerie d'exploitation générés par les filiales d'Aimia, des besoins financiers d'Aimia et de la réussite des tests de solvabilité requis aux fins du versement de dividendes en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.

Gestion de la croissance

Nous examinons régulièrement la possibilité d'acquérir des entreprises qui, selon nous, pourraient s'avérer complémentaires aux nôtres. Dans le cadre d'une acquisition, nous procédons à un contrôle diligent usuel dans le but de repérer et d'évaluer les risques importants. Malgré cet examen, nous pourrions être incapables de repérer tous ces risques ou de réaliser les synergies censées découler de l'acquisition en question, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur nos résultats opérationnels et notre situation financière. De plus, notre incapacité à gérer efficacement la croissance pourrait nuire gravement à nos activités, à notre exploitation et à nos perspectives.

Notations

Aimia s'est vu attribuer une notation d'émetteur de BBB avec tendance stable par DBRS et de BBB- par S&P. De plus, DBRS a attribué aux billets une notation de BBB avec tendance stable et S&P, une notation de BBB-. Rien ne garantit que les notations attribuées à Aimia et aux billets demeureront les mêmes pendant une période de temps donnée ou qu'une agence de notation ne retirera pas ou ne révisera pas les notations qu'elle a attribuées. Le taux d'intérêt payable aux termes des facilités de crédit d'Aimia et des billets pourrait être rajusté si DBRS ou S&P abaissait (ou élevait ultérieurement) sa notation. En outre, l'évolution des notations attribuées aux titres de créance par des agences de notation indépendantes comme DBRS et S&P pourrait avoir un effet défavorable sur l'accès d'Aimia aux marchés financiers.

RAPPORT DE GESTION

ÉVALUATION DE NOTRE RENDEMENT PAR RAPPORT AUX PRÉVISIONS POUR 2013

Le 27 février 2013, Aimia a publié des prévisions pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, lesquelles ont été mises à jour le 12 août 2013 et, par la suite, le 16 septembre 2013 et le 13 novembre 2013. Le tableau suivant présente une comparaison des résultats réels présentés par Aimia pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 avec les prévisions publiées et mises à jour pour cet exercice.

Prévisions ¹ publiées le 27 février 2013 et mises à jour	Comparaison avec les résultats réels ¹
Prévisions consolidées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013	
Croissance de la facturation brute ¹ entre 3 % et 5 %	Le taux de croissance de la facturation brute ¹ a été de <u>4,5 %</u> .
BAlIA ajusté d'environ <u>350,0 M\$</u> (compte non tenu de l'incidence de la transaction de transfert du portefeuille de cartes de crédit Aéroplan entre TD, la CIBC et Aimia)	Le BAlIA ajusté, compte non tenu de l'incidence du transfert, s'est établi à <u>350,5 M\$</u> . BAlIA ajusté comptabilisé 150,5 M\$ Paiement à la CIBC 150,0 M\$ Provision au titre de la migration des cartes <u>50,0 M\$</u> BAlIA ajusté, compte non tenu de l'incidence du transfert <u>350,5 M\$</u>
Flux de trésorerie disponibles avant versement de dividendes entre <u>230,0 M\$</u> et <u>250,0 M\$</u> (compte non tenu de l'incidence de la transaction de transfert du portefeuille de cartes de crédit Aéroplan entre TD, la CIBC et Aimia)	Les flux de trésorerie disponibles avant versement de dividendes, compte non tenu de l'incidence de la transaction de transfert, ont été supérieurs à notre fourchette de prévisions, s'établissant à <u>268,1 M\$</u> en raison du nombre d'échanges moins élevé au quatrième trimestre au Canada, des dépenses en immobilisations moindre et d'une meilleure performance que prévu au titre des flux de trésorerie dans la région É.-U. et APAC. Flux de trésorerie disponibles avant versement de dividendes comptabilisés 95,6 M\$ Paiement à la CIBC 150,0 M\$ Taxe de vente harmonisée sur le paiement à la CIBC <u>22,5 M\$</u> Flux de trésorerie disponibles compte non tenu de l'incidence du transfert <u>268,1 M\$</u>
Dépenses en immobilisations d'environ <u>65,0 M\$</u>	Des dépenses en immobilisations de <u>54,4 M\$</u> ont été comptabilisées. Les dépenses ont été moindres que prévu en raison du calendrier des paiements. Des dépenses de 12 M\$ courues à la fin de l'exercice doivent être payées en 2014.
Le taux d'impôt exigible devrait s'établir à 27 % au Canada. Aimia ne prévoit pas d'autres versements d'impôt en trésorerie au Canada après la réalisation des pertes fiscales découlant de l'incidence de la modification du taux de désistements sur le résultat d'environ 664,0 M\$ comptabilisée au deuxième trimestre. Aimia ne s'attend pas à verser des impôts en trésorerie importants pour ses établissements à l'étranger.	Le taux d'impôt exigible a été de <u>26,48 %</u> au Canada. Les impôts en trésorerie au Canada se sont limités aux versements de 14,2 M\$ effectués avant la comptabilisation de la modification du taux de désistements en juin 2013, après quoi aucun autre versement d'impôt en trésorerie n'a été comptabilisé au Canada. Les impôts en trésorerie liés aux établissements à l'étranger ont été négligeables.

RAPPORT DE GESTION

Prévisions ¹ publiées le 27 février 2013 et mises à jour	Comparaison avec les résultats réels ¹
Prévisions par secteur d'activité pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013	
Croissance de la facturation brute au Canada à l'extrémité inférieure d'une fourchette de <u>1 % à 3 %</u>	La facturation brute au Canada a enregistré une croissance de 0,6 %, juste en dessous de l'extrémité inférieure de la fourchette de prévisions. La facturation brute a subi l'incidence défavorable des modifications apportées à la grille d'accumulation d'Air Canada et de la diminution du niveau d'activité dans les services financiers.
Croissance de la facturation brute ¹ de la région EMOA entre <u>5 % et 7 %</u>	La facturation brute ¹ de la région EMOA a enregistré une croissance de 7,4 %. La facturation brute a dépassé légèrement l'extrémité supérieure de la fourchette en raison de la forte accumulation dans les programmes Nectar au Royaume-Uni et Air Miles Moyen-Orient, contrebalancée par l'accumulation moindre dans le programme Nectar Italia.
Croissance de la facturation brute ¹ de la région É.-U. et APAC supérieure à <u>5 %</u>	La croissance de la facturation brute ¹ de la région É.-U. et APAC a atteint 13,4 %, un niveau favorable par rapport aux prévisions du fait du plus grand volume de distribution de primes et de l'augmentation nette de nouvelles activités.

Notes :

1. Les prévisions pour 2013 et les résultats comptabilisés ne tiennent pas compte de l'incidence des fluctuations des cours du change, le cas échéant.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Des renseignements supplémentaires sur Aimia et ses entreprises opérationnelles, notamment la circulaire de sollicitation de procurations de la direction et la notice annuelle d'Aimia, datées respectivement du 15 mars et du 21 mars 2013, peuvent être consultées sur le site SEDAR au www.sedar.com ou sur le site Web d'Aimia au www.aimia.com, sous « Investisseurs ».